

2m.u. 2915.9

Université de Montréal

Les préférences professionnelles en lien avec le sexe de la clientèle

par

Sophie Lachaine

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de maîtrise  
en criminologie

Août, 2001

© Sophie Lachaine, 2001



HV  
6015  
W54  
2001  
N.031

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :  
Les préférences professionnelles en lien avec le sexe de la clientèle

présenté par :  
Sophie Lachaine

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Denis Lafortune

président-rapporteur

Nadine Lanctôt

directrice de recherche

Carol Ladouceur

membre du jury

Mémoire accepté le : 10 octobre 2001

## Sommaire

De nombreux chercheurs soulèvent le peu d'intérêt qui a été porté à l'intervenant dans les écrits scientifiques. Or, le modèle d'intervention différentielle, qui se voit implanté dans de nombreux milieux d'intervention, met de l'avant la nécessité de disposer de connaissances adéquates afin d'apparier efficacement les différentes composantes de l'intervention. Ce modèle vise un ajustement optimal entre la mesure, la méthode d'intervention, les adolescents en difficulté ainsi que les intervenants. Par ailleurs, plusieurs études rapportent que les intervenants apprécient davantage œuvrer auprès d'une clientèle composée de garçons plutôt qu'auprès d'une clientèle constituée de filles. La prévalence et l'impact d'une telle perception négative de la clientèle féminine circulant dans les milieux d'intervention justifient la nécessité d'analyser les perceptions des intervenants quant à leur travail auprès de la clientèle féminine. À cet effet, cette étude vise à explorer les préférences professionnelles des intervenants travaillant auprès d'adolescent(e)s en difficulté en fonction du sexe de la clientèle. Un questionnaire fut administré à un total de 132 intervenants, soit 30 délégués à la jeunesse ainsi que 102 éducateurs œuvrant auprès de la clientèle féminine. Les résultats obtenus sont mitigés, les délégués à la jeunesse appréciant davantage intervenir auprès de la clientèle masculine alors que les éducateurs expriment une préférence à œuvrer auprès de la clientèle féminine. En outre, le cadre légal de la prise en charge de la clientèle s'est avéré avoir un impact considérable sur les préférences des intervenants. Cette influence du cadre légal sur les préférences des intervenants avait été, jusqu'à ce jour, inexplorée. De plus, les connaissances théoriques ainsi que l'expérience pratique acquise se sont révélées avoir une valeur explicative des préférences des intervenants.

**Mots clés** : Préférences professionnelles- Intervenants- Adolescents- Adoléscentes- Loi sur les jeunes contrevenants- Loi de la protection de la jeunesse

## Table des matières

LISTE DES TABLEAUX .....	iv
DÉDICACE .....	v
REMERCIEMENTS .....	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 - LA RECENSION DES ÉCRITS.....	4
1.1 L'intervenant : une composante centrale de l'intervention .....	5
1.2 Les habiletés professionnelles requises pour intervenir auprès des filles .....	10
1.3 Est-ce réellement plus difficile d'intervenir auprès de la clientèle féminine? .....	14
1.4 Les caractéristiques des adolescentes prises en charge par la justice .....	22
1.5 Une prise en charge empreinte de paternalisme .....	25
1.6 Problématique .....	30
CHAPITRE 2 - MÉTHODOLOGIE .....	34
2.1 Les participants .....	35
2.1.1 Les délégués à la jeunesse oeuvrant au service de probation.....	36
2.1.2 Les éducateurs qui travaillent auprès de la clientèle féminine.....	41
2.2 La mesure .....	47
2.3 Les techniques d'analyses .....	53
CHAPITRE 3 - REGARD SUR LES PERCEPTIONS DE L'OUTIL CENTRAL DE L'INTERVENTION : L'INTERVENANT .....	54
3.1 Les délégués à la jeunesse ont-ils des préférences éducatives ?.....	55
3.1.1 Le degré d'appréciation des délégués à la jeunesse envers les quatre clientèles.....	55
3.1.2 Le degré de difficulté ressenti par les délégués à la jeunesse envers les quatre clientèles .....	62
3.2 Des facteurs explicatifs des préférences éducatives des délégués à la jeunesse .....	69
3.2.1 Des connaissances théoriques insuffisantes pour répondre aux besoins de la clientèle féminine ? .....	71
3.2.2 L'expérience pratique au service des préférences éducatives? .....	76
3.2.3 Évaluation de la disponibilité des ressources dans les Centres jeunesse de Montréal .....	80

CHAPITRE 4 - POINT DE MIRE SUR LES PERCEPTIONS DES INTERVENANTS QUI OEUVRENT AUPRÈS D'ADOLESCENTES EN DIFFICULTÉ...	92
4.1 Les éducateurs ont-ils des préférences éducatives ? .....	93
4.1.1 Le degré d'appréciation des éducateurs à l'égard des quatre clientèles .....	93
4.1.2 Le degré de difficulté ressenti par les éducateurs envers les quatre clientèles .....	99
4.2 Des facteurs explicatifs des préférences des éducateurs en terme de clientèle .....	106
4.2.1 Des connaissances théoriques plus élaborées pour répondre aux besoins de la clientèle féminine ? .....	107
4.2.2 Des préférences éducatives modulées par l'expérience pratique ?.....	113
4.2.3 Évaluation de la disponibilité des ressources dans les Centres jeunesse de Montréal .....	119
CHAPITRE 5 - DISCUSSION ET CONCLUSION .....	126
5.1 Le groupe des délégués à la jeunesse .....	127
5.2 Le groupe des éducateurs oeuvrant auprès de la clientèle féminine .....	134
5.3 Mise en commun des résultats .....	138
LISTE DES RÉFÉRENCES .....	143
ANNEXES	
Annexe A Formulaire de consentement .....	147
Annexe B Comparaison en paires des garçons et des filles sous la Loi sur les jeunes contrevenants pour l'échantillon des délégués à la jeunesse .....	148
Annexe C Comparaison en paires des garçons et des filles sous la Loi de la protection de la jeunesse pour troubles sérieux de comportement (38 h) pour l'échantillon des délégués à la jeunesse .....	149
Annexe D Comparaison en paires des garçons contrevenants et des garçons protégés (38 h) pour l'échantillon des délégués à la jeunesse .....	150
Annexe E Comparaison en paires des filles contrevenantes et des filles protégées (38 h) pour l'échantillon des délégués à la jeunesse .....	151
Annexe F Comparaison en paires des filles contrevenantes et des garçons protégés (38 h) pour l'échantillon des délégués à la jeunesse .....	152
Annexe G Comparaison en paires des garçons contrevenants et des filles protégées (38 h) pour l'échantillon des délégués à la jeunesse .....	153
Annexe H Corrélations non paramétriques entre les appréciations des délégués à la jeunesse et les composantes qui modulent ces appréciations.....	154
Annexe I Comparaison en paires des garçons et des filles sous la Loi sur les jeunes contrevenants pour l'échantillon des éducateurs .....	155
Annexe J Comparaison en paires des garçons et des filles sous la Loi de la protection de la jeunesse pour troubles sérieux de comportement (38 h) pour l'échantillon des éducateurs .....	156

Annexe K	Comparaison en paires des garçons contrevenants et des garçons protégés (38 h) pour l'échantillon des éducateurs.....	157
Annexe L	Comparaison en paires des filles contrevenantes et des filles protégées (38 h) pour l'échantillon des éducateurs.....	158
Annexe M	Comparaison en paires des filles contrevenantes et des garçons protégés (38 h) pour l'échantillon des éducateurs.....	159
Annexe N	Comparaison en paires des garçons contrevenants et des filles protégées (38 h) pour l'échantillon des éducateurs.....	160
Annexe O	Corrélations non paramétriques entre les appréciations des éducateurs et les composantes qui modulent ces appréciations .....	161

LISTE DES TABLEAUX

Tableau

1	Sexe de la clientèle prise en charge par les délégués à la jeunesse .....	38
2	Cadre légal sous lequel s'effectuait la prise en charge de la clientèle au cours de leurs deux dernières fonctions.....	40
3	Sexe de la clientèle prise en charge par les éducateurs.....	44
4	Cadre légal de la prise en charge de la clientèle par les éducateurs au cours de leurs deux dernières fonctions.....	45
5	Degré d'appréciation des délégués à la jeunesse associé à l'intervention auprès des différentes clientèles .....	56
6	Degré de difficulté associé par les délégués à la jeunesse à l'intervention auprès des différentes clientèles .....	63
7	Corrélations non paramétriques entre le degré d'appréciation et le degré de difficulté exprimés par les délégués à la jeunesse concernant les quatre clientèles.....	66
8	Auto-évaluation des connaissances théoriques des délégués à la jeunesse .....	72
9	Auto-évaluation de l'expérience pratique des délégués à la jeunesse .....	77
10	Évaluation des délégués à la jeunesse de la disponibilité des ressources au sein des Centres jeunesse de Montréal .....	82
11	Degré d'appréciation des éducateurs associé à l'intervention auprès des différentes clientèles .....	94
12	Degré de difficulté associé par les éducateurs à l'intervention auprès des différentes clientèles .....	100
13	Corrélations non paramétriques entre le degré d'appréciation et le degré de difficulté exprimés par les éducateurs concernant les quatre clientèles .....	102
14	Auto-évaluation des connaissances théoriques des éducateurs.....	108
15	Auto-évaluation de l'expérience pratique des éducateurs .....	114
16	Évaluation des éducateurs de la disponibilité des ressources au sein des Centres jeunesse de Montréal.....	120

*À Émile et Andrée, pour 25 années de support sans relâche.*

*À Christine, pour son amitié inestimable.*

## Remerciements

Ce mémoire a pu être réalisé grâce à un support provenant de multiples sources. Tout d'abord, je tiens à remercier Nadine Lanctôt qui fit naître mon intérêt pour la recherche et fut d'un support de tous les instants dans la démarche d'apprentissage que constitue ce mémoire. Également, je souhaite adresser un merci particulier à Denise Bérubé, Thérèse Boucher, Nadia Désilets, Joanne Demers, Carol Ladouceur, Diane Maisonneuve, Sylvie Thériault et Nicole Pinsonneault pour leur soutien dans le cadre du groupe d'intérêt sur la délinquance féminine. La réalisation d'un tel projet repose largement sur la participation des intervenants, que je tiens à remercier chaleureusement ainsi que l'organisme qui nous a offert son soutien, soit les Centres jeunesse de Montréal.

Par ailleurs, je souhaite remercier l'École de criminologie qui a offert son soutien au projet par le biais de l'attribution de la bourse du Fonds Denis Gagné ainsi que la Faculté des études supérieures qui a accordé la bourse Berthelet-Aubin pour la rédaction de ce mémoire. De plus, je tiens à remercier la Donation Richelieu qui, par son support apporté au projet élaboré par Nadine Lanctôt, dans lequel s'imbrique ce mémoire, a permis une rémunération d'une partie de mon travail. En définitive, je désire souligner mon appréciation à l'ensemble des personnes de mon entourage qui m'ont fourni un encouragement constant et des plus énergisant.

## Introduction

Dans le cadre de ce mémoire, une attention particulière est portée sur un acteur ayant un rôle primordial à remplir dans le contexte de l'intervention auprès de la jeunesse en difficulté : l'intervenant. Les écrits attestent que ce thème fut l'objet de bien peu d'études. Également, les interactions qui prennent place entre l'intervenant et les jeunes en difficulté constituent un sujet qui a donné lieu à un nombre très restreint de recherches. Les limites des connaissances disponibles dans les écrits scientifiques quant à cet acteur social sont d'autant plus déplorables depuis la mise en place d'une intervention selon une approche différentielle (Le Blanc, Dionne, Grégoire, Proulx & Trudeau- Le Blanc, 1998). Ce modèle d'intervention implique une connaissance approfondie des différentes composantes de l'intervention et fait ressortir les lacunes relatives à l'intérêt porté aux intervenants. En raison de l'implantation récente de cette approche d'intervention dans les Centres jeunesse de Montréal, il devient nécessaire de s'intéresser aux perceptions des intervenants à l'endroit des différentes clientèles qu'ils sont amenés à prendre en charge.

Par ailleurs, plusieurs études rapportent que les intervenants apprécient davantage œuvrer auprès des garçons qu'auprès des filles. La prévalence de telles préférences éducatives quant au sexe de la clientèle est demeurée relativement peu étudiée. Ainsi, le présent projet de mémoire vise l'exploration des préférences éducatives des intervenants qui œuvrent auprès de la clientèle adolescente. Plus précisément, il s'agira de vérifier si ces derniers ont des préférences éducatives en regard du sexe de la clientèle et, si tel est le cas, nous tenterons d'identifier les facteurs qui modulent ou non ces préférences. La recherche présentée dans ce mémoire s'inscrit dans le cadre d'une étude de plus grande envergure. Un questionnaire, construit par Lanctôt (2001), intitulé Regard des Intervenants

sur le Clientèle Adolescente (RICA) a été utilisé. La collecte des données a été réalisée auprès de 132 intervenants qui œuvrent présentement au sein des Centres jeunesse de Montréal. Les participants à l'étude proviennent de deux milieux d'intervention distincts, un premier groupe étant composé de délégués à la jeunesse tandis que le deuxième groupe est constitué d'éducateurs œuvrant en centre de réadaptation auprès d'adolescentes en difficulté.

Le contenu de ce mémoire se répartit sur cinq chapitres. Une recension des écrits constitue le chapitre premier alors que le deuxième présente la méthodologie de recherche qui est utilisée. Ensuite, le troisième chapitre est consacré à la présentation des résultats obtenus auprès des délégués à la jeunesse qui effectuent des suivis probatoires et le chapitre quatre consiste en une description des résultats recueillis auprès des éducateurs qui œuvrent présentement en centres de réadaptation auprès de la clientèle féminine. Enfin, le cinquième chapitre est consacré à la discussion des résultats obtenus dans cette étude.

## Chapitre 1

### La recension des écrits

### *1.1 L'intervenant : une composante centrale de l'intervention*

Depuis fort longtemps, le besoin émanant de la société pour une intervention tant sociale que répressive face aux jeunes en difficulté a donné lieu à la mise en place de plusieurs institutions. À l'intérieur même de ces institutions, divers programmes s'appuyant sur nombre de théories ont été élaborés et implantés. Au cours des dernières années, les composantes des programmes, leur efficacité, leur coût (social et financier) ont été et demeurent des sujets qui donnent lieu à un nombre important d'études.

Dans leur récent ouvrage, Le Blanc, Dionne, Grégoire, Proulx et Trudeau- Le Blanc (1998) présentent leur modèle d'intervention différentielle destiné aux adolescents en difficulté. Ils soulèvent que les programmes d'intervention ont été grandement améliorés au cours des années 1980 mais que, malgré cela, il n'y a pas eu d'accroissement de l'efficacité de l'intervention, particulièrement au niveau des adolescents qui commettent des délits graves. Selon Le Blanc et al. (1998), cette situation s'explique, entre autres, par le fait qu'aucune approche, méthode ou technique, n'est efficace auprès de tous les types d'adolescents en difficulté. Dans cette optique, il est primordial d'apparier les différentes composantes de l'intervention. Dans leur modèle, Le Blanc et al. (1998) définissent la notion d'appariement comme suit :

*“ l'ajustement optimal des méthodes et techniques d'intervention, des aptitudes des intervenants et des caractéristiques des adolescents en difficulté. ”. (p.5).*

Cet intérêt pour l'appariement n'est pas si récent. En effet, dès 1978 Brill évaluait le CLMM (Conceptual Level Matching Model) appliqué dans le traitement des délinquants. Ce modèle repose sur une compréhension systématique de la façon dont les individus se développent en interaction avec le niveau de structure de l'environnement. Les différences en matière de développement des individus sont envisagées sur la base d'un continuum, allant du concret à l'abstrait. Par exemple, un individu se situant à un niveau de développement faible (concret), est décrit comme étant centré sur lui-même et n'ayant pas intégré les normes de la société dans laquelle il vit. À l'opposé, un individu se situant à un niveau de développement élevé (abstrait) présente une bonne intégration des normes sociales et est capable d'effectuer une démarche de réflexion afin de définir ses propres valeurs et règles de conduite. Ensuite, les aspects environnementaux sont définis en terme de degré de structure présent dans chaque type d'environnement.

En fonction de cela, ce chercheur pose l'hypothèse que les groupes bien appariés vont bénéficier davantage du traitement que les individus mal appariés et qu'une différence en terme d'amélioration des comportements des usagers sera observable. La notion d'appariement est présentée comme étant un ajustement entre les besoins des individus des différents niveaux conceptuels et les différents niveaux de structure d'environnement. Les résultats obtenus soutiennent son hypothèse. Effectivement, les garçons qui ont été bien appariés, c'est-à-dire ceux qui ont été traités dans un environnement adapté à leur niveau de développement conceptuel, ont effectué des séjours moins longs avant d'atteindre leurs objectifs et ont eu un plus faible taux de placement subséquent. Reitsma-Street et Leschied (1988) se sont également intéressées au CLMM et leurs résultats de

recherche indiquent que les filles et les garçons bien appariés démontrent moins de difficultés comportementales en institution.

Selon cette approche, seul le client et son environnement de traitement sont pris en considération et il serait bénéfique, dans certains environnements, d'apparier les styles d'intervention des intervenants aux différents types de clients (Brill, 1978; Reitsma-Street & Leschied, 1988).

Dans cet ordre d'idée, Le Blanc et al. (1998) élaboraient, tout récemment, leur modèle d'intervention différentielle en insistant sur l'importance de prendre en considération les aptitudes des intervenants. La notion d'appariement est placée à l'avant plan et quatre composantes de l'intervention sont prises en compte : la mesure, la méthode, l'intervenant et l'adolescent en difficulté. Par exemple, les interactions entre ces différentes composantes impliquent qu'un intervenant donné pourra être plus efficace avec une méthode en particulier, lorsque cette méthode s'inscrit dans une mesure spécifique et auprès d'un type d'adolescent en difficulté qui convient davantage à ses aptitudes en terme d'intervention. Selon leur modèle, les adolescents en difficulté peuvent être regroupés en fonction de la typologie suivante : les adolescents présentant des traits névrotiques (névrotiques-anxieux), les adolescents présentant des traits psychopathiques (asociaux), les adolescents immatures (conformistes) et les marginaux. Cette typologie s'appuie sur la maturité interpersonnelle et sur le développement cognitif.

En fonction de chacun des types d'adolescents, des méthodes sont identifiées comme ayant un effet plus bénéfique. En résumé, les névrotiques-anxieux bénéficieront davantage

de la méthode psychoéducative classique, où l'introspection sera utilisée et où la prise de responsabilités sera favorisée. Ensuite, les adolescents asociaux répondront mieux à un programme axé sur la modification des comportements et des cognitions (approche cognitive-comportementale) se déroulant dans un milieu de vie structuré. Les adolescents immatures seront favorisés par un programme d'intervention visant à augmenter leur estime de soi et, dans un cadre institutionnel, une programmation rigoureuse leur sera profitable. Enfin, les adolescents marginaux nécessitent un cadre scolaire adapté à leurs besoins et un programme d'intervention davantage individualisé (Le Blanc & al. 1998).

Dans la présentation de leur modèle d'intervention différentielle, Le Blanc et al. (1998) font ressortir que les intervenants présentent des différences au niveau de leur formation, de leurs qualités personnelles ainsi que de leurs habiletés professionnelles. Par conséquent, les intervenants auront un succès variable auprès des différents types d'adolescents en fonction de leurs différentes habiletés et qualités personnelles. En outre, la personnalité de l'individu travaillant auprès de jeunes en difficulté est considérée comme un élément central qu'il est nécessaire de prendre en considération tant au moment de la sélection du personnel que tout au long de la carrière de l'éducateur.

Gendreau (1985) s'est particulièrement intéressé à la personne de l'éducateur auprès d'adolescents en difficulté. Les réflexions qu'il a effectuées l'amènent à conclure ceci :

*“ la bonne marche d'un organisme est directement proportionnelle à la qualité de son personnel ”( p.177).*

Or, peu de recherches ont été consacrées à l'intervenant bien que ce dernier soit considéré comme "*l'instrument principal de l'intervention*" (Le Blanc & al.,1998, p.8). De plus, la littérature disponible met en évidence que peu d'études se sont intéressées aux interactions qui peuvent prendre place entre l'intervenant et les trois autres composantes de l'intervention, soit les mesures, les méthodes et les adolescents en difficulté.

En effet, les quelques recherches disponibles se sont majoritairement limitées à identifier les caractéristiques professionnelles, sociales et démographiques de l'intervenant (Le Blanc & al. 1998). Ainsi, ces auteurs ajoutent qu'il n'existe pratiquement pas, à ce jour, d'écrits découlant de recherches empiriques sur la personnalité, les caractéristiques individuelles et les attitudes éducatives des intervenants. Dans un contexte d'intervention différentielle, l'intervenant, en fonction de sa personnalité ainsi que de la méthode dont il est spécialiste, devrait être apparié aux adolescents en difficulté appropriés. Le Blanc et al. (1998) suggèrent, en s'appuyant sur la typologie des niveaux de la maturité interpersonnelle, que certains intervenants auront plus de succès auprès de certains types de jeunes en difficulté. Par exemple, les intervenants faisant preuve de patience, de douceur et de fermeté, tout en demeurant ouverts et qui démontrent une attitude compréhensive et non punitive, seront plus efficaces auprès des adolescents asociaux. Bien que ces caractéristiques personnelles des intervenants soient possibles à identifier par le biais d'instruments qui ont été validés, ces chercheurs mentionnent que ces instruments ne sont que très peu utilisés dans l'intervention au Québec, compte tenu des contraintes organisationnelles présentes dans les divers services à la jeunesse.

Bref, dans l'approche différentielle présentée par Le Blanc et al. (1998), le lien entre l'adolescent en difficulté et l'intervenant est approfondi en terme de typologie d'adolescents, d'habiletés professionnelles, de formation et d'aptitudes des intervenants. Soulignons que dans le cadre de ce modèle, aucune considération à l'égard du sexe de la clientèle n'est présente. Pourtant, cette composante semble avoir son importance. En effet, Chesney-Lind et Okamoto (2000) font ressortir que les besoins présentés par la clientèle féminine se distinguent, à certains niveaux, de ceux des garçons. Ils considèrent que cela implique des aptitudes et une formation spécifique pour les intervenants travaillant auprès de cette clientèle.

### *1.2 Les habiletés professionnelles requises pour intervenir auprès des filles*

Tout récemment, Chesney-Lind et Okamoto (2000) ont soulevé que, malgré le fait que les chercheurs s'intéressent de plus en plus à l'étude de la délinquance des filles, les connaissances au sujet des habiletés ou des techniques spécifiques nécessaires lors de l'intervention auprès des adolescentes sont très limitées. Cela dit, depuis déjà quelques années, des efforts sont déployés afin de combler cette lacune. Par exemple, le gouvernement américain offre des subventions à tous les états désireux d'implanter des politiques ou des programmes destinés aux adolescentes délinquantes. Jusqu'à présent, 23 États américains ont accepté de relever le défi et de participer, de diverses façons, à ce programme. Plusieurs rapports de recherche ont été produits grâce à cette initiative.

L'organisme qui gère ces subventions, le OJJDP (Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention,), a produit un rapport (1998a) concernant les différents

programmes prometteurs disponibles pour desservir les délinquantes féminines. Ce rapport porte principalement sur des programmes dits “gender specific”, qui se définissent comme ayant une approche compréhensive de la délinquance des filles. L’objectif visé par le biais de ce rapport consiste à fournir des informations pratiques, aux intervenants et aux dirigeants, sur la façon de concevoir et d’implanter des programmes spécifiques pour la clientèle féminine. Ce rapport fait mention de la nécessité qu’il existe une bonne cohésion entre les intervenants afin que les adolescentes aient l’opportunité de voir des adultes qui coopèrent, qui se respectent et qui ont une bonne communication. Le besoin d’écoute de la clientèle féminine est identifié comme étant plus grand que celui présenté par la clientèle masculine. Cette caractéristique spécifique de la clientèle féminine les amène à conclure que les intervenants devraient avoir accès à des formations afin de maximiser leur capacité d’écoute ainsi que leur habileté à décoder ce que les adolescentes leur transmettent. Relativement au sexe des intervenants, l’argumentation soutenue dans ce rapport supporte la nécessité de la présence d’intervenants des deux sexes dans l’intervention directe auprès de la clientèle féminine. En effet, l’utilité clinique de la présence de modèles positifs de femmes et d’hommes accessibles aux adolescentes délinquantes est mise à l’avant plan. Finalement, les auteurs de ce rapport insistent sur l’importance de la reconnaissance des idées préconçues qui circulent dans les milieux d’intervention, suggérant que les filles soient une clientèle avec laquelle il est plus complexe de travailler.

Également, un rapport produit par le OJJDP (1998b), sous la direction de Rebecca Magnilia, place la composante intervenant à l’avant plan, spécifiant que ce dernier devra

bénéficiaire d'une formation et être compétent. Les auteurs de ce rapport soutiennent que les intervenants devront être en mesure d'avoir une bonne compréhension de l'implication du concept d'estime de soi chez les adolescentes en difficulté et être bien outillés pour accompagner ces jeunes filles. Or, les caractéristiques des intervenants qui sont identifiées sont encore une fois très larges et leur utilité ne semble pas être limitée à l'intervention auprès de la clientèle féminine. En effet, plusieurs habiletés dont devraient faire preuve les intervenants œuvrant auprès d'adolescentes en difficulté, telle la patience par exemple, peuvent également être utiles, voire nécessaires, dans l'intervention auprès de la clientèle masculine.

Daniel (1999) présente le programme FIT (Female Intervention Team) qui fut créé à Baltimore en 1992. La mise sur pied de ce programme a permis d'identifier des caractéristiques personnelles requises chez les intervenants travaillant auprès des adolescentes. Entre autres, ceux-ci doivent apprécier travailler avec cette clientèle, ils doivent manifester une ouverture d'esprit, être à l'aise dans leur sexualité, servir de modèles et être en mesure de fournir un environnement sécuritaire et supportant. Notons qu'il s'agit, encore une fois, d'une description large qui pourrait également correspondre à des aptitudes nécessaires aux intervenants travaillant auprès de la clientèle masculine. Une identification des caractéristiques personnelles des intervenants davantage précise, si une différence significative existe à ce niveau en fonction du sexe de la clientèle, serait très utile. Daniel (1999) souligne également l'importance d'être à l'écoute des besoins exprimés par les adolescentes, de leur donner un rôle actif dans les services qu'elles reçoivent, de comprendre que les relations interpersonnelles sont centrales pour les filles

et d'allouer plus de temps et d'opportunités aux intervenants pour qu'ils puissent construire des relations de confiance avec les adolescentes qu'ils accompagnent.

Chesney-Lind et Okamoto (2000) font également état des caractéristiques uniques nécessaires aux intervenants dans leur travail auprès de la clientèle féminine. Il en ressort que les besoins des filles sont perçus comme étant spécifiques et présentant des différences par rapport à ceux des garçons. Dans cette perspective, ces besoins spécifiques impliquent que les intervenants doivent posséder des aptitudes particulières. Par exemple, ils mentionnent que les filles sont plus émotives dans le contexte d'intervention et de relation d'aide. Donc, les intervenants œuvrant auprès de cette clientèle doivent être outillés pour faire face à cette présumée émotivité. Également, ces auteurs suggèrent que les programmes destinés aux filles bénéficient d'un ratio intervenants/adolescentes plus petit afin que les intervenants puissent répondre adéquatement à leurs besoins émotionnels.

Cranford et Williams (1998) ont quant à elles évalué les besoins des femmes incarcérées. Leur raisonnement s'appuie sur la nécessité de prendre en considération les besoins de ces femmes afin d'assurer la mise en place d'une supervision adéquate de la part des intervenants. Bien qu'il s'agisse d'une démarche exploratoire, le regard porté par ces chercheuses qui œuvrent quotidiennement dans le milieu carcéral demeure intéressant. Les résultats présentés rejoignent ceux obtenus dans plusieurs études s'intéressant aux délinquantes féminines. Dans leur article, ces auteures énumèrent un grand nombre de besoins et de caractéristiques propres aux femmes détenues qu'elles ont observées. Ces femmes démontrent des habiletés de communication importantes et elles sont, de façon

générale, très ouvertes à partager les événements intimes de leur vie. Les observations réalisées par Kersten (1989) révèlent également que les filles ont plus tendance que les garçons à parler de leurs problèmes et de ceux des autres à leur intervenant. En fonction de cela, Cranford et Williams (1998) considèrent qu'il est nécessaire que les intervenants travaillant auprès de cette clientèle soient formés afin de savoir comment utiliser les informations qui leur sont transmises. Les intervenants doivent disposer d'une formation spécifique afin de fournir une réponse adéquate aux différentes émotions exprimées par ces femmes. Également, elles ajoutent que pour qu'un intervenant puisse être efficace dans son travail auprès des femmes détenues, des habiletés additionnelles sont requises, soit la patience, la tolérance et la confiance en soi. Cette affirmation n'a de sens que s'il est admis que pour travailler auprès des hommes détenus, ces habiletés ne sont pas nécessaires, ce qui est peu vraisemblable. Peut-être ces habiletés sont-elles mises à contribution dans une plus large mesure dans l'intervention auprès des femmes détenues? Les quelques écrits recensés semblent en effet indiquer que les intervenants sont confrontés à davantage de difficultés lorsqu'ils interviennent auprès d'une clientèle féminine que lorsqu'ils œuvrent auprès d'une clientèle masculine, d'où la nécessité d'une formation accrue. Une étude des perceptions des intervenants en fonction du sexe de la clientèle devient alors nécessaire.

### ***1.3 Est-ce réellement plus difficile d'intervenir auprès de la clientèle féminine?***

*“ Work with women offenders? Oh, they are the worst ! I hate to admit it, but I would rather have a caseload of male rapists than a caseload of WOMEN petty offenders ! ”. (Rasche, 2000, p.237)*

Cette citation provient d'une recherche américaine très récente qui révèle que bon nombre d'intervenants ont des préférences quant au sexe de la clientèle avec laquelle ils sont appelés à travailler. Comme en témoigne le court extrait cité ci-dessus, ces préférences éducatives semblent nettement favoriser la clientèle masculine, au détriment de la clientèle féminine. Prenant conscience des impacts que peuvent avoir de tels jugements sur la qualité des interventions dont bénéficient les filles et les garçons en difficulté, il devient nécessaire d'évaluer si ces préférences peuvent être généralisées à l'ensemble des intervenants.

Baines et Adler (1996) se sont intéressées à cette question. Elles ont conduit une recherche qualitative afin d'explorer les sentiments et les croyances des intervenants travaillant auprès d'adolescents et d'adolescentes en difficulté. Deux questions de recherche ont été élaborées. Dans un premier temps, elles souhaitaient vérifier si les intervenants considèrent qu'il est réellement plus difficile de travailler auprès de la clientèle féminine. Ensuite, si les résultats démontraient que tel était le cas, leur questionnement suivant consistait à connaître les explications motivant un tel jugement. Plusieurs hypothèses ont été émises, dont la possibilité que les intervenants aient moins d'expérience de travail auprès des filles et qu'ils disposent de moins de ressources pour répondre aux besoins de la clientèle féminine. Ces hypothèses proviennent entre autres des observations rapportées par Kersten (1989) quant à la disponibilité des services. Ce dernier affirmait par exemple que les ateliers de travail et les activités sportives étaient plus accessibles aux garçons qu'aux filles. La recherche exploratoire menée par Baines et Adler (1996) démontre que,

majoritairement, les intervenants considèrent qu'il est plus difficile de travailler auprès des filles.

Plusieurs raisons sont venues appuyer cette considération. D'abord, aux dires des intervenants, il semble que les garçons soient plus directs que les filles et que leurs besoins soient moins complexes. Également, les intervenants considèrent qu'il est plus facile d'établir une relation de travail avec les garçons. De plus, dans l'intervention auprès des filles, les agressions verbales et les explosions de colère, dues à une accumulation, seraient plus fréquentes. Ensuite, les intervenants se sentent moins efficaces auprès de la clientèle féminine dont les besoins sont perçus comme étant plus complexes. Enfin, les intervenants considèrent manquer d'expérience pour reconnaître les besoins uniques de cette clientèle. En bref, leurs résultats appuient leur hypothèse voulant que les intervenants considèrent qu'il soit plus difficile de travailler auprès des filles en difficulté qu'auprès des garçons. Par contre, les entretiens qualitatifs qu'ils ont réalisés demeurent relativement peu nombreux ( n = 19, 9 hommes et 10 femmes).

Dans un même ordre d'idée, suite à une étude menée auprès d'agents correctionnels, Rasche (2000) affirme que les détenues féminines continuent d'être perçues comme une clientèle qui est plus difficile à superviser. Mentionnons que bon nombre d'agents ont été transférés dans des institutions accueillant des femmes au cours des dernières années, en raison de l'augmentation du nombre de femmes détenues aux États-Unis. Ces individus n'ont pas choisi de travailler auprès de cette clientèle dont ils ont une perception très négative. Ceci dit, Rasche (2000) considère que pour diminuer les réticences des agents correctionnels à travailler auprès des femmes, il importe de valoriser le travail auprès de la

clientèle féminine et de mettre en place des structures, à plusieurs niveaux, afin d'améliorer l'efficacité de l'intervention qui leur est destinée.

Rasche (2000) identifie également un besoin en terme de formation pour les agents travaillant auprès des femmes incarcérées, des formations qui pourraient leur fournir une aide considérable dans la compréhension des problématiques présentées par la clientèle. De plus, ces agents souhaitent obtenir de l'aide relativement aux techniques d'intervention à favoriser auprès de la clientèle féminine. Ce besoin de formation s'avère aussi nécessaire pour les intervenants travaillant auprès des adolescentes. Un rapport publié par l'OJJPD (1999) atteste que les adolescentes délinquantes ont été insérées dans un système de justice créé à la base pour répondre aux besoins des garçons. Ce faisant, même les intervenants expérimentés peuvent ne pas avoir reçu de formation spécifique au sexe de la clientèle avec laquelle ils travaillent.

De son côté, Pollock(1984) a réalisé des entretiens directifs auprès de 45 agents correctionnels dans le but de connaître leurs perceptions face aux différences que peut impliquer la supervision de détenus en fonction de leur sexe. Les agents sélectionnés devaient avoir au minimum une année d'expérience en supervision de détenus masculins ainsi que de détenues féminines. Ils devaient s'exprimer, en fonction de leur expérience, sur la présence de certaines caractéristiques chez les détenu(e)s. Les caractéristiques des détenues féminines qui ont été le plus souvent mentionnées par les agents sont les suivantes : émotives (83%), plaignardes (81%), capricieuses (76%) et d'humeur changeante (74%). Concernant les hommes détenus, ils sont décrits comme étant plus stables émotionnellement que les femmes et ils sont beaucoup moins démonstratifs face

aux émotions qu'ils ressentent. Dans une proportion de 89%, les agents ont exprimé qu'ils considèrent que les détenues féminines sont plus émotives que leurs homologues masculins. De façon générale, ils ont décrit l'émotivité des femmes incarcérées comme constituant principalement une démonstration ouverte des émotions qu'elles ressentent. Ces démonstrations émotionnelles peuvent constituer un avantage associé à cette clientèle, certains agents considérant que cette ouverture permet aux détenues de s'exprimer évitant ainsi des affrontements dus à une accumulation de frustrations. Il appert cependant que la majorité des agents considèrent qu'il s'agit plutôt d'une difficulté associée à l'intervention auprès de la clientèle féminine car les émotions exprimées par les détenues sont parfois transposées en hostilité dirigée à leur égard.

Une seconde difficulté attribuée à la supervision de détenues féminines est que ces dernières ont une plus forte tendance que les hommes à s'impliquer émotivement auprès de leurs co-détenues. Ce faisant, elles peuvent s'allier entre elles lorsqu'un agent effectue une intervention auprès d'une détenue, ce qui complexifie la gestion et la supervision de groupe. Pollock (1984) conclut en insistant sur le fait que peu importe l'interprétation que les agents correctionnels ont de l'émotivité des femmes détenues, ces derniers considèrent majoritairement que le sexe de la clientèle qu'ils supervisent affecte la façon dont ils la prennent en charge.

Toujours dans une perspective comparative entre les sexes, Kersten (1990) a analysé les événements de violence commis par des délinquants juvéniles dans un contexte institutionnel. Il s'est intéressé aux événements de violence se produisant entre les jeunes ainsi qu'aux comportements de violence des jeunes envers les intervenants. L'objectif de

cette étude consistait à faire ressortir des schèmes de violence afin de vérifier s'il existe des différences entre les comportements de violence des garçons et ceux des filles dans le contexte institutionnel. Des périodes d'observation participante d'une durée de deux à trois semaines, dans 11 unités de certains centres de réadaptation de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Australie, ont permis de faire ressortir des différences importantes entre les garçons et les filles. Dans les unités hébergeant des garçons, le chercheur a observé qu'il existait une forte hiérarchie entre les délinquants, qu'un code des détenus était en place et stipulait que les événements de violence se déroulant entre les usagers ne devaient pas être rapportés aux intervenants. Dans certaines unités, les affiches violentes et pornographiques sont tolérées dans les chambres des garçons. De plus, les intervenants de quelques unités accueillant des garçons délinquants approuvent et organisent des activités à caractère violent, tels les jeux de guerre. Du côté des filles, les éruptions de violence observées sont de deux ordres. Dans un premier temps, l'automutilation et les tentatives de suicide sont très présentes. Ensuite, le chercheur a observé des agressions, majoritairement verbales, envers les intervenants. Il semble que le faible degré de violence physique interpersonnelle de la part des adolescentes délinquantes corresponde à une propension à la violence qu'elles dirigent contre elles-mêmes.

Kersten (1990) soulève que la violence observée émerge, dans la majorité des cas, des adolescents délinquants. Cela dit, les intervenants sont parfois impliqués dans l'escalade des rapports de force par l'imposition de sanctions injustifiées ou par des interventions qui peuvent se révéler très provocatrices. Finalement, suite à un bilan des différences

observables en terme de violence entre les garçons et les filles délinquantes dans un contexte institutionnel, il conclut ceci :

*“ Girls, in spite of their substantially less “ harmful ” behaviour are perceived as more difficult to handle ”* (Kersten, 1990, p.480).

Cette conclusion demeure très paradoxale. En effet, il serait logique de penser que les intervenants trouvent plus complexe d'intervenir auprès d'une clientèle manifestant un plus haut niveau de violence. Le risque de voir leur intégrité physique menacée pourrait constituer une difficulté importante dans leur travail auprès des délinquants masculins. Or, il semble que cette particularité associée aux délinquants masculins soit occultée par des difficultés, d'ordre différent, attribuées à l'intervention auprès de la clientèle féminine.

Par ailleurs, Daniel (1999), présente le programme FIT (Female Intervention Team) qui fut créé à Baltimore en 1992, en tant que programme spécifiquement conçu pour les adolescentes délinquantes en évaluation et en probation. L'implantation de ce programme impliquait une réorganisation des charges de travail des intervenants, afin que les participants au programme aient une charge de travail constituée uniquement de filles. Le recrutement d'intervenants a posé un défi majeur car plusieurs d'entre eux se montraient réticents à travailler auprès de la clientèle féminine. Dans le cadre de l'implantation du programme, les chercheurs ont réalisé un sondage auprès des intervenants afin de comprendre leurs réticences à travailler auprès des filles. Leurs hypothèses étaient qu'il pouvait s'agir d'un manque de ressources pour travailler auprès de cette clientèle et/ou d'un manque de connaissances sur ce qui a conduit les adolescentes à la délinquance. Leur sondage a confirmé que les intervenants étaient réticents, entre autres, pour ces deux

raisons. Belknap, Holsinger et Dunn (1997), mentionnent également que les intervenants ont dénoncé un manque de services et de ressources pour la clientèle féminine comparativement à ce qui est offert aux garçons. Ces difficultés résultant de la faible proportion, en terme de nombre, représenté par les filles dans ce système, amènent les auteurs du rapport Justice For Girls Task Force (1998) à conclure :

*“ these small numbers pose a unique challenge for personnel at all level of the juvenile justice system in a system designed to meet the needs of the overwhelming majority boys. ” ( p.11).*

Chesney-Lind et Freitas (1999) ont mené une étude exploratoire auprès d'intervenants travaillant avec des jeunes en difficulté. La clientèle féminine a été décrite comme étant beaucoup plus émotionnelle dans le contexte de la relation d'aide, les adolescentes manifestant un besoin important de verbaliser leurs émotions aux intervenants. Cependant, le besoin des adolescentes d'entrer en relation et de communiquer avec les intervenants ne signifie pas qu'elles sont capables de le faire de façon adéquate. Malgré tout, cette particularité associée à la clientèle féminine est perçue par ces intervenants comme un aspect positif qui favorise une meilleure compréhension des difficultés vécues par les adolescentes. Selon les intervenants rencontrés par Chesney-Lind et Freitas (1999), l'ouverture dont font preuve les adolescentes et le contact qu'elles ont avec leurs émotions, dans l'accompagnement individuel ainsi que dans les groupes de thérapie, facilite la démarche réadaptative. Également, ces intervenants considèrent que les filles ne sont pas aussi violentes que les garçons, ce qui crée pour eux un environnement de travail plus sécuritaire. Les résultats présentés dans ce rapport sont très intéressants mais leur fondement méthodologique comporte des limites importantes. En effet, la collecte des

données a été effectuée par le biais d'entretiens téléphoniques et de groupes de discussion. Puis, seulement 12 des 62 intervenants sélectionnés pour l'étude ont accepté de participer et aucun d'entre eux n'éprouvait de réticences à travailler auprès des filles.

#### ***1.4 Les caractéristiques des adolescentes prises en charge par la justice***

Plusieurs études ont porté sur les caractéristiques de la clientèle féminine et ce, bien souvent dans une visée comparative entre les sexes. Les similarités entre les caractéristiques des adolescents et des adolescentes en difficulté sont nombreuses. Notamment, Lanctôt (1999) rapporte que la proportion de garçons et de filles qui commettent des délits statutaires est très semblable. En outre, parmi les adolescents judiciairisés des deux sexes, les filles rapportent participer autant que leurs homologues masculins à des bandes marginales (Lanctôt & Leblanc, 1997). Chesney-Lind et Shelden (1998) rapportent que des études ont démontré que les trajectoires menant à la délinquance chez les filles sont en certains points semblables à celles des garçons. Ainsi, la marginalité des adolescents et des adolescentes semble être supportée par un grand nombre de caractéristiques communes (Lanctôt, 1999).

À l'inverse, la recension des écrits fait également état de nombreuses différences sexuelles (OJJDP, 1998a). Plusieurs particularités concernant le vécu des adolescentes sont mises en relief, dont l'impact de la victimisation (Gilfus, 1992; Belknap, Holsinger & Dunn, 1997; Acoca, 1999; Corrado, Odgers & Cohen, 2000; Chesney-Lind & Shelden, 1998). Cette différence est amplifiée lorsqu'il est question de la victimisation sexuelle. Par exemple, Dembo et al. (1992) font état de leurs résultats de recherche qui

indiquent que 65% des femmes et 24% des hommes détenu(e)s de leur échantillon avaient subi ce type d'abus.

Cette victimisation aurait un rôle déterminant au plan de l'implication dans la délinquance ainsi que par rapport aux types de délits commis par les adolescentes. En effet, la victimisation physique, sexuelle et émotionnelle dont font l'objet certaines filles, constitue souvent la première étape de leur trajectoire dans le système de justice juvénile (Chesney-Lind et Sheldon, 1998; Acoca, 1999). Acoca (1999) ajoute qu'il existe une corrélation évidente entre la victimisation des femmes et les comportements à haut risque en matière de consommation de drogues. De son côté, Gilfus (1992) a réalisé une recherche qualitative sur les événements de vie et les expériences de socialisation des délinquantes. Il en ressort que la violence à laquelle ont été exposées les femmes interviewées a eu un effet criminalisant, la délinquance étant devenue une forme de stratégie de survie. Elle ajoute que les femmes de son échantillon se perçoivent principalement comme des survivantes et non comme des délinquantes. Plutôt que de parler de carrière criminelle, Gilfus (1992) considère que, pour ces femmes, il est question d'une immersion dans le crime de rue, immersion qui fut précipitée par des événements de victimisation.

Broidy et Agnew (1997) présentent un modèle théorique nommé le GST (General Strain Theory). Leur modèle prend en considération les différences sexuelles qui peuvent exister relativement aux tensions vécues par les individus. Le survol des notions de base de ce modèle apparaît primordial afin de souligner l'importance que les intervenants soient conscients que les événements de vie difficiles auxquels sont confrontés les filles

peuvent être différents de ceux des garçons. Par exemple, le fait de vivre des conflits et d'avoir vécu des abus sont autant de facteurs qui peuvent générer des tensions de plus forte intensité chez les filles (Broidy & Agnew, 1997). En outre, la grossesse à l'adolescence constitue une conduite marginale spécifique aux filles (Lanctôt, 1999) et peut se révéler être la source de tension considérable. De plus, les motivations des filles à commettre des délits semble varier de celles des garçons, ces dernières accordant une grande importance à leurs relations avec les autres alors que les garçons accordent une grande valeur au pouvoir et à l'autonomie (Broidy & Agnew, 1997).

Ces conclusions impliquent que les intervenants soient sensibilisés, d'abord, aux différences quant aux tensions vécues par les garçons et les filles et, ensuite, au fait que les modes de réponses à cette tension tendent également à différer selon le sexe. Effectivement, les filles sont plus susceptibles que les garçons à répondre aux tensions par des attitudes dépressives et par des comportements intériorisés. Entre autres, les réactions aux tensions qu'elles vivent les conduisent principalement à réagir en produisant des comportements autodestructeurs (auto-mutilation, tentatives de suicide, ...), qui constituent des actions qui portent peu de préjudices à autrui (Kersten, 1990; Broidy & Agnew, 1997). De leur côté, les garçons démontrent une plus forte tendance à réagir aux tensions par des comportements dirigés contre autrui. Robins (1986) a mené une étude longitudinale de grande envergure concernant les conséquences liées à la présence de troubles de comportement chez les filles. Dans une optique comparative entre les sexes, elle conclut ceci :

*“ both sexes show a strong association between childhood behavior and the externalizing disorders, antisocial personality, and drug abuse, only in women do these childhood behaviors also predict internalizing disorders, major depression, phobia, dysthymia, and obsessive-compulsive disorder. ” ( p.406).*

En définitive, il appert que les intervenants oeuvrant auprès de la clientèle féminine sont confrontés à des problématiques spécifiques. Dans l’optique où les préférences éducatives des intervenants peuvent être modulées par de nombreux facteurs, il est nécessaire de porter une attention aux caractéristiques de la clientèle auprès de laquelle ils sont ou peuvent être amenés à travailler. Ces particularités peuvent avoir des implications diverses sur le plan de la prise en charge et du contexte d’intervention (Chesney-Lind & Freitas, 1999).

### ***1.5 Une prise en charge empreinte de paternalisme***

Depuis fort longtemps, les observations émanant des études américaines et canadiennes concernant la justice des mineurs suggèrent que ce système est empreint de paternalisme, voire de sexisme (Chesney-Lind, 2001; Lanctôt & Desai, 2001). Les instances officielles ont longtemps eu toute la latitude nécessaire pour ordonner des placements pour des délits statutaires, démarche particulièrement utilisée vis-à-vis de la clientèle féminine. Cette distinction quant à la prise en charge des adolescents en fonction du sexe demeure actuelle.

En effet, aux États-Unis, bien que des changements législatifs aient été apportés dans le but de réduire le nombre d’adolescentes et d’adolescents institutionnalisés pour des délits

statutaires, ce type de délit constitue, encore aujourd'hui, 23% des accusations portées contre les filles alors que du côté des garçons, cette catégorie de délit ne représente que 9% de l'ensemble des délits pour lesquels ils sont accusés (Chesney-Lind & Shelden, 1998). De plus, seule une faible minorité des adolescentes judiciairisées sont perçues comme représentant une menace sérieuse pour la sécurité des citoyens (Chesney-Lind, 2001; Lapointe, 1996). Chesney-Lind (2001) soutient que le système de justice juvénile américain peut être envisagé comme une puissante force de contrôle social des femmes, qui a servi à renforcer leur piété sexuelle en maintenant des standards comportementaux différents en fonction du sexe d'une personne. Cette affirmation prête des intentions bien précises à un système et paraît s'adresser à une époque qui semble toutefois révolue. Le contexte actuel ne semble plus référer explicitement à la piété sexuelle des jeunes filles, mais il est vrai que les activités sexuelles qu'adoptent certaines adolescentes peuvent, encore aujourd'hui, s'avérer un motif de prise en charge.

Corrado, Odgers et Cohen (2000) considèrent que, bien que le système de justice pour mineurs canadien soit encore aujourd'hui empreint de paternalisme, ces attitudes n'auraient pas tant pour objectif de défendre des rôles sexuels traditionnels mais plutôt de prendre en considération des facteurs criminogènes mettant en danger la sécurité des adolescentes en difficulté. Ces derniers ont mené une étude, en Colombie-Britannique, qui avait comme objectif d'explorer les trois domaines suivants : les délits commis par les délinquantes, leurs passé social et la réaction du système de justice juvénile face au groupe d'adolescentes présentant le plus haut niveau de délinquance. Une méthodologie qualitative fut utilisée et ils ont réalisé des entretiens semi-directifs auprès de 67

adolescentes. Leurs résultats démontrent que les adolescentes sont perçues par le système de justice comme ayant un plus grand besoin de protection, une protection face aux environnements à risque. Selon leurs données, les adolescentes se verraient imposer des punitions disproportionnelles pour des délits statutaires et le principe voulant que la mesure constitue la privation de liberté la plus légère possible ne semble pas respecté. Ceci découlerait d'une forme de discrimination basée sur le sexe, en lien avec une attitude patriarcale des juges qui considèrent que les filles ont un plus grand besoin d'être protégées. De plus, le fait que les adolescentes aient vécu des abus sexuels dans une forte proportion, qu'un grand nombre présentent une assuétude sévère aux drogues, que le taux d'abandon scolaire soit élevé, que plusieurs d'entre elles proviennent de familles dysfonctionnelles et abusives, sont autant de facteurs qui soutiennent l'interprétation de grande vulnérabilité présentée par cette clientèle.

Au sein du contexte québécois, les statistiques officielles démontrent que les motifs conduisant les adolescentes devant les tribunaux sont principalement appuyés sur le besoin de ces jeunes filles d'être protégées (Lanctôt & Desai, 2001). En somme, leurs comportements sont envisagés comme représentant un risque de compromission de leur sécurité et/ou de leur développement. Mentionnons que la législation provinciale en matière de protection de la jeunesse permet au tribunaux d'ordonner des placements en raison de troubles sérieux de comportement. Ainsi, un grand nombre d'adolescentes sont institutionnalisées selon un rationnel stipulant qu'il s'agit là de la mesure qui garantit le mieux "leur propre intérêt" (Bertrand, 1979; Messier, 1990). Par exemple, il est question d'un double standard à l'intérieur duquel la promiscuité sexuelle est considérée comme un

comportement honteux pour les jeunes filles alors qu'il constitue une démonstration de la masculinité des garçons (Bertrand, 1979; Lanctôt & Desaiwe, 2001). À cet effet, Bertrand (1979) écrivait ceci :

*“ Le “parents patriae” que les français désignent du nom de “puissance paternelle”, est donc abondamment utilisé, au Québec, pour se saisir des jeunes filles , les contrôler, les placer en internat, quelques-unes jusqu’à leur majorité pénale, "pour leur bien"” (p.149).*

Messier (1990) a conduit une étude auprès d'un échantillon de 167 adolescents, composé d'autant de garçons que de filles. Les résultats indiquent que les filles démontrent une plus grande difficulté d'adaptation aux différents milieux de placement, ce qui donne lieu à des placements multiples. De plus, il appert que seulement 5% des places pour les adolescentes en réadaptation sont réservées aux adolescentes contrevenantes, alors que 95% le sont pour des adolescentes protégées. Il s'agit là d'une différence marquante entre les sexes, les places disponibles pour les garçons en centre de réadaptation au Québec se répartissant de façon plus équitable en fonction des deux cadres légaux, soit la Loi de la protection de la jeunesse et la Loi sur les jeunes contrevenants.

D'autre part, Lanctôt et Desaiwe (2001) ont analysé la nature et l'ampleur des activités déviantes et délinquantes de 150 filles et 506 garçons ayant reçu une ordonnance de la Chambre de la jeunesse de Montréal en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse et/ou de la Loi sur les jeunes contrevenants. En bref, les résultats obtenus illustrent que, comparativement aux garçons, les filles manifestent davantage de troubles sérieux de comportement qui les placent dans des situations à risque sur le plan de leur sécurité et de leur développement. Cependant, les activités délinquantes des filles sont moins variées et moins fréquentes comparativement à celles des garçons. En fonction de cela, Lanctôt et

Desaive (2001) soulèvent que le traitement dont la clientèle féminine fait l'objet dans le système de justice ne s'appuie pas uniquement sur des attitudes moralisantes et paternalistes. Dans les faits, il s'agirait plutôt d'une prise en charge qui se veut aussi à l'image de leur réalité comportementale, réalité les plaçant en situation de compromission de leur sécurité et de leur développement. Ces auteurs suggèrent que la situation des adolescentes face au système de justice des mineurs s'inscrit dans un contexte où s'entrecroisent les attitudes paternalistes et la réalité comportementale des adolescentes en difficulté.

Par ailleurs, quelques écrits concernant les délinquantes féminines soulèvent que, dans une forte proportion, les parents de ces adolescentes éprouvent de grandes difficultés et qu'ils sont parfois responsables des problèmes vécus par leurs filles (Bertrand, 1979; Belknap, Holsinger & Dunn, 1997). Cette situation particulière associée à la clientèle féminine, peut impliquer que les intervenants oeuvrant auprès de cette clientèle doivent posséder un intérêt particulier et des habiletés plus grandes pour intervenir auprès des familles.

Enfin, il apparaît clairement que cette différenciation observable dans le système de justice des mineurs, appuyée sur la notion de compromission de la sécurité et du développement ainsi que celle du paternalisme peut avoir des implications au niveau du mandat des intervenants et du rôle qu'ils ont à jouer auprès de cette clientèle. La réalité comportementale des adolescentes en difficulté, les motifs de placement et le cadre légal dans lequel s'inscrivent les mesures, sont autant de facteurs qui peuvent avoir un impact sur la prise en charge effectuée par les intervenants. Il importe

donc de considérer ces aspects lors de l'évaluation des préférences éducatives des intervenants.

### **1.6 Problématique**

Cette brève revue de la littérature met en lumière le nombre restreint d'études qui ont porté sur les interactions entre les intervenants et les adolescent(e)s en difficulté. Dans l'optique où l'approche différentielle constitue une approche prometteuse, la nécessité de s'intéresser à l'outil central de l'intervention, soit l'intervenant, semble avoir été négligée. Comme il fut mentionné précédemment, ce dernier fut l'objet de peu de recherches (Gendreau, 1985; Le Blanc & al., 1998; Le Blanc, 1990; Dionne, 1991; Groleau, 1992). Il n'est donc pas surprenant de constater que peu de connaissances sont disponibles concernant les interactions qui prennent place entre les adolescent(e)s judiciairisés et leurs intervenants. Cette situation est d'autant plus remarquable lorsqu'il est question de la clientèle féminine. Tout récemment, Chesney-Lind et Freitas(1999) mentionnaient à cet effet:

*"it comes as no surprise that virtually no research exists on the experiences of professionals who work with girls. " ( p.2)*

Également, et plus important encore, plusieurs études soulèvent un grand nombre de difficultés vécues par certains intervenants dans l'intervention auprès de la clientèle féminine (Pollock, 1984; Baines & Adler 1996, Chesney-Lind & Okamoto 2000; Rasche, 2000). Ces difficultés associées à la clientèle féminine alimentent ainsi une perception négative associée à cette clientèle dans les divers milieux d'intervention (Pollock, 1984).

Baines et Adler (1996) ont obtenu des résultats appuyant l'hypothèse que les filles constituent une clientèle avec laquelle il est plus difficile de travailler et elles mentionnent que c'est un domaine qui est demeuré très peu étudié dans les recherches en criminologie. Elles sont d'avis qu'il est temps de prendre au sérieux les observations des intervenants car la prévalence, le sens et l'implication de cette observation ont été relativement peu examinés. En contrepartie, Chesney-Lind et Freitas (1999) ont relevé que certains intervenants considèrent qu'il est plus facile d'engager une relation d'aide avec la clientèle féminine compte tenu de leur plus grand besoin de communiquer leurs émotions. Ces résultats vont à l'encontre de ceux obtenus dans les quelques études s'étant intéressées aux interactions qui prennent place entre les intervenants et la clientèle féminine. Également, Chesney-Lind et Okamoto (2000) mentionnent qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de recherches afin de répondre aux besoins fondamentaux des adolescentes en difficulté. En somme, cette opposition entre les quelques résultats disponibles conjugué à une lacune quant aux écrits scientifiques ayant porté sur ce sujet justifie sans contredit la nécessité d'analyser les perceptions des intervenants quant à leur travail auprès de la clientèle féminine.

Par ailleurs, la recension des écrits permet de constater que le contexte légal de la prise en charge des adolescents et des adolescentes judiciairisés n'ont pas été considérés dans les différentes études. Pourtant, cette composante de l'intervention revêt une importance notable, notamment au sein du contexte québécois. En effet, Messier (1990) s'est intéressée aux différences entre les genres relativement au cadre légal entourant les ordonnances de placement. Il en ressort que la grande majorité des adolescentes judiciairisées (95%) expérimentent un placement sous la Loi de la protection de la

jeunesse, alors qu'environ la moitié des garçons judiciairisés sont placés en vertu de cette loi. Ainsi, la clientèle contrevenante est principalement composée de garçons.

D'autre part, les adolescentes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins à avoir été victimisées dans leur milieu familial avant qu'un signalement pour troubles sérieux de comportement n'ait eu lieu. Ce faisant, l'incapacité à s'adapter d'un milieu de placement à l'autre conduit à des dynamiques de fugues répétitives qui mettent en échec les tentatives d'intervention (Messier, 1990). Ces particularités en terme d'expérience de vie et de comportements en milieu de placement peuvent avoir un impact important sur la prise en charge effectuée par les intervenants oeuvrant auprès de la clientèle féminine. À cet effet, Messier (1990), mentionne ceci concernant la clientèle protégée qui fut l'objet de victimisation dans leurs milieux naturels :

*« À la longue, ces enfants désespérés deviennent... désespérants pour leurs intervenants qui ne cherchent pourtant qu'à les stabiliser pour leur permettre de se développer et d'être un peu plus heureux. » (p.30).*

Compte tenu des différences sexuelles relatives au cadre légal de la prise en charge des adolescents et des adolescentes en difficulté, il devient nécessaire de considérer cet aspect dans l'exploration des préférences professionnelles des intervenants.

Enfin, la pertinence d'un tel projet est également reconnu au plan clinique. Effectivement, un document interne des Centres Jeunesse de Montréal (Coordination des Services aux Jeunes Contrevenantes, 1998) met à l'avant-plan la mise en place d'une intervention différentielle. Toutefois, les auteurs de ce rapport soulignent le peu d'intérêt

accordé à l'appariement entre l'intervenant et le jeune ainsi qu'entre l'intervenant et la méthode d'intervention, tant dans la recherche universitaire que de la part des employeurs. Les informations concernant les intervenants, présentées dans ce rapport, proviennent majoritairement de d'autres documents internes et non de recherches utilisant une méthodologie scientifique. En somme, il apparaît très pertinent de conduire une étude visant l'exploration et l'analyse des perceptions des intervenants.

L'objectif général de cette étude consiste à explorer les préférences professionnelles des intervenants travaillant auprès d'adolescent(e)s en difficulté en fonction du sexe de la clientèle. Dans un premier temps, il s'agira de vérifier si les intervenants qui oeuvrent auprès de la clientèle adolescente ont des préférences éducatives en regard du sexe de cette clientèle. Finalement, nous tenterons d'identifier les facteurs qui modulent ou non ces préférences.

## Chapitre 2

### Méthodologie

Les données présentées dans le cadre de ce mémoire proviennent de deux échantillons distincts d'intervenants qui travaillent auprès d'adolescents et d'adolescentes en difficulté. Un seul instrument, nommé *Regard des Intervenants sur la Clientèle Adolescente* (RICA ; Lanctôt, 2001), a été utilisé pour les deux échantillons. De surcroît, les mêmes analyses ont été conduites sur les données provenant des deux échantillons. En fonction de cela, la partie concernant la description de l'instrument de recherche ainsi que celle qui réfère aux techniques d'analyses s'appliquent aux deux échantillons.

### ***2.1 Les participants***

L'échantillon global de cette étude est composé de 132 intervenants qui œuvrent auprès d'adolescents et d'adolescentes judiciairisés en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants et/ou en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse. En outre, ces intervenants ont en commun d'être présentement à l'emploi des Centres Jeunesse de Montréal. Or, cet échantillon est constitué d'intervenants provenant de deux milieux de travail différents. En effet, un premier groupe provient des services aux jeunes contrevenants alors que le second groupe est composé d'intervenants qui travaillent dans les centres de réadaptation auprès des adolescentes en difficulté. Compte tenu du contexte complètement dissemblable de leur cadre de travail, ces deux groupes seront abordés en deux unités distinctes.

### ***2.1.1 Les délégués<sup>1</sup> à la jeunesse œuvrant au service de probation***

Le premier groupe d'intervenants réfère à ceux qui occupent des fonctions de délégués à la jeunesse au sein des Centres jeunesse de Montréal. Ces intervenants proviennent de trois bureaux, soit le bureau Est, le bureau Centre et le bureau Ouest, qui fournissent des services à l'ensemble des jeunes contrevenants qui résident sur l'île de Montréal. Notons que les délégués à la jeunesse peuvent avoir différents mandats auprès des adolescents et des adolescentes contrevenants. Notamment, ceux-ci peuvent réaliser des rapports pré-décisionnels, évaluer les dossiers des jeunes ayant des mesures de rechange, assumer des suivis probatoires et/ou être l'intervenant répondant pour des jeunes ayant une mesure de probation sans suivi.

Il est à noter que la sélection des participants s'est effectuée en tenant compte de l'échantillonnage d'une étude de plus grande envergure à l'intérieur de laquelle s'inscrit ce mémoire. En bref, cette étude s'intéresse aux besoins des adolescents et des adolescentes en difficulté. Les objectifs de cette étude impliquent que les intervenants fournissent une évaluation des besoins des jeunes dont ils assument le suivi, ce qui nécessite qu'ils aient eu l'opportunité de les rencontrer sur une base régulière. Ainsi, le critère de sélection des participants consistait à assurer au moins un suivi probatoire, les autres mandats impliquant bien souvent un nombre restreint de contacts avec le client. D'autre part, les adolescents effectuant une probation intensive ont été exclus de

---

<sup>1</sup> Cet échantillon inclut des participants de sexe féminin, toutefois, le masculin sera employé afin d'alléger le texte.

l'échantillon de l'étude relative aux besoins de la clientèle car une seule adolescente bénéficiait de cette mesure au moment de l'étude.

De ce fait, les délégués à la jeunesse assumant le suivi probatoire des garçons qui ont été sélectionnés aléatoirement afin de prendre part à l'étude sur les besoins de la clientèle ont été invités à participer à la présente recherche. Cette sélection aléatoire des garçons a permis de recenser 34 délégués à la jeunesse qui effectuent des suivis probatoires sur un total de 40. Également, en raison du faible taux de représentativité de la clientèle féminine sur le plan des mesures de probation avec suivi, la totalité d'entre elles ont été invitées à participer à l'étude sur les besoins des adolescents et des adolescentes en difficulté. Ainsi, il en découle que tous les délégués à la jeunesse qui assurent les suivis probatoires des adolescentes ont été invités à fournir leur participation à la présente étude.

Selon cette procédure, 35 délégués à la jeunesse ont été sollicités pour prendre part à cette étude. De ce nombre, un total de 30 participants (16 hommes et 14 femmes) ont complété le questionnaire, pour un taux de réponse de 86%. Leur âge moyen est de 47 ans et ils ont tous déclaré être d'origine canadienne. Bon nombre de ces délégués à la jeunesse œuvrent auprès d'adolescent(e)s en difficulté depuis plusieurs années. En effet, seuls cinq d'entre eux ont répondu avoir moins de dix ans d'expérience, dix ont entre dix et vingt ans d'expérience et quinze intervenants ont de vingt à trente ans d'expérience. En bref, ils ont en moyenne 20 années d'expérience auprès d'adolescent(e)s en difficulté. Sur le plan de leur scolarité, huit intervenants possèdent un diplôme d'études collégiales, quinze intervenants ont complété un baccalauréat et cinq détiennent une maîtrise. En ce qui a trait

aux disciplines d'études, les plus fréquemment mentionnées sont le travail social (10), la criminologie (6) ainsi que la psychoéducation (5).

Lorsque le cheminement professionnel des délégués à la jeunesse est pris en considération, les données recueillies indiquent que les intervenants de ce groupe ont, en moyenne, occupé trois fonctions auprès des adolescents et adolescentes en difficulté. En outre, uniquement six d'entre eux ont mentionné avoir rempli quatre postes ou plus dans ce domaine d'intervention. En fonction des objectifs de cette étude qui consistent à explorer les perceptions des intervenants afin de déterminer si ces derniers ont des préférences éducatives quant au sexe de la clientèle, il est apparu pertinent de s'intéresser au sexe de la clientèle auprès de laquelle ils ont travaillé au cours de leur carrière. Le Tableau 1 présente les résultats obtenus relativement au sexe de la clientèle que les intervenants ont pris en charge dans le cadre de leurs deux dernières fonctions.

Tableau 1  
Sexe de la clientèle prise en charge par les délégués à la jeunesse

Sexe de la clientèle	Fonction actuelle	Fonction précédente
	n (%)	n (%)
Garçons seulement	5 (17%)	9 (33,3%)
Filles seulement	1 (3%)	0 (0%)
Autant garçons que filles	4 (13%)	9 (33,3%)
Surtout garçons	20 (67%)	9 (33,3%)
Surtout filles	0 (0%)	0 (0%)
total	30 (100%)	27 (100%)

En ce qui a trait au sexe de la clientèle auprès de laquelle ils interviennent actuellement, cinq (17%) intervenants indiquent travailler uniquement auprès de garçons alors qu'un (3%) seul d'entre eux intervient auprès d'une clientèle composée de filles seulement. De plus, quatre (13%) intervenants ont dit œuvrer auprès d'une clientèle composée d'autant de garçons que de filles. La majorité des délégués à la jeunesse (n = 20 ; 67%) prennent en charge surtout des garçons et aucun n'a déclaré avoir la charge d'une clientèle composée principalement de filles.

Cette tendance se maintient concernant la fonction occupée avant d'être délégué à la jeunesse. Effectivement, parmi les 27 intervenants ayant déclaré avoir occupé une autre fonction auprès des jeunes en difficulté, neuf (33,3%) ont travaillé auprès de garçons seulement, neuf (33,3%) auprès d'une clientèle composée d'autant de garçons que de filles et neuf autres (33,3%) surtout auprès de garçons. Cette fois aucun des participants n'intervenait auprès de filles seulement ou auprès d'une clientèle composée surtout de filles.

De façon générale, il nous est possible de dire que les intervenants de cet échantillon ont une expérience de travail principalement concentrée auprès de la clientèle masculine. En effet, lorsque sont considérés l'ensemble des postes occupés auprès des jeunes en difficulté en fonction du sexe de la clientèle, il apparaît que deux (7%) intervenants ont exclusivement travaillé auprès des garçons en difficulté. Ceci dit, aucun d'entre eux n'a une expérience d'intervention uniquement concentrée auprès de la clientèle féminine. Enfin, 28 (93%) intervenants ont expérimenté le travail auprès des clientèles des deux sexes au cours de leur carrière, mais avec une majorité de clients masculins.

D'autre part, les cadres légaux sous lesquels les intervenants ont effectué la prise en charge des différentes clientèles auprès desquelles ils ont œuvré revêt une grande importance afin de situer leurs perceptions (tableau 2).

Tableau 2

Cadre légal sous lequel s'effectuait la prise en charge de la clientèle au cours de leurs deux dernières fonctions

Cadre légal	Fonction actuelle	Fonction précédente
	n (%)	n (%)
LJC	24 (83%)	8 (30%)
LPJ	0 (0%)	10 (37%)
LJC et LPJ	5 (17%)	7 (26%)
Autre	0 (0%)	0 (0%)
Aucun	0 (0%)	2 (7%)
total	29 (100%)	27 (100%)

LJC= Loi sur les jeunes contrevenants

LPJ = Loi de la protection de la jeunesse

Dans la fonction qu'ils occupent présentement, soit celle de délégués à la jeunesse, 24 (83%) intervenants ont indiqué prendre en charge exclusivement des jeunes qui sont sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC). Aucun d'entre eux ne travaille uniquement dans le cadre légal de la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) tandis que cinq (17%) intervenants prennent en charge des adolescent(e)s dans le cadre de la LJC ainsi que dans le cadre de la LPJ.

Ensuite, parmi les 27 intervenants qui ont occupé une autre fonction auprès d'adolescent(e)s en difficulté, huit (30%) d'entre eux prenaient en charge exclusivement des contrevenant(e)s alors que 10 (37%) intervenaient dans le cadre de la LPJ seulement. Une prise en charge de la clientèle dans le cadre de la LJC et de la LPJ était exécutée par sept (26%) intervenants. Enfin, deux intervenants (7%) réalisaient un travail d'intervention auprès d'adolescent(e)s qui n'étaient concernés par aucune de ces deux lois.

En somme, il ressort que les participants de cet échantillon ont, dans une large mesure, expérimenté le travail auprès des clientèles des deux sexes. Or, leur expérience demeure principalement concentrée auprès de la clientèle masculine. Quant au cadre légal, plusieurs délégués à la jeunesse ont déjà pris en charge une clientèle sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse alors que la grande majorité d'entre eux ont une expérience pratique d'intervention dans le cadre de la Loi sur les jeunes contrevenants.

### *2.1.2 Les éducateurs<sup>2</sup> qui travaillent auprès de la clientèle féminine*

Ce deuxième échantillon est composé d'éducateurs qui travaillent dans les unités de réadaptation des Centres jeunesse de Montréal. Ces derniers œuvrent auprès de la clientèle féminine âgée de 12 à 18 ans vivant une mesure de placement en centre de réadaptation. Les éducateurs proviennent de 14 unités, ce qui représente l'ensemble des unités disponibles pour la clientèle féminine francophone de l'île de Montréal. Ces unités

---

<sup>2</sup> Cet échantillon inclut des participants de sexe féminin, toutefois, le masculin sera employé afin d'alléger le texte.

se répartissent sur quatre sites, soit le site Dominique-Savio-Mainbourg, le site du Mont Saint-Antoine, le site Décarie et le site Rose-Virginie Pelletier. Neuf de ces 14 unités offrent des services globalisants alors que cinq unités offrent des services d'encadrement intensif. Ces deux types de services se distinguent au niveau de l'encadrement physique et professionnel offert, les unités d'encadrement intensif ayant le mandat d'accueillir la clientèle nécessitant un milieu davantage sécuritaire. Par exemple, les unités d'encadrement intensif ont un ratio d'intervenants plus élevé et accueillent un maximum de 12 adolescentes alors que les unités globalisantes ont majoritairement une capacité d'accueil de 14 adolescentes.

Au total, 114 éducateurs ont été invités à participer à l'étude. Il s'agit de la totalité des intervenants qui travaillent présentement, à temps plein ou à temps partiel, dans une des 14 unités accueillant la clientèle féminine. Il est à noter que les éducateurs effectuant des remplacements ponctuels sont exclus de l'échantillon car ces derniers n'assistent pas aux réunions d'équipes, moment qui fut choisi pour réaliser la collecte des données.

Ainsi, 102 intervenants ont complété le questionnaire (18 hommes et 84 femmes), pour un taux de réponse de 89%. L'âge moyen des participants de l'échantillon est de 32 ans. La majorité d'entre eux (59%) ont moins de dix ans d'expérience en intervention auprès d'adolescent(e)s en difficulté, environ le tiers d'entre eux (31%) possède de dix à vingt ans d'expérience et une faible proportion (10%) des intervenants a plus de vingt ans d'expérience. En ce qui a trait à leur formation académique, 52% des éducateurs interrogés possèdent un baccalauréat, 40% ont complété un diplôme d'études collégiales et 5% détiennent une maîtrise. Les différentes disciplines d'études qui ont été le plus

fréquemment mentionnées sont les suivantes : psychoéducation (31%), technique d'éducation spécialisée (25%), intervention en délinquance (11%), psychologie (11%), criminologie (7%) et sciences humaines (7%).

Encore une fois, les participants devaient tracer le portrait de leur cheminement professionnel en intervention auprès de la jeunesse en difficulté. Les intervenants de cet échantillon ont, en moyenne, occupé deux fonctions tandis que 22% d'entre eux ont occupé trois postes ou plus dans le domaine de l'intervention auprès des adolescents et des adolescentes en difficulté. Cela peut s'expliquer par le fait que les éducateurs de cet échantillon sont plus jeunes (âge moyen = 32 ans) que les délégués à la jeunesse ayant participé à l'étude (âge moyen = 47 ans).

Afin de situer les perceptions des intervenants dans le contexte de leurs différentes expériences de travail auprès des adolescents et des adolescentes en difficulté, il importe de connaître le sexe de la clientèle auprès de laquelle ils ont travaillé.

Tableau 3

Sexe de la clientèle prise en charge par les éducateurs

Sexe de la clientèle	Fonction actuelle	Fonction précédente
	n (%)	n (%)
Garçons seulement	0 (0%)	12 (22%)
Filles seulement	69 (70%)	10 (19%)
Autant garçons que filles	9 (9%)	25 (46%)
Surtout garçons	0 (0%)	4 (7%)
Surtout filles	21 (21%)	3 (6%)
total	99 (100%)	54 (100%)

Dans leur fonction actuelle, 69 (70%) participants interviennent auprès de filles exclusivement et 9 (9%) intervenants travaillent auprès d'une clientèle composée d'autant de garçons que de filles. De plus, 21 (21%) éducateurs œuvrent auprès d'une clientèle composée surtout de filles. Ceci dit, aucun de ces intervenants ne travaille présentement auprès d'une clientèle composée principalement ou exclusivement de garçons. Cette expérience concentrée autour de la clientèle féminine s'estompe lorsque la fonction qu'ils ont occupée précédemment est prise en considération. En effet, dans le cadre de leurs fonctions précédentes, 12 (22%) intervenants ont pris en charge des garçons seulement, 10 (19%) des filles seulement tandis que 25 (46%) intervenants avaient une clientèle composée d'autant de garçons que de filles. Aussi, quatre (7%) intervenants ont mentionné que leur clientèle était composée majoritairement de garçons alors que trois (6%) participants intervenaient surtout auprès de filles.

Finalement, en considérant l'ensemble de leurs expériences de travail, aucun de ces éducateurs n'a travaillé auprès de garçons seulement. Un peu plus du tiers (36%) d'entre eux ont pris en charge uniquement des filles en difficulté et 65 (64%) intervenants ont expérimenté le travail auprès des clientèles des deux sexes. L'exploration des différentes fonctions occupées par les éducateurs auprès d'adolescent(e)s en difficulté a permis de situer leurs expériences de travail selon le cadre légal sous lequel s'effectuait la prise en charge de la clientèle.

Tableau 4

Cadre légal de la prise en charge de la clientèle par les éducateurs au cours de leurs deux dernières fonctions

Cadre légal	Fonction actuelle	Fonction précédente
	n (%)	n (%)
LJC	1 (1%)	2 (4%)
LPJ	27 (27%)	12 (22%)
LJC et LPJ	64 (64%)	30 (56%)
Autre	7 (7%)	4 (7%)
Aucun	1 (1%)	6 (11%)
<b>total</b>	<b>100 (100%)</b>	<b>54 (100%)</b>

LJC= Loi sur les jeunes contrevenants

LPJ = Loi de la protection de la jeunesse

Comme l'illustrent les résultats présentés au tableau 4, dans le cadre de leur fonction actuelle, un (1%) seul de ces intervenants prend en charge exclusivement des contrevenant(e)s et 27 (27%) interviennent uniquement auprès de jeunes protégés. La majorité d'entre eux (64%) interviennent auprès d'une clientèle prise en charge dans les

deux cadres légaux, soit la LPJ et la LJC. Quelques intervenants (7%) ont indiqué travailler dans un autre cadre légal et un (1%) intervenant a affirmé intervenir auprès d'une clientèle qui n'est prise en charge sous aucune loi. Certains usagers sont admis en vertu de la Loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux, ce qui peut expliquer que quelques intervenants aient indiqué prendre en charge une clientèle dans un autre cadre légal. Il est également possible que l'intervenant ayant répondu travailler auprès de jeunes n'ayant aucune mesure légale réfère aux mesures volontaires, qui font partie de la Loi de la protection de la jeunesse.

Lorsqu'il est question de la fonction précédente, deux intervenants (4%) affirment qu'ils œuvraient uniquement auprès de contrevenant(e)s et 12 (22%) d'entre eux seulement auprès de jeunes protégés. Encore ici, la majorité des intervenants (56%) prenaient en charge une clientèle dans les deux cadres légaux, soit la LPJ et la LJC. Une faible proportion d'intervenants occupaient des fonctions où la clientèle était prise en charge sous un autre cadre légal (7%) ou sous aucune loi (11%). En somme, aucun intervenant de cet échantillon n'a travaillé uniquement avec une clientèle contrevenante lorsque sont cumulées les différentes fonctions qu'ils ont occupées auprès d'adolescent(e)s en difficulté. De plus, 19% d'entre eux ont une expérience pratique auprès des jeunes protégés exclusivement.

Il est à noter que la majorité des intervenants de l'échantillon détiennent un poste auprès de la clientèle féminine, dont une très grande proportion fait l'objet de mesures s'inscrivant dans le cadre de la LPJ (Messier,1990). Cela dit, le système organisationnel des Centres jeunesse de Montréal fait en sorte que les éducateurs ont une très grande

mobilité dans les différents services offerts à la jeunesse en difficulté. Ainsi, cet échantillon, qui est composé d'intervenants qui œuvrent présentement auprès de la clientèle féminine comprend des éducateurs en remplacement à court, moyen ou long terme dans ces unités. L'exploration de leur cheminement professionnel permet d'affirmer que les participants à l'étude, bien qu'ils aient une expérience de travail plus élaborée auprès de la clientèle féminine, disposent tout de même, pour la plupart, d'une connaissance pratique des clientèles prises en charge sous les deux cadres légaux ainsi que des deux sexes.

## *2.2 La mesure*

L'instrument utilisé afin de réaliser la collecte des données est le *Regard des Intervenants sur la Clientèle Adolescente* (RICA) qui a été élaboré par Lanctôt (2001). Ce questionnaire permet une utilisation conjointe des données quantitatives ainsi que des commentaires qualitatifs recueillis par le biais de questions ouvertes. Une description détaillée de l'instrument de recherche s'avère essentielle dans le but de faciliter la compréhension des résultats qui seront présentés dans la section suivante.

En premier lieu, un texte d'une page constituant une brève présentation de la recherche devait être lu par les intervenants ayant été invités à participer à l'étude. Par la suite, ces derniers devaient compléter un formulaire de consentement (Annexe A) et le signer afin que leurs réponses puissent être utilisées. Notons qu'un questionnaire a été rejeté car le formulaire de consentement n'a pas été signé.

Seule la partie du RICA s'appliquant aux intervenants sera utilisée, excluant la section concernant les besoins des jeunes dont ils assument le suivi individuel. Les trois premières sections du questionnaire feront donc l'objet d'une présentation détaillée. La première section concerne l'identification des participants. Tout d'abord, les intervenants devaient identifier leur sexe et indiquer leur date de naissance. À la question suivante, il leur était demandé de faire état, par ordre chronologique de la plus récente à la plus ancienne, de leurs diverses formations académiques, en rapportant uniquement les formations post-secondaires. Ensuite, une question portait sur leur participation à des activités de formation continue ou de perfectionnement, excluant leur formation académique. S'ils avaient participé à ce type d'activités, les intervenants devaient indiquer à quel moment cela s'était produit (année du début et année de la fin), l'institution qui offrait l'activité en question ainsi que la nature de cette activité. La question suivante se rapportait au nombre d'années d'expérience dont ils disposent en intervention auprès d'adolescent(e)s en difficulté. Enfin, à la dernière question de cette partie du questionnaire, il leur était demandé d'exprimer, de la plus récente à la plus ancienne, les différentes fonctions qu'ils ont occupées auprès de la jeunesse en difficulté. Pour chacune de ces fonctions, ils devaient préciser la période pendant laquelle ils l'ont occupée, la nature de cette fonction, la loi en vertu de laquelle leur clientèle était prise en charge ainsi que le sexe de cette clientèle. En somme, ces questions permettent de situer les appréciations des intervenants à l'égard des différentes clientèles en fonction de leurs caractéristiques, de leur formation ainsi que de leur expérience pratique en intervention auprès d'adolescents en difficulté.

La deuxième section du questionnaire porte sur les préférences des intervenants en matière d'intervention. Bien que l'objectif général de cette étude consiste à explorer les préférences des intervenants en fonction du sexe de la clientèle, il importe de considérer les différentes clientèles auprès desquelles ils peuvent être amenés à travailler, ceci afin de contextualiser les appréciations rapportées par les intervenants.

Dans un premier temps, il leur était demandé jusqu'à quel point ils aiment (ou aimeraient) travailler auprès d'adolescents jeunes contrevenants, d'adolescentes jeunes contrevenantes, d'adolescents en protection ainsi que d'adolescentes en protection. L'instrument (RICA) comprend une particularité quant aux jeunes en protection, référant uniquement à ceux qui ont une mesure en vertu de l'article 38 h), soit pour troubles sérieux de comportement. Pour chacune de ces clientèles, les répondants devaient encercler un chiffre de un à cinq : un représentant "pas du tout", deux, "très peu", trois, "un peu", quatre, "assez" et cinq indiquant qu'ils aiment "beaucoup" travailler auprès de cette clientèle. Ensuite, les intervenants devaient expliquer, en quelques lignes, les réponses qu'ils ont fournies. Ainsi, si leurs réponses se distinguaient en fonction des lois (clientèle en LPJ et clientèle en LJC), une première sous-question leur demandait de spécifier pourquoi ils aiment (ou aimaient) particulièrement travailler auprès de la clientèle à laquelle ils ont attribué le plus haut pointage. À l'inverse, il leur était demandé d'expliquer ensuite pourquoi ils aiment (ou aimaient) moins travailler auprès de la clientèle à laquelle ils ont attribué le plus bas pointage en fonction de la loi. Dans la même veine, la question suivante se rapporte au sexe de la clientèle, leur demandant, si tel était le cas, d'élaborer un bref commentaire expliquant l'attribution d'une cote plus élevée à la

clientèle masculine ou à la clientèle féminine et, à l'inverse, exécuter la même démarche pour la clientèle à laquelle ils ont attribué le plus bas pointage en fonction du sexe.

Dans le même ordre d'idée, les intervenants devaient indiquer jusqu'à quel point ils pensent qu'il est difficile de travailler auprès des quatre mêmes clientèles (adolescents contrevenants, adolescentes contrevenantes, adolescents protégés, adolescentes protégées). Comme dans le cadre des questions précédentes, ils devaient encrer un chiffre sur une échelle de un à cinq, où un représente "pas du tout" et cinq représente "beaucoup". Après quoi, ils avaient, encore une fois, à justifier en quelques lignes leurs réponses si des différences étaient présentes en fonction du cadre légal et/ou en fonction du sexe de la clientèle. Dans les deux cas, il leur était demandé de fournir un bref commentaire sur les raisons qui expliquent pourquoi ils trouvent plus difficile d'intervenir auprès de la clientèle à laquelle ils ont attribué le plus haut pointage et, à l'opposé, pourquoi ils considèrent qu'il est moins complexe d'intervenir auprès de la clientèle à laquelle ils ont attribué le plus faible pointage.

Quant à la troisième et dernière section du questionnaire, elle porte sur les connaissances théoriques, l'expérience pratique ainsi que l'évaluation des ressources disponibles pour desservir adéquatement les différentes clientèles, répondant ainsi à l'objectif spécifique de cette étude qui consiste à identifier les facteurs qui modulent ou non les préférences éducatives des intervenants. Cette section est composée de 17 questions où les intervenants doivent s'exprimer sur une proposition en fonction de chacune des clientèles, soit les adolescents contrevenants, les adolescentes contrevenantes, les adolescents en protection et les adolescentes en protection. Les participants devaient

indiquer une réponse pour chacune des clientèles, et ce, même s'ils n'ont pas d'expérience auprès de toutes ces clientèles. En somme, ils devaient indiquer une réponse en encerclant un chiffre de un à cinq, où un signifie qu'ils sont "tout à fait en désaccord", deux qu'ils sont "en désaccord", trois indiquant qu'ils sont "plus ou moins en accord", quatre qu'ils sont "en accord" et cinq qu'ils sont "tout à fait en accord".

Les six premières questions de cette section se rapportaient à leurs connaissances théoriques. Pour ce qui est des six questions suivantes (de la question sept à la question douze) les intervenants répondaient aux mêmes questions que les six premières mais en se référant, cette fois, à leur expérience pratique. Ainsi, leurs perceptions relatives à leur capacité d'effectuer six opérations cliniques ont été investiguées, ceci, en regard des connaissances théoriques et de l'expérience pratique qu'ils ont acquises. La première opération clinique consiste à évaluer adéquatement les risques de récurrence ou les risques de répétition d'un comportement inapproprié (fugue, désorganisation,...). Les intervenants devaient ensuite s'exprimer sur leurs capacités à évaluer adéquatement les besoins des jeunes ainsi que sur leurs habiletés à comprendre les modes d'interaction qui sont privilégiés par les différentes clientèles. Également, les participants devaient indiquer s'ils se sentent en mesure d'ajuster leurs modes d'intervention en fonction des caractéristiques des différentes clientèles. La cinquième opération clinique se rapporte à leur capacité à proposer aux jeunes des objectifs qui tiennent compte de leur niveau d'évolution, de leurs capacités, de leurs intérêts et de leurs problèmes. Sixièmement, il leur était demandé de s'exprimer sur leur capacité à comprendre les réactions des différentes clientèles devant une situation frustrante ou difficile. Pour ces deux séries de six questions chacune, des

échelles synthèse ont été constituées. Ces échelles font état du cumul des réponses obtenues pour les six opérations cliniques en fonction des connaissances théoriques acquises (le coefficient alpha varie entre 0,80 à 0,93 selon les clientèles) et de l'expérience pratique (le coefficient alpha varie entre 0,89 et 0,96). La somme des réponses obtenues pour chacune des clientèles fut divisée par six de sorte que la médiane varie entre un et cinq.

Finalement, les cinq dernières questions du questionnaire concernent la disponibilité des ressources dans les Centres jeunesse de Montréal. Pour chacune des clientèles, les intervenants devaient indiquer s'ils considèrent que la disponibilité des ressources suivantes est suffisante afin d'offrir une intervention de qualité aux adolescents et aux adolescentes en difficulté : les ressources professionnelles (nombre d'intervenants, de conseillers cliniques), les ressources matérielles (accès à des locaux de rencontres, accès à des salles d'activités, ...), les ressources physiques (nombre d'unités dans les centres de réadaptation, nombre de places par unité, ...) les instruments cliniques (grilles d'évaluation, inventaires de personnalité, ...) ainsi que les programmes et les activités de réadaptation. Les choix de réponses pour ces cinq dernières questions sont les mêmes que pour les douze questions précédentes de cette partie du questionnaire, où un indique que le sujet est "tout à fait en désaccord" et cinq signifie qu'il est "tout à fait en accord" avec les énoncés.

### *2.3 Les techniques d'analyses*

Le recours à des tests non-paramétriques fut privilégié dans le cadre de cette étude. En effet, considérant la petite taille de l'échantillon des délégués à la jeunesse ainsi que la nature des données recueillies, qui ne se distribuent pas selon une courbe normale, l'utilisation de tests paramétriques (ex : analyse de variance, test de différence des moyennes) ne se révélait pas appropriée. Ainsi, les analyses ont été conduites par le biais de l'utilisation de tests qui constituent leurs équivalents non paramétriques, soit le test de Friedman et celui de Wilcoxon. Le test des Friedman classe en rang les réponses fournies par chaque intervenant en regard des quatre clientèles sous étude. Le rang auquel se situe une clientèle donnée peut donc varier entre un et quatre puisque quatre groupes sont mis en parallèle. L'examen du rang moyen obtenu par les diverses clientèles permet de conclure s'il y a des différences entre les groupes. Puisque le test de Friedman ne précise pas exactement quels sont les groupes qui se distinguent entre eux, des analyses davantage détaillées ont été effectuées au moyen du test de Wilcoxon. La logique demeure la même, soit un classement en rang, mais cette fois, ce sont les résultats de deux clientèles, plutôt que quatre, qui sont comparés.

### Chapitre 3

Regard sur les perceptions de l'outil central de l'intervention : l'intervenant

### ***3.1 Les délégués à la jeunesse ont-ils des préférences éducatives ?***

Dans ce chapitre, une analyse des données recueillies auprès de l'échantillon des délégués à la jeunesse sera présentée. Tout d'abord, les thèmes abordés seront le degré d'appréciation ainsi que le degré de difficulté que les délégués à la jeunesse attribuent à chacune des clientèles. Aux différentes questions se rapportant à ces thèmes, les intervenants devaient toujours s'exprimer en fonction des quatre clientèles suivantes : les adolescents contrevenants, les adolescentes contrevenantes, les adolescents protégés et les adolescentes protégées. Ensuite, les composantes qui peuvent moduler ces préférences seront présentées (connaissances théoriques, expérience pratique et disponibilité des ressources).

#### ***3.1.1 Le degré d'appréciation des délégués à la jeunesse envers les quatre clientèles***

La littérature portant sur les perceptions des intervenants face à la clientèle féminine démontre que le degré d'appréciation associé à cette clientèle est parfois très faible (Pollock, 1984 ; Baines & Adler, 1996; Daniel, 1999). En fonction de cela, il est apparu nécessaire d'explorer les perceptions des délégués à la jeunesse quant à leur appréciation des différentes clientèles. Dans un premier temps, les intervenants devaient indiquer jusqu'à quel point ils aiment ou aimeraient travailler auprès de chacune des clientèles. Ils devaient encercler un chiffre de un à cinq ou un correspond à "pas du tout" et cinq à "beaucoup". À première vue, il est clair que les résultats présentés au tableau 5 suivent un ordre décroissant, allant de la clientèle des garçons contrevenants qui obtient le plus haut

degré d'appréciation à la clientèle des adolescentes protégées à laquelle le plus faible degré d'appréciation est attribué ( $X^2 = 50,73$  ;  $p < 0,001$ ). Les délégués à la jeunesse ont donc des préférences en regard des différentes clientèles.

Tableau 5

Degré d'appréciation des délégués à la jeunesse associé à l'intervention auprès des différentes clientèles

	$X^2$	p	Garçons	Filles	Garçons	Filles
			contrevenants	contrevenantes	protégés	protégées
Degré d'appréciation			Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)
	50,73	0,000	3,70 (5,00) <sup>a b c</sup>	2,65 (4,00) <sup>d e</sup>	1,98 (3,00) <sup>f</sup>	1,67 (2,00)

Wilcoxon

- a= Garçons contrevenants différent des filles contrevenantes
- b= Garçons contrevenants différent des garçons protégés
- c= Garçons contrevenants différent des filles protégées
- d= Filles contrevenantes différent des garçons protégés
- e= Filles contrevenantes différent des filles protégées
- f= Garçons protégés différent des filles protégées

Plus précisément, la clientèle des garçons contrevenants a obtenu le plus haut résultat, avec un rang moyen de 3,70 et une médiane de 5,00. Les adolescentes contrevenantes ont obtenu un rang moyen de 2,65 et une médiane de 4,00, puis vient la clientèle des garçons protégés pour lesquels le rang moyen est de 1,98 avec une médiane de 3,00. Enfin, les adolescentes protégées se sont vu attribuer un rang moyen de 1,67 et une médiane de 2,00. Si l'on se fie à la médiane obtenue par chaque clientèle, on peut affirmer que les délégués à la jeunesse aiment "beaucoup" travailler auprès des adolescents contrevenants et ils aiment "assez" travailler auprès d'adolescentes contrevenantes. En contre partie, les

délégués à la jeunesse expriment aimer “un peu” travailler auprès des adolescents protégés et ils indiquent qu’ils aiment “très peu” travailler auprès d’une clientèle composée d’adolescentes protégées.

L’utilisation du test Friedman permet d’ordonner en rang les réponses obtenues aux questions en regard des quatre clientèles. Ceci dit, l’utilisation du test Wilcoxon consiste également en une comparaison entre les groupes avec la particularité de permettre de constater si les différences observées sont significatives en comparant les groupes en paires. Les résultats obtenus à ce test pour les différentes clientèles sont présentés en annexe. Pour faciliter la lecture, un sommaire des résultats fut inclus dans le tableau 5, ces résultats sont représentés par les exposants. Ces analyses détaillées indiquent d’abord que, de façon générale, les délégués à la jeunesse qui assurent des suivis probatoires préfèrent davantage intervenir auprès de la clientèle masculine qu’auprès de la clientèle féminine, et ce, peu importe le cadre légal. En ce qui a trait aux garçons et aux filles sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants (Annexe B) la différence observée est significative ( $z = -3,99$ ;  $p < 0,001$ ). Effectivement, l’observation des résultats détaillés indique que 21 intervenants préfèrent davantage travailler auprès des garçons contrevenants alors qu’une seule intervenante préfère travailler auprès des filles contrevenantes. Parmi les répondants, huit intervenants situaient ces deux clientèles à égalité, ce qui signifie que, pour ces intervenants, le sexe des jeunes pris en charge en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants n’affecte pas leurs préférences éducatives. Toujours en comparant les clientèles en fonction du sexe mais, cette fois, dans le contexte de la Loi de la protection de la jeunesse (Annexe C) une différence significative est observable ( $z = -2,00$ ;  $p < 0,05$ ).

Ainsi, on note que huit intervenants préfèrent travailler auprès des garçons protégés et deux intervenants apprécient davantage travailler auprès des filles protégées. Toutefois, dans le contexte de la Loi de la protection de la jeunesse, 20 intervenants considèrent aimer autant travailler auprès des garçons que des filles.

Ensuite, lorsque sont comparées les clientèles, non pas en fonction de leur sexe mais en fonction du cadre légal, des différences importantes ressortent. Les délégués à la jeunesse apprécient davantage oeuvrer auprès des jeunes contrevenants qu'auprès de ceux et celles qui sont pris(es) en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse.

Concernant la clientèle masculine (Annexe D), 26 délégués à la jeunesse préfèrent intervenir auprès des garçons contrevenants alors qu'un seul d'entre eux indique une préférence pour la clientèle des garçons protégés ; trois autres ne perçoivent aucune différence en fonction de la loi ( $z = -4,12$ ;  $p < 0,01$ ). Cette préférence à travailler auprès de la clientèle contrevenante plutôt qu'auprès de la clientèle protégée est également présente lorsque sont comparées les filles des deux cadres légaux (Annexe E ;  $z = -3,21$ ;  $p < 0,01$ ). Ainsi, 20 intervenants aiment davantage travailler auprès des filles contrevenantes. En contre partie, seulement trois intervenants montrent une préférence à travailler auprès des filles protégées alors que sept autres n'indiquent aucune différence selon qu'il s'agisse d'adolescentes contrevenantes ou d'adolescentes protégées.

Il est à noter que l'influence du cadre légal sur les préférences des délégués à la jeunesse semble supérieure à l'influence du sexe de la clientèle. Les résultats présentés à l'annexe F soutiennent ce constat ( $z = -2,13$ ;  $p < 0,05$ ). Effectivement, 20 intervenants affirment

préférer travailler auprès des filles contrevenantes comparativement à huit intervenants qui préfèrent intervenir auprès de garçons protégés. Notons que seulement deux intervenants ne différencient pas ces deux clientèles. Cette observation voulant que le cadre légal sous lequel est prise en charge la clientèle ait une importance considérable aux yeux des intervenants n'avait pas été envisagée dans les écrits.

Suite à cette question à choix multiples, les intervenants devaient expliquer pourquoi ils aiment particulièrement travailler auprès de la clientèle à laquelle ils ont attribué le plus haut pointage. L'analyse qualitative des réponses fournies à cette question à développement permet d'explorer les perceptions des intervenants tant en fonction du sexe de la clientèle que du cadre légal dans lequel s'inscrit leur mandat d'intervention. À l'intérieur des deux cadres légaux, la clientèle masculine est préférée par un plus grand nombre d'intervenants. Plusieurs raisons sont venues appuyer cette préférence à travailler auprès de la clientèle masculine. En effet, à plusieurs reprises, les intervenants ont souligné que les adolescents sont davantage directs dans le contexte d'intervention que leurs homologues féminines, ce qui rejoint les résultats obtenus par Baines et Adler (1996) :

*« ils sont plus directs, il est plus facile de savoir ce qu'ils désirent vraiment »*

*« je suis plus à l'aise avec les garçons, discussion porte sur des éléments plus clairs »*

*« les garçons m'apparaissent plus directs, plus francs »*

*« je me sens à l'aise avec les garçons, ils sont souvent plus directs dans leur façon de répondre ».*

Certains intervenants affirment avoir des affinités plus grandes avec les garçons sur le plan relationnel :

*« je suis plus à l'aise avec la manière d'intervenir auprès des garçons et la dynamique est aussi très différente »*

*« la relation entre moi et un gars se fait plus facilement, le travail me semble plus facile, je sens moins de cachettes, d'hypocrisie ».*

On note aussi qu'un seul délégué à la jeunesse, en l'occurrence une femme, a fait part de commentaires qualitatifs favorisant les filles. Cette intervenante aime davantage travailler auprès des filles car elle considère qu'elles présentent des dynamiques avec lesquelles elle a plus d'affinités.

Les intervenants émettent également des commentaires qualitatifs sur les caractéristiques de la clientèle ayant une mesure sous la Loi des jeunes contrevenants, parfois dans une visée comparative avec leurs homologues pris en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse. Entre autres, les intervenants soulèvent que ces adolescents et adolescentes, pris en charge en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, sont, de façon générale, plus fonctionnels et proviennent de milieux familiaux qui peuvent être mis à contribution dans la démarche de réhabilitation :

*« les contrevenants ont très souvent des ressources sur lesquelles nous pouvons tabler pour faire avancer les choses »*

*« la collaboration du système familial favorise le développement d'une intervention axée sur la relation »*

*« clientèle présente des difficultés différentes, souvent moins lourdes et moins détériorées, plus d'espoir dans le travail ».*

Quant aux spécificités reliées à l'application de la loi sous laquelle sont pris en charge les adolescents en difficulté des deux sexes, des différences importantes sont présentes dans les commentaires qualitatifs des intervenants. Dans une forte proportion, les intervenants indiquent préférer travailler dans le contexte de la Loi sur les jeunes contrevenants, cadre légal sous lequel ils travaillent tous actuellement. Un grand nombre d'intervenants disent préférer ce cadre légal, entre autres, parce que cette loi et les mandats qui en découlent sont beaucoup plus clairs comparativement à la Loi de la protection de la jeunesse :

*« la loi est plus claire, moins complexe, moyens d'actions plus clairs »*  
*« LJC plus claire quant au mandat et à l'intervention à réaliser, les motifs pour lesquels ils sont en JC (jeunes contrevenants) sont plus précis, plus objectivables et plus circonscrits »*  
*« plus clair de travailler avec une clientèle de contrevenants du fait que le mandat s'inscrit dans un cadre établi avec des règles très claires ».*

En somme, le cadre légal de la prise en charge des jeunes en difficulté est une composante qui affecte considérablement le degré d'appréciation exprimé par les délégués à la jeunesse. Ces derniers préfèrent, de façon générale, intervenir auprès de jeunes ayant une mesure émanant de la Loi sur les jeunes contrevenants. Également, le sexe de la clientèle semble influencer le degré d'appréciation des intervenants, mais d'une façon moins importante, les filles contrevenantes obtenant une meilleure cote d'appréciation que les garçons protégés. Malgré cela, les délégués à la jeunesse préfèrent majoritairement intervenir auprès de la clientèle masculine plutôt qu'auprès de la clientèle féminine lorsque les clientèles provenant des deux cadres légaux sont comparées séparément. Les commentaires qualitatifs des délégués à la jeunesse dénotent plusieurs aspects positifs

associés à la clientèle masculine ainsi qu'à la clientèle prise en charge sous la Loi sur les jeunes contrevenants. De ce fait, l'exploration du degré de difficulté que représente chacune des clientèles pour les intervenants pourra ajouter à la compréhension de leurs préférences éducatives.

### *3.1.2 Le degré de difficulté ressenti par les délégués à la jeunesse envers les quatre clientèles*

Cette section réfère aux réponses obtenues à la question demandant aux délégués à la jeunesse jusqu'à quel point ils trouvent difficile d'intervenir auprès des quatre clientèles (adolescents contrevenants, adolescentes contrevenantes, adolescents protégés, adolescentes protégées). Comme ce fut le cas dans la section précédente, les intervenants devaient indiquer une réponse en encerclant un chiffre de un à cinq, où un représente "pas du tout" et cinq représente "beaucoup". À prime abord, l'observation des résultats présentés au tableau 6 permet de constater une tendance inverse à celle observée relativement au degré d'appréciation de chacune des clientèles. En effet, les rangs moyens ainsi que les médianes suivent maintenant un ordre croissant ( $X^2 = 39,18$  ;  $p < 0,001$ ). Le degré de difficulté varie donc en fonction des clientèles, allant de la clientèle à laquelle le plus haut degré de difficulté a été attribué, soit les adolescentes protégées, à la clientèle des adolescents contrevenants qui obtient le plus faible degré de difficulté.

Tableau 6

Degré de difficulté associé par les délégués à la jeunesse à l'intervention auprès des différentes clientèles

	$\chi^2$	p	Garçons	Filles	Garçons	Filles
			contrevenants	contrevenantes	protégés	protégées
Degré de difficulté			Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)
	39,18	0,000	1,63 (3,00) <sup>a b c</sup>	2,28 (4,00) <sup>e</sup>	2,85 (4,00) <sup>f</sup>	3,23 (4,00)

Wilcoxon

- a= Garçons contrevenants différent des filles contrevenantes
- b= Garçons contrevenants différent des garçons protégés
- c= Garçons contrevenants différent des filles protégées
- d= Filles contrevenantes différent des garçons protégés
- e= Filles contrevenantes différent des filles protégées
- f= Garçons protégés différent des filles protégées

Tout d'abord, la clientèle des filles protégées se voit attribuer le rang moyen (3,23) le plus élevé, avec une médiane de 4,00. Le second rang moyen le plus élevé est de 2,85, avec une médiane de 4,00, et il est attribué aux garçons protégés. Ces deux clientèles ont obtenu une médiane de 4,00, indiquant que les intervenants trouvent qu'il est "assez" difficile d'intervenir auprès de jeunes protégés. Vient ensuite la clientèle des filles contrevenantes qui obtient un rang moyen de 2,28 (médiane = 4,00), suivie des garçons contrevenants qui se voit attribuer le rang moyen (1,63) et le rang médian (3,00) le plus faible face au degré de difficulté qu'ils représentent.

Quant aux différences observées à l'aide des comparaisons des groupes par paires, des résultats significatifs font état de différences entre les sexes. Encore une fois, la légende

insérée sous le tableau 6 résume les résultats obtenus au moyen des tests Wilcoxon. Tout d'abord, lorsqu'il est question de la clientèle contrevenante (Annexe B), 12 intervenants ont attribué un résultat plus élevé à la clientèle féminine comparativement à la clientèle masculine, laquelle s'est vu attribuer le résultat le plus élevé par un seul intervenant ( $z = -2,95$ ;  $p < 0,01$ ). Soulignons que 17 intervenants ne perçoivent pas de différence, en terme de degré de difficulté, selon le sexe de la clientèle contrevenante. Pour ce qui est des jeunes sous la Loi de la protection de la jeunesse (Annexe C;  $z = -2,27$ ;  $p < 0,05$ ), les réponses fournies par 24 intervenants ne se distinguent pas en fonction du sexe de la clientèle. Par contre, lorsque des différences prennent place, elles sont au détriment des filles. En effet, six intervenants indiquent que la clientèle des filles protégées représente un plus grand degré de difficulté que celle des garçons protégés. Les résultats obtenus au test Wilcoxon soutiennent donc ceux qui proviennent du test Friedman, où les filles se sont vu attribuer des rangs moyens plus élevés que les garçons en terme de degré de difficulté, lorsque chaque cadre légal est observé de façon distincte. Ces résultats rejoignent ceux obtenus par quelques études (Pollock, 1984; Baines & Adler, 1996; Rasche, 2000) qui ont soulevé que la clientèle féminine constitue une clientèle auprès de laquelle il est plus difficile d'intervenir.

En ce qui a trait aux différences observées en fonction des cadres légaux, la comparaison entre les groupes par paires soutient également les résultats obtenus avec le test Friedman. Lorsqu'il leur a été demandé jusqu'à quel point ils trouvent difficile de travailler auprès des quatre clientèles, les intervenants ont, dans une large mesure, exprimé que l'intervention auprès d'une clientèle prise en charge sous la Loi de la protection de la

jeunesse représente une difficulté plus importante que l'intervention dans le contexte de la Loi sur les jeunes contrevenants. Du côté de la clientèle masculine, 20 intervenants affirment trouver plus difficile d'intervenir auprès des garçons protégés qu'auprès d'adolescents contrevenants (Annexe D;  $z = -3,29$ ;  $p < 0,01$ ). Ceci dit, deux intervenants attribuent un degré de difficulté plus élevé aux adolescents contrevenants et huit intervenants ne distinguent pas ces deux clientèles en terme de degré de difficulté. Lorsque sont comparées les filles prises en charge sous les deux cadres légaux, 16 intervenants considèrent qu'il est plus difficile d'intervenir auprès de filles protégées qu'auprès de leurs homologues contrevenantes (Annexe E;  $z = -3,07$ ;  $p < 0,05$ ). À l'inverse, un seul intervenant perçoit l'intervention auprès des contrevenantes comme constituant une plus grande difficulté. Finalement, les réponses fournies par 13 intervenants ne se distinguent pas en fonction de la loi sous laquelle est prise en charge la clientèle féminine.

Il est à noter que lorsque sont mis en lien le degré d'appréciation de chacune des clientèles avec le degré de difficulté (Tableau 7), les coefficients de corrélation (non paramétriques) indiquent que plus le degré de difficulté associé à une clientèle est élevé, moins les intervenants ont tendance à apprécier leur travail auprès de cette clientèle.

Tableau 7

Corrélations non paramétriques entre le degré d'appréciation et le degré de difficulté exprimés par les délégués à la jeunesse concernant les quatre clientèles

	Difficulté garçons contrevenants	Difficulté filles contrevenantes	Difficulté garçons protégés	Difficulté filles protégées
Apprécier-garçons contrevenants	-0,09	-0,11	0,11	0,25
Apprécier- filles contrevenantes	-0,16	-0,42 *	0,02	-0,16
Apprécier-garçons protégés	-0,10	0,01	-0,48 *	-0,30
Apprécier- filles protégées	-0,07	-0,15	-0,41 *	-0,40 *

\*  $p < 0,05$

Par exemple, plus les intervenants trouvent difficile de travailler auprès des filles contrevenantes, moins ils apprécient travailler auprès de cette clientèle ( $r = -0,42$ ;  $p < 0,05$ ). Dans le même ordre d'idées, une relation négative est également présente concernant les intervenants qui considèrent qu'il est difficile d'intervenir auprès des garçons protégés, ces derniers ayant tendance à moins apprécier leur travail auprès de ces adolescents ( $r = -0,48$ ;  $p < 0,05$ ). De surcroît, plus ils attribuent un degré de difficulté élevé aux filles protégées, moins il apprécient intervenir auprès de cette clientèle ( $r = -0,40$ ;  $p < 0,05$ ). Les résultats obtenus pour la clientèle des garçons contrevenants ne sont pas significatifs.

Comme à la question précédente, les intervenants devaient expliquer pour quelles raisons ils considèrent qu'il est plus difficile de travailler auprès de la clientèle à laquelle

ils ont attribué le plus haut pointage. Tout d'abord, le sexe de la clientèle est abordé par certains intervenants comme représentant une difficulté. Un intervenant masculin écrit ceci :

*« la relation intervenant-adolescente est plus complexe parce que l'aspect "sexualité" est plus difficile à gérer que l'inverse, ..., le "prendre soins" peut facilement être confondu avec de l'amour ».*

Ensuite, un intervenant explique qu'il trouve difficile d'intervenir auprès des filles car il se sent moins à l'aise avec les dynamiques associées à la victimisation et il considère que la clientèle féminine introduit, dans la relation d'aide, un monde émotif trop nébuleux. Cette association entre la clientèle féminine et la notion d'émotivité rejoint les résultats de plusieurs études (Pollock, 1984; Chesney-Lind & Freitas, 1999; Chesney-Lind & Okamoto, 2000). Finalement, une intervenante décrit les adolescentes comme étant d'humeur changeante et beaucoup plus en opposition lorsqu'elles entrent en relation avec une intervenante de sexe féminin. Ce faisant, cette intervenante trouve qu'il est beaucoup plus difficile de créer des liens significatifs avec une fille plutôt qu'avec un garçon, car elle considère que les adolescentes sont plus secrètes et difficiles d'accès.

D'autre part, un nombre important de difficultés associées à une intervention en protection de la jeunesse ont été soulevées. Dans un premier temps, la complexité de cette loi et de son application dans l'intervention ressort comme représentant une difficulté majeure :

*« complexité du tribunal de la jeunesse, loi avec des zones grises »*

*« complexité de la loi sur la protection de la jeunesse »*

*« le mandat en LPJ diffère de celui en LJC et les ordonnances sont moins faciles à faire appliquer par les jeunes et les parents »*

*« Loi de la protection de la jeunesse est nettement plus compliquée »*

Il importe de noter que l'échantillon est constitué d'intervenants qui ne travaillent pas, présentement, dans le cadre de la Loi de la protection de la jeunesse.

De plus, les caractéristiques de la clientèle et de leur milieu de provenance semblent jouer un rôle important dans les perceptions des intervenants. En somme, certains délégués à la jeunesse considèrent que la clientèle prise en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse présente des problématiques plus lourdes, plus détériorées et, bien souvent, le milieu familial est également en grande difficulté :

*« plus lourd de travailler en protection de la jeunesse, lourdeur des dossiers »*

*« les adolescent(e)s en protection sont souvent dans des situations détériorées à plusieurs niveaux, très souvent la situation extérieure est aussi très désorganisée, généralement les jeunes en protection affichaient une plus grande opposition, le milieu familial était souvent épuisé »*

*« client qui me semble plus accaparant de par sa carence, qui demande beaucoup de patience, lourde, complexe, lourdeur de la problématique »*

*« plusieurs sont démunis en protection et hypothéqués par des vécus ou des traumatismes angoissants qui les portent à agir, de plus le milieu familial est habituellement aussi démuni ».*

En résumé, les résultats obtenus concernant le degré de difficulté associé à chacune des clientèles indiquent que le cadre légal de la prise en charge demeure une variable ayant une

influence notable sur les perceptions des délégués à la jeunesse. Effectivement, ces derniers considèrent que le cadre de la Loi de la protection de la jeunesse peut présenter un plus grand degré de difficulté que celui de la Loi sur les jeunes contrevenants. De plus, le sexe de la clientèle est perçu comme pouvant influencer le degré de difficulté. Ainsi, la clientèle féminine est perçue comme représentant un plus grand degré de difficulté comparativement aux garçons ayant une mesure dans le même cadre légal. Ces différences, quant au degré de difficulté attribué à chacune des clientèles peuvent s'expliquer de diverses façons. Ceci dit, de nombreuses études ont rapporté que les difficultés rencontrées par les intervenants travaillant auprès de la clientèle féminine peuvent être causées par un manque de connaissances spécifiques sur cette clientèle, ce qui les amène à identifier des besoins en terme de formation (Baines & Adler, 1996; Belknap, Holsinger & Dunn, 1997; Daniel,1999; OJJDP, 1999).

### ***3.2 Des facteurs explicatifs des préférences éducatives des délégués à la jeunesse***

Plusieurs facteurs explicatifs ont été pris en considération dans les études portant sur les préférences éducatives. Les plus communément identifiés se rapportent à la formation des intervenants, à leur expérience de travail ainsi qu'à un manque de ressources destinées à la clientèle féminine (Baines & Adler, 1996; Belknap, Holsinger & Dunn, 1997; Daniel,1999; OJJDP, 1999). Dans cette optique, il est apparu pertinent de questionner les délégués à la jeunesse sur ces thèmes afin de mieux comprendre leurs préférences.

Pour ce faire, il leur était demandé d'évaluer s'ils considèrent qu'ils ont, dans un premier temps, les connaissances théoriques nécessaires et, dans un deuxième temps,

l'expérience pratique nécessaire afin de réaliser les six opérations cliniques suivantes : l'évaluation du risque de récidive des jeunes, l'évaluation de leurs besoins, la compréhension de leurs modes d'interaction, l'ajustement des modes d'intervention en fonction des caractéristiques de ces jeunes, la proposition d'objectifs adaptés à leur niveau de développement et la compréhension des modes de réaction des jeunes lorsqu'ils sont confrontés à des situations difficiles. Finalement, les délégués à la jeunesse émettaient leur opinion quant à la disponibilité des ressources.

Encore une fois, les délégués à la jeunesse devaient faire état de leurs perceptions pour chacune des clientèles (adolescents contrevenants, adolescentes contrevenantes, adolescents protégés, adolescentes protégées). Ils devaient encercler une réponse parmi un choix de cinq possibilités, où 1 implique qu'ils sont "tout à fait en désaccord", 2 qu'ils sont "en désaccord", 3 qu'ils sont "plus ou moins en accord", 4 qu'ils sont "en accord" et 5 qu'ils sont "tout à fait en accord" avec chacun des énoncés.

### ***3.2.1 Des connaissances théoriques insuffisantes pour répondre aux besoins de la clientèle féminine ?***

Les résultats obtenus en ce qui a trait aux connaissances théoriques sont présentés au tableau 8. Tout d'abord, les réponses des délégués à la jeunesse ont été compilées en échelle synthèse (le coefficient alpha varie entre 0,80 et 0,93 selon les clientèles), laquelle cumule la somme des réponses obtenues pour les six opérations cliniques. À première vue, le même portrait que celui obtenu, lorsqu'il a été demandé aux intervenants s'ils aimait particulièrement travailler auprès des quatre clientèles, est présent. En effet, les résultats suivent un ordre décroissant et ils sont significatifs ( $X^2 = 34,20$  ;  $p < 0,001$ ).

Tableau 8

Auto-évaluation des connaissances théoriques des délégués à la jeunesse

			Garçons contrevenants	Filles contrevenantes	Garçons protégés	Filles protégées
	X <sup>2</sup>	p	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moye (Médiane)
<b>Connaissances théoriques:</b>	<b>34,20</b>	<b>0,000</b>	<b>3,35 (4,00)<sup>a b c</sup></b>	<b>2,75 (3,83)<sup>e</sup></b>	<b>2,20 (3,50)<sup>f</sup></b>	<b>1,70 (3,17)</b>
évaluer le risque de récidive	22,44	0,000	3,13 (4,00) <sup>a b c</sup>	2,60 (4,00) <sup>e</sup>	2,30 (4,00) <sup>f</sup>	1,97 (3,00)
évaluer adéquatement les besoins	33,17	0,000	3,27 (4,00) <sup>a b c</sup>	2,73 (4,00) <sup>e</sup>	2,17 (3,00) <sup>f</sup>	1,83 (3,00)
comprendre les modes d'interaction privilégiés	32,57	0,000	3,23 (4,00) <sup>a b c</sup>	2,77 (4,00) <sup>e</sup>	2,18 (3,00) <sup>f</sup>	1,82 (3,00)
ajuster mes modes d'intervention	27,30	0,000	3,20 (4,00) <sup>a b c</sup>	2,60 (4,00) <sup>e</sup>	2,30 (4,00) <sup>f</sup>	1,90 (3,00)
proposer des objectifs réalisables	21,64	0,000	3,00 (4,00) <sup>a c</sup>	2,65 (4,00) <sup>e</sup>	2,35 (4,00) <sup>f</sup>	2,00 (3,00)
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	33,09	0,000	3,12 (4,00) <sup>a b c</sup>	2,70 (4,00) <sup>e</sup>	2,28 (4,00) <sup>f</sup>	1,90 (3,00)

Wilcoxon

- a= Garçons contrevenants différent des filles contrevenantes
- b= Garçons contrevenants différent des garçons protégés
- c= Garçons contrevenants différent des filles protégées
- d= Filles contrevenantes différent des garçons protégés
- e= Filles contrevenantes différent des filles protégées
- f= Garçons protégés différent des filles protégées

En effet, les délégués à la jeunesse évaluent que la clientèle des garçons contrevenants constitue la clientèle pour laquelle ils possèdent le plus de connaissances théoriques pour effectuer les opérations cliniques, avec un rang moyen de 3,35 et une médiane de 4,00. La clientèle des filles contrevenantes vient ensuite avec un rang moyen de 2,75 et une médiane de 3,83. Selon les résultats obtenus à cette échelle, il ressort clairement que les intervenants

considèrent qu'ils sont plus aptes à effectuer les opérations cliniques auprès de la clientèle prise en charge sous la Loi sur les jeunes contrevenants. La clientèle sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse obtient des rangs moyens (garçons = 2,20; filles = 1,70) et des médianes (garçons = 3,50; filles = 3,17) plus faibles. La médiane obtenue pour les filles protégées indique que les intervenants sont "plus ou moins en accord" quant à leur capacité à effectuer l'ensemble des opérations cliniques auprès de cette clientèle en se référant à leurs connaissances théoriques. Ici encore, des différences entre les sexes sont présentes, les filles obtenant des résultats plus faibles que leurs homologues masculins et ce, dans les deux cadres légaux.

En outre, des différences significatives sont présentes lorsque sont comparées les clientèles par paires, tant au niveau du sexe de la clientèle que sur le plan du cadre légal de la prise en charge (Wilcoxon). En ce qui concerne les différences en fonction du sexe de la clientèle, la comparaison des garçons contrevenants à la clientèle des filles contrevenantes indique que 13 intervenants évaluent posséder davantage de connaissances pour intervenir auprès des garçons contrevenants (Annexe B ;  $z = -3,20$ ;  $p < 0,001$ ). À l'inverse, aucun intervenant ne se positionne en ce sens à l'égard de la clientèle des filles contrevenantes. Ensuite, 17 d'entre eux ne distinguent pas ces deux clientèles en regard de leurs connaissances théoriques. Du côté de la clientèle prise en charge dans le cadre de la Loi de la protection de la jeunesse (Annexe C ;  $z = -2,54$ ;  $p < 0,05$ ), les résultats révèlent que huit délégués à la jeunesse ont attribué des résultats en faveur des garçons et aucun d'entre eux n'a indiqué posséder davantage de connaissances pour intervenir auprès des filles

protégées. Ceci dit, un nombre important d'intervenants ( $n = 22$ ) affirment posséder des connaissances semblables peu importe le sexe de la clientèle.

Lorsque le cadre légal de la prise en charge est considéré, l'évaluation que les délégués à la jeunesse font de leurs connaissances théoriques est favorable à la clientèle contrevenante. La comparaison des garçons des deux cadres légaux indique que 21 intervenants évaluent être plus aptes à desservir les garçons contrevenants alors que cinq autres considèrent disposer de connaissances théoriques plus élaborées pour intervenir auprès des garçons protégés (Annexe D ;  $z = -3,36$ ;  $p < 0,001$ ). Puis, quatre intervenants ne différencient pas ces clientèles selon leurs connaissances théoriques. D'autre part, la clientèle féminine obtient des résultats semblables (Annexe E ;  $z = -3,28$ ;  $p < 0,001$ ), la majorité des délégués à la jeunesse ( $n = 21$ ) estimant posséder davantage de connaissances théoriques s'appliquant à la clientèle des filles contrevenantes. À l'opposé, trois intervenants se sentent plus aptes à intervenir auprès des filles protégées et six intervenants ne distinguent pas ces clientèles en fonction de leurs connaissances théoriques.

Les résultats obtenus pour les filles contrevenantes, mis en lien avec ceux obtenus pour les garçons protégés sont non significatifs (Annexe F). Cependant, il est à noter que lorsque sont comparées les deux clientèles obtenant respectivement le plus haut rang moyen (les garçons contrevenants ; rang moyen = 3,35) ainsi que le plus faible rang moyen (les filles protégées ; rang moyen = 1,70) au test Friedman, les résultats obtenus au test Wilcoxon sont, bien entendu, significatifs (Annexe G ;  $z = -3,84$ ;  $p < 0,001$ ). Ainsi, 25 intervenants évaluent posséder davantage de connaissances théoriques pour desservir les garçons contrevenants et uniquement trois d'entre eux s'expriment en ce sens concernant la

clientèle des filles protégées. Enfin, uniquement deux intervenants ne distinguent pas ces deux clientèles sur la base de leurs connaissances théoriques. Comme les résultats détaillés présentés au tableau 8 pour chacune des opérations cliniques suivent exactement le même patron de réponses que ceux de l'échelle synthèse, ces derniers ne feront pas l'objet d'une présentation détaillée. Les résultats présentés se transposent donc sur les six opérations cliniques.

En résumé, l'évaluation que font les intervenants de leurs connaissances théoriques favorise la clientèle masculine comparativement à la clientèle féminine. Cela rejoint les résultats présentés dans plusieurs études qui soulèvent que les perceptions négatives associées à la clientèle féminine émergent, entre autres, d'une lacune au niveau des connaissances dont disposent les intervenants afin de se sentir aptes à intervenir efficacement auprès de la clientèle féminine (O.J.J.D.P. , 1998 ; Cranford & Williams, 1998 ; Daniel, 1999 ; Chesney-Lind & Okamoto 2000). D'autre part, les résultats indiquent que les délégués à la jeunesse estiment disposer davantage de connaissances théoriques applicables à la clientèle prise en charge sous la Loi des jeunes contrevenants. Soulignons qu'il s'agit là de la clientèle auprès de laquelle ils interviennent actuellement. Les connaissances théoriques dont disposent les délégués à la jeunesse peuvent ainsi constituer un facteur explicatif des résultats obtenus relativement au degré d'appréciation ainsi qu'au degré de difficulté attribués aux différentes clientèles. Les corrélations entre ces deux composantes sont d'ailleurs significatives (voir Annexe H). En effet, il semble que les délégués à la jeunesse apprécient davantage intervenir auprès des jeunes, autant garçons ( $r = 0,64, p < 0,001$ ) que filles ( $r = 0,61, p < 0,001$ ), pour lesquels ils évaluent posséder les

connaissances théoriques nécessaires. L'exploration de l'évaluation qu'ils font de leur expérience pratique pour effectuer efficacement ces mêmes opérations cliniques permettra d'apprécier de façon plus précise les résultats obtenus.

### ***3.2.2 L'expérience pratique au service des préférences éducatives ?***

Dans cette section, il sera question de l'évaluation que font les intervenants de leur capacité à réaliser adéquatement les six démarches cliniques en se référant, cette fois à leur expérience pratique. Rappelons qu'ici encore, les délégués à la jeunesse devaient faire état de leurs perceptions pour chacune des clientèles (adolescents contrevenants, adolescentes contrevenantes, adolescents protégés, adolescentes protégées) et encercler un chiffre de un à cinq où 1 implique qu'ils sont "tout à fait en désaccord" et 5 qu'ils sont "tout à fait en accord" avec chacun des énoncés.

Les résultats obtenus sont présentés au tableau 9, incluant ceux obtenus suite à la constitution d'une échelle synthèse de l'expérience en compilant les résultats obtenus pour chacune des démarches cliniques (coefficient alpha varie entre 0,89 à 0,95). Les perceptions exprimées par les intervenants sur leur capacité à effectuer les six opérations cliniques mentionnées précédemment, en se basant sur leur expérience pratique, offrent un portrait semblable à celui obtenu en regard des connaissances théoriques. Effectivement, ils suivent un ordre décroissant et sont significatifs ( $\chi^2 = 32,80$  ;  $p < 0,001$ ).

Tableau 9

Auto-évaluation de l'expérience pratique des délégués à la jeunesse

			Garçons	Filles	Garçons	Filles
	$\chi^2$	p	contrevenants	contrevenantes	protégés	protégées
			Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)
<b>Expérience pratique:</b>	<b>32,80</b>	<b>0,000</b>	<b>3,35 (4,00)<sup>a b c</sup></b>	<b>2,60 (4,00)<sup>e</sup></b>	<b>2,28 (3,67)<sup>f</sup></b>	<b>1,77 (3,17)</b>
évaluer le risque de récidive	20,84	0,000	3,05 (4,00) <sup>a b c</sup>	2,53 (4,00) <sup>e</sup>	2,45 (4,00) <sup>f</sup>	1,97 (3,00)
évaluer adéquatement les besoins	23,81	0,000	3,13 (4,00) <sup>a b c</sup>	2,55 (4,00) <sup>e</sup>	2,40 (4,00) <sup>f</sup>	1,92 (3,00)
comprendre les modes d'interaction privilégiés	28,21	0,000	3,25 (4,00) <sup>a b c</sup>	2,53 (4,00) <sup>e</sup>	2,35 (3,00) <sup>f</sup>	1,87 (3,00)
ajuster les modes d'intervention	31,53	0,000	3,27 (4,00) <sup>a b c</sup>	2,53 (4,00) <sup>e</sup>	2,37 (4,00) <sup>f</sup>	1,83 (3,00)
proposer des objectifs réalisables	25,09	0,000	3,10 (4,00) <sup>a c</sup>	2,47 (4,00) <sup>e</sup>	2,52 (4,00) <sup>f</sup>	1,92 (3,00)
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	23,56	0,000	3,07 (4,00) <sup>a c</sup>	2,48 (4,00) <sup>e</sup>	2,50 (4,00) <sup>f</sup>	1,95 (4,00)

Wilcoxon

- a= Garçons contrevenants différent des filles contrevenantes
- b= Garçons contrevenants différent des garçons protégés
- c= Garçons contrevenants différent des filles protégées
- d= Filles contrevenantes différent des garçons protégés
- e= Filles contrevenantes différent des filles protégées
- f= Garçons protégés différent des filles protégées

La clientèle qui obtient les résultats les plus favorables est celle des garçons contrevenants (rang moyen = 3,35 ; médiane = 4,00). Ainsi, les délégués à la jeunesse conçoivent que, sur la base de leur expérience qui, soulignons-le, représente une moyenne de 20 années d'intervention auprès d'adolescents en difficulté, ils se sentent en mesure d'effectuer les différentes opérations cliniques auprès des garçons contrevenants. Ensuite, les filles contrevenantes obtiennent un rang moyen de 2,60 avec un rang médian de 4,

indiquant aussi que les intervenants se sentent aptes à réaliser les opérations cliniques auprès d'elles. Puis, les garçons protégés se voient attribuer un rang moyen de 2,28 avec une médiane de 3,67. En dernier lieu, vient la clientèle des filles protégées (rang moyen = 1,77 ; médiane = 3,17) qui obtient les résultats les plus faibles. La médiane obtenue indique que les délégués à la jeunesse se sentent "plus ou moins" aptes, en lien avec leur expérience pratique, à desservir adéquatement les filles protégées.

L'utilisation du test Wilcoxon concernant les résultats compilés en échelle indique des différences entre les sexes. Du côté de la clientèle prise en charge sous la Loi sur les jeunes contrevenants, un total de 13 intervenants considèrent disposer d'une expérience pratique les rendant plus aptes à intervenir auprès des garçons et aucun d'entre eux ne s'exprime en ce sens envers la clientèle des filles contrevenantes (Annexe B ;  $z = -3,19$ ;  $p = 0,00$ ). Ceci dit, 17 intervenants ne différencient pas ces deux clientèles sur la base de leur expérience. Lorsque sont comparés les adolescents protégés des deux sexes, cette même tendance s'observe, neuf intervenants se déclarant davantage expérimentés pour desservir les garçons alors qu'aucun intervenant n'a fourni de réponse favorisant la clientèle féminine (Annexe C ;  $z = -2,67$ ;  $p < 0,05$ ). Par contre, un nombre important d'intervenants ( $n = 21$ ) ne différencient pas leur capacité de prise en charge de ces deux clientèles en fonction de leur expérience pratique.

Également, des différences importantes sont présentes lorsque sont comparées les clientèles en fonction du cadre légal de leur prise en charge. La comparaison des garçons des deux cadres légaux produit des résultats significatifs (Annexe D ;  $z = -3,05$ ;  $p = 0,000$ ). Les intervenants expriment majoritairement ( $n = 19$ ) disposer d'une expérience pratique

favorisant les garçons contrevenants alors que, relativement aux garçons protégés, ce n'est le cas que de trois intervenants. Huit intervenants expriment des réponses ne permettant pas de distinguer ces deux clientèles. En ce qui a trait à la clientèle féminine (Annexe E ;  $z = -2,90$ ;  $p = 0,000$ ), un grand nombre d'intervenants ( $n = 17$ ) ont indiqué des résultats favorisant la clientèle des contrevenantes et uniquement quatre autres en ont fait de même à l'endroit des adolescentes protégées. À cela s'ajoute neuf intervenants ne distinguant pas ces deux clientèles lorsqu'il est question de leur expérience pratique. Les résultats obtenus ne permettent toutefois pas de différencier de façon significative la clientèle des filles contrevenantes et celles des garçons protégés (Annexe F). D'autre part, la comparaison des garçons contrevenants et des filles protégées (Annexe G ;  $z = -3,73$ ;  $p < 0,001$ ) indique que 24 intervenants expriment avoir une expérience favorisant les garçons contrevenants, deux intervenants s'expriment en ce sens relativement à la clientèle des filles protégées et quatre autres ont fourni des réponses qui ne différencient pas ces deux clientèles. Comme ce fut le cas concernant les connaissances théoriques, les résultats détaillés obtenus pour les six démarches cliniques, en se basant sur l'expérience pratique des intervenants, suivent le même patron que ceux obtenus dans le cadre de la compilation en échelle. Ainsi, pour éviter un alourdissement du texte, ces résultats ne feront pas l'objet d'une présentation détaillée.

En conclusion, il ressort clairement que les intervenants perçoivent une différence marquée entre les clientèles au niveau de leur expérience pratique. D'une part, ils considèrent avoir une expérience les rendant davantage aptes à desservir adéquatement la clientèle des deux sexes qui sont sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ensuite, des différences sont présentes en lien avec le sexe de la clientèle, les délégués à la jeunesse ayant tendance à se décrire comme étant plus aptes, toujours sur la base de leur expérience pratique, à intervenir auprès des garçons. En ce sens, les commentaires qualitatifs recueillis font état du sentiment d'être mieux outillés, en terme de connaissances ainsi que d'expérience, pour intervenir auprès de la clientèle masculine. Par exemple, un intervenant indique qu'il trouve difficile d'intervenir auprès de la clientèle féminine en raison du fait qu'il a moins d'expérience et de formation pour desservir cette clientèle :

*«j'ai encore moins d'expérience avec les filles, une seulement et c'est récent ».*

Ces résultats indiquent donc que l'expérience pratique acquise auprès d'une clientèle donnée peut rendre l'intervention auprès de celle-ci moins difficile et, par le fait même, davantage agréable, ce qui rejoint les résultats des études antérieures sur ce sujet (Baines & Adler, 1996; Belknap, Holsinger & Dunn, 1997; Daniel,1999; OJJDP, 1999). Les corrélations non paramétriques entre l'appréciation des clientèles exprimées par les délégués à la jeunesse et l'expérience acquise auprès de chacune d'elles sont d'ailleurs significatives pour les sujets des deux sexes (voir Annexe G, garçons  $r = 0,55$ ,  $p < 0,01$ ; filles  $r = 0,60$ ,  $p < 0,05$ ).

### ***3.2.3 Évaluation de la disponibilité des ressources dans les Centres jeunesse de Montréal***

En dernier lieu, les intervenants devaient indiquer s'ils considèrent que la disponibilité des ressources et des services mis à la disposition des quatre clientèles est adéquate afin

qu'une intervention de qualité soit offerte à ces jeunes en difficulté. Les différentes ressources sont présentées au tableau 10. Les délégués à la jeunesse devaient s'exprimer sur l'adéquation des ressources professionnelles, (ex : nombre d'intervenants ainsi que l'accès à des spécialistes), matérielles (ex : accès à des locaux d'activités, à des salles de rencontre) et physiques ( ex : nombre de place en centre de réadaptation, nombre de places par unité). Ensuite, il leur était demandé d'indiquer dans quelle mesure ils évaluent que la disponibilité des instruments cliniques et des programmes de réadaptation est suffisante. Encore une fois, ils devaient encercler une réponse parmi un choix de cinq possibilités, où 1 implique qu'ils sont "tout à fait en désaccord" et 5 qu'ils sont "tout à fait en accord" avec les différents énoncés. En raison de la faible cohérence interne obtenue à cette échelle ( $\alpha = 0,61$ ), les résultats obtenus pour les cinq questions reliées à ce thème feront l'objet d'une présentation séparée.

Tableau 10

Évaluation des délégués à la jeunesse de la disponibilité des ressources au sein des Centres  
jeunesse de Montréal

			Garçons contrevenants	Filles contrevenantes	Garçons protégés	Filles protégées
	X <sup>2</sup>	p	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)
Ressources professionnelles	33,85	0,000	3,12 (4,00) <sup>b c</sup>	2,83 (3,00) <sup>d e</sup>	1,98 (3,00)	2,07 (3,00)
Ressources matérielles	6,93	0,074	2,71 (3,00)	2,54 (3,00)	2,41 (3,00)	2,34 (3,00)
Ressources physiques	27,61	0,000	2,95 (3,00) <sup>b c</sup>	2,78 (3,00) <sup>d e</sup>	2,17 (2,00)	2,10 (3,00)
Instruments cliniques	33,17	0,000	3,03 (4,00) <sup>a b c</sup>	2,79 (3,00) <sup>d e</sup>	2,12 (3,00)	2,05 (3,00)
Programmes de réadaptation	12,66	0,005	2,80 (4,00) <sup>b c</sup>	2,63 (3,00) <sup>e</sup>	2,32 (3,00)	2,25 (3,00)

Wilcoxon

- a= Garçons contrevenants différent des filles contrevenantes
- b= Garçons contrevenants différent des garçons protégés
- c= Garçons contrevenants différent des filles protégées
- d= Filles contrevenantes différent des garçons protégés
- e= Filles contrevenantes différent des filles protégées
- f= Garçons protégés différent des filles protégées

Il semble que l'évaluation que font les intervenants de la disponibilité des ressources révèle qu'ils considèrent que les quatre clientèles n'ont pas accès de la même façon aux ressources professionnelles et physiques. C'est également le cas pour ce qui est des instruments cliniques et des programmes de réadaptation. Seules les ressources matérielles ne sont pas perçues par les intervenants comme variant en fonction de la clientèle, les résultats obtenus n'atteignant qu'un seuil de significativité marginal ( $p < 0,10$ ).

Tout d'abord, la clientèle pour laquelle les délégués à la jeunesse attribuent les résultats les plus élevés en ce qui a trait aux ressources professionnelles ( $\chi^2 = 33,85$  ;  $p < 0,001$ ) est celle des garçons contrevenants avec un rang moyen de 3,12 et un rang médian de 4,00. Ce rang médian indique que les intervenants sont en accord quant à une disponibilité suffisante des ressources professionnelles pour cette clientèle. Les filles contrevenantes se voient attribuer un rang moyen de 2,83 (médiane = 3,00). Étonnamment, la clientèle des filles protégées obtient le troisième rang moyen le plus élevé (2,07) avec une médiane de 3,00. La clientèle des garçons protégés constitue la clientèle pour laquelle les délégués à la jeunesse évaluent que la disponibilité des ressources professionnelles est la moins grande, avec un rang moyen de 1,98 (médiane = 3,00). Il importe de noter que les médianes obtenues par les filles (contrevenantes et protégées) ainsi que par les garçons protégés révèlent que les intervenants sont plus ou moins en accord avec le postulat voulant que la disponibilité des ressources soit adéquate pour ces clientèles.

Selon les délégués à la jeunesse, le sexe de la clientèle semble avoir peu d'impact sur la disponibilité des ressources professionnelles. En effet, lorsque sont comparées les clientèles des deux sexes prises en charge en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants (Annexe B), la disponibilité des ressources professionnelles n'atteint qu'un seuil de significativité marginal ( $p < 0,10$ ), indiquant une certaine tendance voulant que les filles contrevenantes se voient légèrement défavorisées quant à ce type de ressources comparativement à leurs homologues masculins. La comparaison des groupes par paires sur le plan de la disponibilité des ressources professionnelles produit des résultats non significatifs lorsque

sont comparées les clientèles des deux sexes placées sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse (Annexe C).

En contre partie, lorsque sont comparées les clientèles en fonction du cadre légal de la prise en charge, des résultats significatifs s'observent. Ainsi, 17 intervenants considèrent que les garçons contrevenants disposent de ressources professionnelles davantage adéquates que la clientèle des garçons protégés (Annexe D ;  $z = -3,23$ ;  $p < 0,01$ ). Seulement un intervenant se positionne à l'inverse, indiquant que les ressources professionnelles sont plus adéquates pour les garçons protégés alors que 12 délégués à la jeunesse ne distinguent pas ces clientèles sur ce type de ressources. Du côté des filles (Annexe E ;  $z = -2,92$ ;  $p < 0,01$ ), 13 intervenants évaluent que les contrevenantes ont davantage accès à ce type de ressources alors que seulement deux intervenants se positionnent en ce sens à l'égard des filles protégées. Ceci dit, 14 délégués à la jeunesse ne perçoivent pas de différence entre ces deux clientèles face à la disponibilité des ressources professionnelles.

En ce qui concerne la comparaison effectuée entre les filles contrevenantes et les garçons protégés (Annexe F ;  $z = -2,61$ ;  $p < 0,01$ ), 14 intervenants évaluent que les filles contrevenantes ont davantage accès aux ressources professionnelles alors qu'uniquement trois intervenants se positionnent en ce sens à l'endroit des garçons protégés. Puis, 13 intervenants fournissent des réponses ne permettant pas de distinguer ces deux clientèles. Finalement, lorsque sont mises en lien la clientèle des garçons contrevenants et celle des filles protégées (Annexe G ;  $z = -3,45$ ;  $p < 0,01$ ), 16 intervenants indiquent percevoir un plus grande disponibilité des ressources professionnelles pour les garçons contrevenants. À

l'opposé, un seul délégué à la jeunesse soutient que les filles protégées ont accès à davantage de ressources professionnelles tandis que 12 intervenants ne distinguent pas ces deux clientèles.

En bref, les différences en fonction du sexe de la clientèle sont très peu présentes dans l'évaluation que font les délégués à la jeunesse des ressources professionnelles. En effet, cette distinction repose uniquement sur une légère tendance à estimer que ce type de ressources est disponible de façon plus adéquate pour les garçons contrevenants que pour les filles contrevenantes. Par contre, des différences significatives sont observables entre les clientèles lorsque le cadre légal de la prise en charge est pris en compte, au détriment de la clientèle sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse.

D'autre part, les résultats obtenus à la question se rapportant aux ressources physiques offrent un portrait semblable ( $X^2 = 27,61$  ;  $p < 0,001$ ). Les garçons contrevenants constituent la clientèle pour laquelle les ressources physiques sont évaluées comme étant les plus adéquates (rang moyen = 2,95 ; médiane = 3,00), suivie de près par la clientèle des filles contrevenantes (rang moyen = 2,78 ; médiane = 3,00). Ensuite, les garçons protégés obtiennent un rang moyen de 2,17 et un rang médian de 2,00. Ce rang médian indique que les délégués à la jeunesse sont "en désaccord" avec l'énoncé mentionnant que la disponibilité des ressources physiques est adéquate pour les garçons protégés. En dernière position, les filles protégées ont un rang moyen de 2,10 et une médiane de 3,00.

Ici encore, la comparaison des groupes par paires produit des résultats non significatifs lorsque les clientèles des deux sexes sous la Loi sur les jeunes contrevenants (Annexe B)

ainsi que celles prises en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse (Annexe C) sont comparées. De ce fait, il est possible de statuer qu'il n'y a pas de différence observable en fonction du sexe de la clientèle au sein d'un cadre légal donné sur le plan de la disponibilité des ressources physiques. Malgré cela, des différences se rapportant au cadre légal sont présentes. Lorsque sont comparés les garçons des deux cadres légaux (Annexe D ;  $z = -2,99$ ;  $p < 0,01$ ), 11 intervenants évaluent que les contrevenants ont un meilleur accès aux ressources physiques tandis qu'aucun intervenant ne s'exprime en ce sens envers la clientèle des garçons protégés. Par contre, la majorité des délégués à la jeunesse ( $n = 18$ ) ne distinguent pas ces deux clientèles concernant ce type de ressources. La même tendance s'observe du côté des filles (Annexe E ;  $z = -2,88$ ;  $p < 0,01$ ), 10 intervenants indiquant des réponses en faveur de la clientèle contrevenante alors qu'aucun d'entre eux n'affirme que les filles protégées ont accès à davantage de ressources physiques.

Également, la comparaison des filles contrevenantes aux garçons protégés (Annexe F ;  $z = -2,77$ ;  $p < 0,01$ ) fait état de dix intervenants qui considèrent que les ressources physiques disponibles pour les filles contrevenantes sont supérieures à celles qui le sont pour les garçons protégés. Un seul intervenant indique une réponse en faveur des garçons protégés et 18 intervenants ne perçoivent pas de différence en terme de disponibilité des ressources physiques pour ces deux clientèles. Une différence significative est également présente lorsque sont comparés les garçons contrevenants aux filles protégées (Annexe G ;  $z = -3,11$ ;  $p < 0,001$ ), 12 intervenants se positionnant en faveur des garçons contrevenants alors qu'aucun d'entre eux n'évalue la disponibilité des ressources physiques comme étant

supérieure pour la clientèle des filles protégées. En outre, 17 délégués à la jeunesse ne distinguent pas ces deux clientèles face à la disponibilité des ressources physiques.

Quant à l'accès à des instruments cliniques ( $X^2 = 33,17$ ;  $p < 0,001$ ), un écart est également présent entre les quatre clientèles, les garçons contrevenants demeurant la clientèle obtenant le rang moyen (3,03) le plus élevé avec une médiane de 4,00. La médiane soutient que les intervenants sont d'accord pour dire que la gamme d'instruments cliniques applicables à la clientèle des garçons contrevenants est adéquate. Pour ce qui est des filles contrevenantes (rang moyen = 2,79), la médiane de 3,00 indique qu'aux dires des intervenants, les instruments cliniques disponibles pour cette clientèle sont plus ou moins suffisants. Il en est de même pour les garçons protégés, qui obtiennent toutefois un rang moyen plus faible (rang moyen = 2,12). Les filles protégées se situent en dernière position obtenant également une médiane de 3,00 alors que leur rang moyen est de 2,05.

Comme ce fut le cas pour les ressources professionnelles et les ressources physiques, la comparaison des groupes par paires a permis de clarifier les différences qui prennent place entre les groupes. Cette fois, la clientèle sous la Loi sur les jeunes contrevenants (Annexe B ;  $z = -2,00$  ;  $p < 0,05$ ) présente des différences significatives en fonction du sexe. Effectivement, quatre intervenants estiment que la gamme d'instruments cliniques est davantage adéquate pour les garçons alors qu'aucun intervenant ne considère que c'est le cas pour la clientèle des adolescentes contrevenantes. Cependant, la grande majorité des intervenants ( $n = 26$ ) ne perçoivent pas de différence en terme de disponibilité des

supérieure pour la clientèle des filles protégées. En outre, 17 délégués à la jeunesse ne distinguent pas ces deux clientèles face à la disponibilité des ressources physiques.

Quant à l'accès à des instruments cliniques ( $X^2 = 33,17$  ;  $p < 0,001$ ), un écart est également présent entre les quatre clientèles, les garçons contrevenants demeurant la clientèle obtenant le rang moyen (3,03) le plus élevé avec une médiane de 4,00. La médiane soutient que les intervenants sont d'accord pour dire que la gamme d'instruments cliniques applicables à la clientèle des garçons contrevenants est adéquate. Pour ce qui est des filles contrevenantes (rang moyen = 2,79), la médiane de 3,00 indique qu'aux dires des intervenants, les instruments cliniques disponibles pour cette clientèle sont plus ou moins suffisants. Il en est de même pour les garçons protégés, qui obtiennent toutefois un rang moyen plus faible (rang moyen = 2,12). Les filles protégées se situent en dernière position obtenant également une médiane de 3,00 alors que leur rang moyen est de 2,05.

Comme ce fut le cas pour les ressources professionnelles et les ressources physiques, la comparaison des groupes par paires a permis de clarifier les différences qui prennent place entre les groupes. Cette fois, la clientèle sous la Loi sur les jeunes contrevenants (Annexe B ;  $z = -2,00$  ;  $p < 0,05$ ) présente des différences significatives en fonction du sexe. Effectivement, quatre intervenants estiment que la gamme d'instruments cliniques et davantage adéquate pour les garçons alors qu'aucun intervenant ne considère que c'est le cas pour la clientèle des adolescentes contrevenantes. Cependant, la grande majorité des intervenants ( $n = 26$ ) ne perçoivent pas de différence en terme de disponibilité des

instruments cliniques pour ces deux clientèles. Lorsque sont comparés les adolescents protégés des deux sexes (Annexe C), les différences observées ne sont pas significatives.

Malgré cela, les différences observables en fonction du cadre légal de la prise en charge indiquent que les délégués à la jeunesse considèrent que ces outils sont davantage adéquats pour desservir la clientèle contrevenante. Ces derniers considèrent avoir accès à moins d'instruments cliniques pour évaluer les besoins et les risques de récurrence des garçons protégés lorsqu'ils comparent cette clientèle à celle des garçons contrevenants (Annexe D ;  $z = -3,24$  ;  $p < 0,001$ ). Plus précisément, 13 intervenants expriment avoir un meilleur accès aux instruments cliniques pour les garçons contrevenants et, à l'inverse, aucun intervenant n'estime que les garçons protégés bénéficient de cette ressource dans une plus large mesure que leurs homologues contrevenants. Les résultats obtenus pour la clientèle féminine suivent la même tendance (Annexe E ;  $z = -3,00$  ;  $p < 0,01$ ), les adolescentes contrevenantes étant considérées comme bénéficiant davantage d'instruments cliniques que les filles protégées. En effet, 11 intervenants affirment que les filles contrevenantes ont un meilleur accès aux instruments cliniques alors qu'aucun d'eux ne se positionne en ce sens envers la clientèle des adolescentes protégées. Notons qu'un nombre important d'intervenants ( $n = 18$ ) considèrent que la disponibilité des instruments cliniques ne varie pas en fonction de ces deux clientèles. Enfin, l'influence du cadre légal quant à la disponibilité de cette ressource ressort clairement lorsque sont comparés les filles contrevenantes aux garçons protégés (Annexe F ;  $z = -2,87$  ;  $p < 0,01$ ). Plusieurs délégués à la jeunesse ( $n = 11$ ) estiment que les filles contrevenantes sont mieux desservies, en matière d'instruments cliniques, que le sont les garçons protégés, à qui un seul intervenant

a attribué un résultat plus élevé. Encore une fois, bon nombre d'intervenants ( $n = 19$ ) ne distinguent pas ces deux clientèles.

Finalement, les résultats obtenus quant à la disponibilité des programmes de réadaptation seront analysés. De façon générale, le portrait obtenu pour cette ressource paraît très semblable à celui obtenu pour les autres ressources ( $\chi^2 = 12,66$  ;  $p < 0,01$ ). Les garçons contrevenants obtiennent le rang moyen (2,80) et le rang médian (4,00) le plus élevé. La clientèle des filles contrevenantes suit de près avec un rang moyen de 2,63 et une médiane de 3,00. La clientèle sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse obtient des résultats très semblables, les garçons ayant un rang moyen de 2,32 et les filles obtenant un rang moyen de 2,25 avec, dans les deux cas, un rang médian 3,00. Les médianes obtenues indiquent que les délégués à la jeunesse abondent dans le sens d'une disponibilité adéquate des programmes de réadaptation uniquement pour la clientèle des garçons contrevenants et pour les trois autres clientèles (adolescentes contrevenantes, adolescents protégés, adolescentes protégées), ils sont plus ou moins d'accord quant à une disponibilité adéquate de cette ressource.

Encore une fois, la comparaison des groupes, par paires, en fonction du sexe de la clientèle, produit des résultats non significatifs, tant pour les adolescents sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants (Annexe B) que pour les jeunes protégés (Annexe C). Par contre la perception d'un meilleur accès à des programmes de réadaptation pour les adolescents contrevenants des deux sexes est également présente concernant cette ressource. Ainsi, les garçons contrevenants (Annexe D ;  $z = -2,33$  ;  $p < 0,05$ ) sont perçus

comme bénéficiant d'une gamme plus variée de programmes de réadaptation par huit intervenants alors que ce n'est la position que d'un seul intervenant en faveur des garçons protégés. Une proportion importante d'intervenants ( $n = 21$ ) ne distinguent toutefois pas ces deux clientèles sur le plan de cette ressource. Du côté de la clientèle féminine (Annexe E ;  $z = -2,00$  ;  $p < 0,05$ ), huit intervenants estiment que la gamme de programmes auxquels ont accès les adolescentes contrevenantes est plus adéquate que celle offerte aux filles protégées. À l'opposé, deux délégués à la jeunesse considèrent que les filles protégées sont mieux desservies que les contrevenantes concernant cette ressource. Soulignons qu'un nombre important d'intervenants ( $n = 20$ ) expriment ne pas distinguer ces deux clientèles lorsqu'il est question des programmes de réadaptation.

Ensuite, la comparaison de la clientèle des filles contrevenantes à celle des garçons protégés atteint uniquement un seuil de significativité marginal (Annexe F ;  $z = -1,70$  ;  $p < 0,10$ ), indiquant tout de même une tendance chez les intervenants à évaluer que les programmes de réadaptation sont davantage accessibles aux filles contrevenantes qu'aux garçons protégés. Finalement, lorsque sont comparés les garçons contrevenants aux filles protégées, les résultats sont significatifs (Annexe G ;  $z = -2,49$  ;  $p < 0,01$ ). Un total de neuf délégués à la jeunesse estiment que cette ressource est plus accessible aux garçons contrevenants alors qu'un seul intervenant considère plutôt que les filles protégées ont un meilleur accès aux programmes de réadaptation. La majorité des intervenants ( $n = 20$ ) ne perçoivent pas de distinction quant à ce type de ressource en regard de ces deux clientèles.

En résumé, les réponses fournies par les intervenants quant à la disponibilité des ressources et des services ne permettent pas de distinguer significativement les groupes en

fonction du sexe mais plutôt selon le cadre légal. Sur ce point, la clientèle sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants aurait accès à un plus grand nombre de ressources professionnelles et physiques. Cette même tendance s'observe dans les perceptions des intervenants lorsqu'il leur est demandé s'ils considèrent qu'il y a suffisamment d'instruments cliniques afin d'évaluer les risques de récidive ou les risques de répétition d'un comportement inapproprié (fugue, désorganisation,...). Finalement, les intervenants considèrent également que la clientèle prise en charge en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants bénéficie d'une gamme plus variée de programmes, de services et d'activités que la clientèle en protection de la jeunesse, peu importe le sexe de la clientèle.

## Chapitre 4

Point de mire sur les perceptions des intervenants qui œuvrent auprès d'adolescentes en  
difficulté

#### ***4.1- Les éducateurs ont-ils des préférences éducatives ?***

Dans cette section, une analyse des données recueillies auprès de l'échantillon des éducateurs sera présentée. Comme ce fut le cas dans le chapitre précédent, les thèmes abordés seront le degré d'appréciation ainsi que le degré de difficulté que les éducateurs attribuent à chacune des clientèles. Pour l'ensemble des questions référant à ces thèmes, les intervenants devaient s'exprimer en fonction des quatre clientèles suivantes : les adolescents contrevenants, les adolescentes contrevenantes, les adolescents protégés et les adolescentes protégées. Dans un deuxième temps, les composantes qui peuvent moduler ces préférences seront présentées (connaissances théoriques, expérience pratique et disponibilité des ressources). Pour ces thèmes également, les éducateurs devaient fournir des réponses en fonction des quatre clientèles. Il est à noter que les participants de ce groupe interviennent présentement auprès d'une clientèle féminine, contrairement aux délégués à la jeunesse qui ont une clientèle composée principalement de garçons. De ce fait, il est possible de s'attendre à observer des résultats différents.

##### ***4.1.1 Le degré d'appréciation des éducateurs à l'égard des quatre clientèles***

À prime abord, les intervenants devaient indiquer jusqu'à quel point ils aiment ou aimeraient travailler auprès de chacune des clientèles. Ils devaient encercler un chiffre de un à cinq ou un correspond à « pas du tout » et cinq à « beaucoup ». Les résultats présentés au tableau 11 suivent un ordre croissant ( $\chi^2 = 69,95$  ;  $p < 0,001$ ), ce qui implique que les éducateurs ont des préférences en regard des différentes clientèles.

Tableau 11

Degré d'appréciation des éducateurs associé à l'intervention auprès des quatre clientèles

	X <sup>2</sup>	p	Garçons contrevenants	Filles contrevenantes	Garçons protégés	Filles protégées
			Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)
Degré d'appréciation	69,95	0,000	1,97 (3,00) <sup>a b c</sup>	2,34 (4,00) <sup>e</sup>	2,45 (4,00) <sup>f</sup>	3,23 (5,00)

Wilcoxon

- a= Garçons contrevenants différent des filles contrevenantes
- b= Garçons contrevenants différent des garçons protégés
- c= Garçons contrevenants différent des filles protégées
- d= Filles contrevenantes différent des garçons protégés
- e= Filles contrevenantes différent des filles protégées
- f= Garçons protégés différent des filles protégées

De façon plus détaillée, les intervenants ont attribué le plus haut rang moyen (3,23) à la clientèle des filles protégées, la médiane obtenue (5,00) précisant qu'ils apprécient "beaucoup" intervenir auprès de ces adolescentes. Pour leur part, les garçons protégés obtiennent un rang moyen de 2,45, suivis par la clientèle des adolescentes contrevenantes (rang moyen = 2,34). La médiane des résultats attribués à ces deux clientèles (4,00) indique que les éducateurs apprécient "assez" œuvrer auprès des garçons protégés ainsi que des filles contrevenantes. En contre partie, les intervenants expriment aimer "un peu" travailler auprès de garçons contrevenants (rang médian = 3,00), clientèle à laquelle ils attribuent le plus faible rang moyen (1,97).

Le test Wilcoxon, qui consiste en une comparaison entre les groupes avec la particularité de permettre de constater si les différences observées sont significatives en comparant les groupes en paires, a également été utilisé dans le cadre de ce chapitre. Ici encore, les

résultats obtenus à ce test, pour les différentes clientèles, sont présentés en annexe. De même, pour faciliter la lecture, un sommaire des résultats fut inclus dans le tableau 5, ces résultats sont représentés par les exposants. Lorsque sont comparées les clientèles en fonction de leur sexe, des différences significatives sont présentes, les résultats obtenus favorisant les adolescentes des deux cadres légaux. Cette préférence à œuvrer auprès de la clientèle féminine rejoint les données présentées par Chesney-Lind et Freitas (1999). Toutefois, rappelons que leur étude présentait un biais de sélection important et un nombre de participants relativement restreint ( $n = 12$ ).

Ainsi, lorsque sont comparés les garçons et les filles sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants (Annexe H ;  $z = -3,57$  ;  $p < 0,001$ ), 39 éducateurs préfèrent intervenir auprès des filles tandis que 15 intervenants apprécient davantage l'intervention auprès des garçons contrevenants. Parmi les participants, 47 intervenants ne distinguent pas ces deux clientèles en fonction du sexe. Du côté des jeunes pris en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse (Annexe I), ce même patron de réponse s'observe et est également significatif ( $z = -5,46$  ;  $p < 0,001$ ). Dans une large proportion, les intervenants affirment aimer davantage intervenir auprès des filles ( $n = 52$ ) alors que seulement 11 intervenants attribuent un niveau de préférence plus élevé aux garçons protégés. Notons que 38 éducateurs considèrent aimer autant travailler auprès des garçons que des filles protégées, indiquant des réponses ne permettant pas de différencier ces deux clientèles.

Ensuite, lorsque sont comparées les clientèles en fonction du cadre légal de la prise en charge, des différences significatives sont présentes tant du côté de la clientèle masculine (Annexe J ;  $z = -3,46$  ;  $p < 0,01$ ) que de celui de la clientèle féminine (Annexe K ;  $z = -6,33$

;  $p < 0,001$ ). En effet, la comparaison des garçons des deux cadres légaux (Annexe J) permet d'observer que 41 éducateurs aiment davantage intervenir auprès des garçons protégés alors que 14 participants montrent une préférence à œuvrer auprès des garçons contrevenants. Ceci dit, un nombre important d'intervenants ( $n = 46$ ) ne distinguent pas ces deux clientèles selon le cadre légal de la prise en charge. D'autre part, lorsque sont comparées les adolescentes des deux cadres légaux (Annexe K), 58 intervenants fournissent des réponses en faveur des filles protégées alors que ce n'est le cas que de six intervenants relativement à la clientèle des adolescentes contrevenantes. Il est à noter que 37 intervenants ne différencient pas ces deux clientèles en fonction du cadre légal de la prise en charge. Les résultats obtenus lorsque sont comparées les filles contrevenantes aux garçons protégés sont présentés à l'Annexe L et se révèlent non significatifs. Par contre, la comparaison des garçons contrevenants à la clientèle des filles protégées soutient la préférence des intervenants de cet échantillon à œuvrer auprès des adolescentes prises en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse (Annexe M;  $z = -6,69$ ;  $p < 0,001$ ). Effectivement, 69 éducateurs apprécient davantage intervenir auprès des filles protégées alors qu'uniquement 14 intervenants préfèrent travailler avec une clientèle de garçons contrevenants. Une faible proportion d'intervenants ( $n = 19$ ) ne distinguent pas ces deux clientèles.

Ces questions à choix multiples étaient suivies de questions ouvertes où les intervenants étaient invités à expliquer les raisons pour lesquelles ils préfèrent intervenir auprès de la clientèle à laquelle ils ont attribué le plus haut pointage. Encore une fois, l'analyse des

commentaires qualitatifs recueillis permet d'explorer les perceptions des intervenants tant en fonction du sexe de la clientèle qu'en fonction du cadre légal de la prise en charge.

Tout d'abord, les résultats obtenus aux tests de Friedman ainsi qu'aux tests Wilcoxon indiquent que, majoritairement, les intervenants de ce groupe apprécient davantage intervenir auprès de la clientèle féminine. Plusieurs d'entre eux expliquent cette préférence par le fait qu'ils trouvent plus facile d'entrer en contact avec des filles et ils considèrent avoir davantage d'affinités avec une clientèle composée de filles plutôt que de garçons :

*« je sens plus d'affinités à travailler avec des filles »*

*« j'ai plus de facilité à entrer en contact avec des filles »*

*« plus proche de mes intérêts et facilité à intervenir, plus d'affinités ».*

De plus, certains intervenants ont indiqué trouver que les filles sont davantage en contact avec leurs émotions, ce qui constitue un élément facilitant la démarche d'intervention. Ces commentaires rejoignent ceux recueillis par Chesney-Lind et Freitas (1999).

Quant aux commentaires émis par les éducateurs aimant davantage intervenir auprès des garçons, ceux-ci vont dans le sens des résultats obtenus par Baines et Adler (1996), attribuant à la clientèle masculine un côté plus franc, davantage direct dans le contexte d'intervention :

*« les garçons sont plus directs entre eux et avec les intervenants, donc les intervention sont moins situées au niveau de la "bisbille" »*

*« les gars sont plus directs »*

*« il est plus facile côté relation de travailler avec des garçons, moins de chialage, plus concret, plus clair ».*

Par ailleurs, l'influence du cadre légal sur les préférences des intervenants est expliquée par ces derniers en fonction de plusieurs facteurs. Il est à souligner que les résultats présentés précédemment soutiennent qu'une plus grande proportion des éducateurs de ce groupe préfèrent intervenir dans le contexte de la Loi de la protection de la jeunesse. Cette préférence s'appuie, entre autres, sur la perception que le cadre de la LPJ permet davantage de créer des liens de confiance et d'établir une intervention centrée sur la relation d'aide plutôt que sur le contrôle :

*« je trouve que la relation d'aide est différente avec des jeunes en LPJ, ils sont plus faciles à amener au changement »*

*« en protection, il y a possibilité de créer un lien de confiance et on n'est pas lié par le temps, l'obligation »*

*« il y a moins d'interdits, de contrôle ».*

À l'inverse, certains éducateurs considèrent que l'intervention auprès de jeunes ayant une mesure en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants est davantage agréable, notamment car ils trouvent plus facile d'entrer en relation avec ces jeunes:

*« le travail avec les contrevenants est plus concret et la relation avec le jeune est plus directe et simple »*

*« les jeunes contrevenants avec qui j'ai travaillé sont plus faciles de relation. Ils demandent moins d'énergie et en grugent moins ».*

En somme, le degré d'appréciation des éducateurs envers les quatre clientèles varie en fonction du sexe de la clientèle, ces derniers préférant, de façon générale, intervenir auprès de la clientèle féminine. Ces résultats rejoignent ceux obtenus par Chesney-Lind et Freitas

(1999), allant toutefois à l'encontre de ceux présentés dans le cadre de plusieurs recherches (Baines & Adler, 1996 ; Rasche, 2000). De plus, le cadre légal de la prise en charge semble être une composante qui affecte considérablement l'appréciation des intervenants. Les participants de ce groupe affirment, dans une large mesure, préférer intervenir dans le contexte de la Loi de la protection de la jeunesse. Comme il fut mentionné précédemment, l'influence du cadre légal de la prise en charge sur les préférences des intervenants est demeurée, jusqu'à ce jour, inexplorée. Afin de parfaire la compréhension des préférences éducatives des intervenants, le degré de difficulté que présente chacune des clientèles sera abordé.

#### ***4.1.2 Le degré de difficulté ressenti par les éducateurs envers les quatre clientèles***

Cette section fait état des réponses obtenues à la question demandant aux éducateurs jusqu'à quel point ils trouvent difficile d'intervenir auprès des quatre clientèles (adolescents contrevenants, adolescentes contrevenantes, adolescents protégés, adolescentes protégées). Ici encore, les intervenants devaient indiquer une réponse en encerclant un chiffre de un à cinq, où un représente "pas du tout" et cinq représente "beaucoup". Les résultats obtenus atteignent un seuil de significativité marginal ( $p = 0,10$ ), faisant état d'une certaine tendance chez les éducateurs à distinguer les différentes clientèles quant au degré de difficulté qu'elles représentent ( $\chi^2 = 6,24$ ).

Tableau 12

Degré de difficulté associé par les éducateurs à l'intervention auprès des différentes clientèles

	X <sup>2</sup>	p	Garçons contrevenants	Filles contrevenantes	Garçons protégés	Filles protégées
			Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)
Degré de difficulté	6,24	0,100	2,61 (4,00) <sup>bc</sup>	2,59 (4,00) <sup>de</sup>	2,36 (4,00)	2,43 (4,00)
Wilcoxon						
a=	Garçons contrevenants différent des filles contrevenantes					
b=	Garçons contrevenants différent des garçons protégés					
c=	Garçons contrevenants différent des filles protégées					
d=	Filles contrevenantes différent des garçons protégés					
e=	Filles contrevenantes différent des filles protégées					
f=	Garçons protégés différent des filles protégées					

Bien que le seuil de significativité marginal ne permette que d'établir des tendances, les résultats présentés au tableau 12 seront brièvement décrits. En effet, il demeure intéressant de constater que la clientèle qui avait obtenu le plus faible degré d'appréciation, soit la clientèle des garçons contrevenants, constitue la clientèle qui obtient le rang moyen (2,61) le plus élevé en terme de degré de difficulté. Cette même tendance est observable lorsqu'il est question des filles contrevenantes, leur rang moyen de 2,59 étant le deuxième plus élevé. Ensuite, une tendance différente est présente pour la clientèle sous la Loi de la protection de la jeunesse. Les garçons protégés obtiennent un rang moyen de 2,36, indiquant que les intervenants ont tendance à percevoir qu'il s'agit de la clientèle qui présente le plus faible degré de difficulté. La clientèle des filles protégées, qui, rappelons-le

a obtenu le plus haut degré d'appréciation, se voit attribuer un rang moyen de 2,43. Il est à noter que les médianes obtenues par les quatre clientèles sont identiques (rang médian = 4,00) et elles rapportent que les éducateurs tendent à trouver "assez" difficile d'intervenir auprès de l'ensemble des clientèles.

La comparaison des clientèles par paires, en fonction du sexe, produit des résultats non significatifs dans les deux cadres légaux (voir Annexe I et Annexe J) en ce qui a trait au degré de difficulté. Or, une différence significative est présente lorsque sont comparés les garçons en fonction du cadre légal (Annexe K ;  $z = -2,37$  ;  $p < 0,05$ ). La clientèle des garçons contrevenants est perçue comme représentant un haut degré de difficulté par 25 intervenants. À l'opposé, 13 éducateurs attribuent un degré de difficulté plus élevé aux garçons protégés alors que 60 intervenants considèrent que ces deux clientèles présentent un degré de difficulté semblable. De plus, lorsque sont comparées les adolescentes selon le cadre légal de leur prise en charge, les résultats obtenus atteignent un niveau de significativité marginal (Annexe L;  $z = -1,90$ ;  $p < 0,10$ ). Les éducateurs sont plus nombreux ( $n = 23$ ) à trouver davantage difficile d'intervenir auprès des filles contrevenantes. Un certain nombre d'entre eux ( $n = 13$ ) attribuent un degré de difficulté plus élevé à la clientèle des filles protégées tandis que 62 intervenants ne distinguent pas ces deux clientèles sur la base du cadre légal. Les résultats observés lorsque sont comparées la clientèle des filles contrevenantes à celle des garçons protégés ne sont pas significatifs (voir Annexe M). Finalement, la comparaison des garçons contrevenants à la clientèle des filles protégées produit des résultats significatifs (Annexe N;  $z = -2,07$ ;  $p < 0,05$ ). La clientèle des garçons contrevenants est perçue par 28 intervenants comme

représentant un plus haut degré de difficulté alors que 21 éducateurs se positionnent en ce sens concernant la clientèle des filles protégées. Toutefois, un grand nombre d'intervenants (n = 49) attribuent à ces deux clientèles un degré de difficulté semblable.

D'autre part, lorsque sont mis en lien le degré d'appréciation de chacune des clientèles avec le degré de difficulté (Tableau 13), les coefficients de corrélation (non paramétriques) indiquent que plus le degré de difficulté associé à une clientèle est élevé, moins les intervenants ont tendance à apprécier leur travail auprès de cette clientèle.

Tableau 13

Corrélations non paramétriques entre le degré d'appréciation et le degré de difficulté exprimés par les éducateurs concernant les quatre clientèles

	Difficulté garçons contrevenants	Difficulté filles contrevenantes	Difficulté garçons protégés	Difficulté filles protégées
Apprécier- garçons contrevenants	-0,22 *	-0,01	0,02	0,14
Apprécier- filles contrevenantes	-0,16	-0,23 *	0,04	-0,02
Apprécier- garçons protégés	-0,13	0,02	-0,14	-0,03
Apprécier- filles protégées	0,16	-0,02	-0,03	-0,16

\* p < 0,05

Par exemple, moins les intervenants apprécient œuvrer auprès des garçons contrevenants, plus ils attribuent à cette clientèle un degré de difficulté élevé (r = -0,22; p < 0,05). Également, une relation négative s'établit entre le fait d'apprécier travailler auprès des filles contrevenantes et le degré de difficulté que se voit attribuer cette clientèle (r = -

0,23 ;  $p < 0,05$ ). Cette tendance à attribuer un plus haut degré de difficulté aux clientèles auprès desquelles les éducateurs apprécient le moins travailler produit des résultats significatifs uniquement pour la clientèle, garçons et filles, sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants. Les résultats observés, en ce qui a trait aux adolescents et aux adolescentes protégés, ne sont pas significatifs.

Les commentaires qualitatifs portant sur le degré de difficulté attribué par les éducateurs à chacune des clientèles permet d'explorer les raisons pour lesquelles ils trouvent difficile d'intervenir auprès des différentes clientèles. Toutefois, il est primordial de souligner que les résultats présentés dans cette section n'atteignent, dans l'ensemble, qu'un seuil de significativité marginal. Ainsi, les résultats indiquent des tendances, ne permettant pas d'établir des relations claires entre les diverses variables. Ces mises en garde doivent être considérées dans l'analyse des commentaires qualitatifs émis par les éducateurs.

À prime abord, les éducateurs ont tendance à trouver plus ardu le travail auprès des garçons contrevenants. Il ressort des commentaires qualitatifs expliquant cette perception que certains éducateurs considèrent que les dynamiques comportementales de cette clientèle constituent, pour eux, une difficulté considérable :

*« les garçons sont plus agressifs et délinquants »*

*« avec les gars, la séduction est pour moi problématique alors j'entre moins en relation »*

*« les garçons sont trop dans l'agir à mon goût, je n'aime pas faire que " la police" ».*

À l'inverse, quelques éducateurs ont émis des commentaires sur les difficultés qu'ils perçoivent comme étant associées à la clientèle féminine. Entre autres, il ressort que les intervenants considèrent que les filles demandent beaucoup d'attention et qu'elles expriment davantage leurs émotions que leurs homologues masculins :

*« les filles sont plus centrées dans “leur monde imaginaire”, elles cherchent souvent des problèmes là où il n’y en a pas afin d’avoir de l’attention »*

*« les filles sont plus demandantes »*

*« difficile de travailler avec les filles car elles demandent tellement d’attention ».*

En ce qui a trait au cadre légal de la prise en charge, les résultats présentés précédemment permettent d'établir que les éducateurs ont tendance à trouver davantage difficile d'intervenir dans le cadre de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il ressort des commentaires qualitatifs que ce cadre légal réfère trop à la transgression de la loi et induit souvent chez les jeunes une vision du placement représentant une sentence à exécuter :

*« les adolescent(e)s sont plus là pour faire du temps »*

*« les adolescents sous la LJC font plus souvent leur temps de placement sans s’impliquer émotionnellement, les jeunes voient ça comme une sentence et non un moyen d’aide »*

*« plus difficile d’approfondir , ils viennent faire leur temps ».*

Toujours en fonction du cadre légal de la prise en charge, bien que les résultats observés indiquent que peu d'intervenants ont tendance à attribuer un degré de difficulté élevé à la clientèle protégée, quelques intervenants ont souligné, dans leurs commentaires qualitatifs, certaines difficultés associées à la clientèle sous le couvert de cette loi :

*« leurs problématiques sont plus difficiles à gérer et à travailler »*  
*« ils sont plus hypothéqués en fait de personne, estime de soi faible, peu développée, ils demandent plus de l'adulte qui intervient »*

En somme, les résultats obtenus en regard du degré de difficulté présenté par chacune des clientèles atteignent un seuil de significativité marginal. Les tendances qui en découlent indiquent que les participants perçoivent la clientèle contrevenante comme présentant un haut niveau de difficulté comparativement à la clientèle sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse. Également, bien qu'une différence significative soit observable lorsque sont comparés, en paires, les garçons contrevenants aux filles protégées, il demeure impossible de conclure à une différence entre les sexes sur le plan du degré de difficulté. En effet, ces deux clientèles se distinguent non seulement en fonction du sexe mais également en ce qui a trait au cadre légal, ces deux variables pouvant ainsi avoir un impact sur la différence observable. L'ensemble des résultats présentés quant au degré de difficulté ne rejoignent ceux d'aucune étude recensée, l'influence du cadre légal en vertu duquel est prise en charge la clientèle étant demeurée inexplorée.

#### *4.2 – Des facteurs explicatifs des préférences des éducateurs en terme de clientèle*

Comme ce fut le cas dans le cadre du chapitre précédent, les connaissances théoriques, l'expérience pratique ainsi que la disponibilité des ressources dans les Centres jeunesse de Montréal constituent la suite des thèmes sur lesquels les perceptions des intervenants ont été explorées. La pertinence de cette démarche repose sur le fait que bon nombre d'études ont relevé que ces facteurs peuvent avoir un impact considérable sur les préférences éducatives des intervenants (Baines et Adler, 1996; Belknap, Holsinger et Dunn, 1997; Daniel, 1999; OJJDP, 1999). Dans cette optique, il est primordial de questionner les éducateurs sur ces thèmes afin de mieux comprendre leurs préférences.

Ainsi, les éducateurs devaient, dans un premier temps, évaluer l'ampleur des connaissances théoriques dont ils disposent et, dans un deuxième temps, l'expérience pratique qu'ils ont acquise afin de réaliser adéquatement les six opérations cliniques suivantes : l'évaluation du risque de récurrence des jeunes, l'évaluation de leurs besoins, la compréhension de leurs modes d'interaction, l'ajustement des modes d'intervention en fonction des caractéristiques de ces jeunes, la proposition d'objectifs adaptés à leur niveau de développement et la compréhension des modes de réaction des jeunes lorsqu'ils sont confrontés à des situations difficiles. En dernier lieu, les éducateurs émettaient leurs opinions quant à la disponibilité des ressources.

Ici encore, les éducateurs devaient faire état de leurs perceptions pour chacune des clientèles (adolescents contrevenants, adolescentes contrevenantes, adolescents protégés,

adolescentes protégées). Ils devaient encercler une réponse parmi un choix de 5 possibilités, où 1 implique qu'ils sont "tout à fait en désaccord", 2 qu'ils sont "en désaccord", 3 qu'ils sont "plus ou moins en accord", 4 qu'ils sont "en accord" et 5 qu'ils sont "tout à fait en accord" avec chacun des énoncés.

#### ***4.2.1 Des connaissances théoriques plus élaborées pour répondre aux besoins de la clientèle féminine ?***

Les résultats obtenus en regard des connaissances théoriques des éducateurs sont présentés au tableau 14. La compilation des résultats en échelle synthèse (le coefficient alpha varie entre 0,91 à 0,93 selon les clientèles) a été effectuée en cumulant les réponses obtenues pour chacun des énoncés. D'entrée de jeu, les résultats offrent un portrait semblable à celui obtenu lorsqu'il était question du degré d'appréciation associé à chacune des clientèles. Effectivement, les résultats suivent un ordre croissant et il sont significatifs ( $\chi^2=143,48$  ;  $p < 0,001$ ).

Tableau 14

## Auto-évaluation des connaissances théoriques des éducateurs

			Garçons contrevenants	Filles contrevenantes	Garçons protégés	Filles protégé
	$\chi^2$	p	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyenne (Médiane)
<b>Connaissances théoriques:</b>	<b>143,48</b>	<b>0,000</b>	<b>1,67 (3,33)<sup>abc</sup></b>	<b>2,19 (3,67)<sup>e</sup></b>	<b>2,72 (3,83)<sup>f</sup></b>	<b>3,42 (4,00)</b>
évaluer le risque de récidive	105,16	0,000	1,84 (3,00) <sup>abc</sup>	2,34 (4,00) <sup>de</sup>	2,67 (4,00) <sup>f</sup>	3,14 (4,00)
évaluer adéquatement les besoins	98,22	0,000	1,91 (3,00) <sup>abc</sup>	2,36 (4,00) <sup>e</sup>	2,60 (4,00) <sup>f</sup>	3,13 (4,00)
comprendre les modes d'interaction privilégiés	103,72	0,000	1,91 (3,00) <sup>abc</sup>	2,29 (4,00) <sup>de</sup>	2,63 (4,00) <sup>f</sup>	3,17 (4,00)
ajuster mes modes d'intervention	95,51	0,000	1,95 (3,00) <sup>abc</sup>	2,29 (4,00) <sup>de</sup>	2,63 (4,00) <sup>f</sup>	3,13 (4,00)
proposer des objectifs réalisables	97,97	0,000	1,96 (4,00) <sup>abc</sup>	2,35 (4,00) <sup>de</sup>	2,58 (4,00) <sup>f</sup>	3,11 (4,00)
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	58,07	0,000	2,11 (4,00) <sup>abc</sup>	2,46 (4,00) <sup>e</sup>	2,50 (4,00) <sup>f</sup>	2,93 (4,00)

Wilcoxon

a= Garçons contrevenants différent des filles contrevenantes

b= Garçons contrevenants différent des garçons protégés

c= Garçons contrevenants différent des filles protégées

d= Filles contrevenantes différent des garçons protégés

e= Filles contrevenantes différent des filles protégées

f= Garçons protégés différent des filles protégées

Les participants évaluent que les garçons contrevenants (rang moyen =1,67) représentent la clientèle pour laquelle leur bagage théorique est le moins élaboré pour exécuter les six opérations cliniques. Cette clientèle obtient une médiane de 3,33, indiquant

que les intervenants évaluent être plus ou moins aptes à effectuer adéquatement les opérations cliniques auprès d'eux. Ensuite, les adolescentes contrevenantes se voient attribuer le deuxième rang moyen le plus faible, soit 2,19, suivies par la clientèle des garçons protégés qui obtient un rang moyen de 2,72. Pour ces deux clientèles, les médianes obtenues rapportent que les intervenants sont "en accord" quant à leurs capacités à effectuer adéquatement les six opérations cliniques à leur endroit. Finalement, les filles protégées obtiennent le rang moyen le plus élevé (3,42), étant ainsi la clientèle pour laquelle les éducateurs évaluent posséder le plus de connaissances théoriques afin d'effectuer adéquatement les six opérations cliniques. En bref, des différences entre les sexes sont observables, les filles sous le couvert des deux lois obtenant des résultats plus élevés que leurs homologues masculins. De plus, les éducateurs considèrent posséder des connaissances théoriques plus élaborées pour desservir la clientèle sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse. La comparaison des groupes par paires permettra de préciser ces différences observables entre les clientèles.

Tout d'abord, une différence est présente en fonction du sexe de la clientèle et ce, en faveur de la clientèle féminine. Lorsque sont comparés les résultats obtenus pour les garçons contrevenants et les filles contrevenantes (Annexe I ;  $z = -4,91$  ;  $p < 0,001$ ), 39 intervenants affirment disposer de davantage de connaissances théoriques applicables à la clientèle féminine. Or, uniquement quatre intervenants considèrent être plus aptes à effectuer les six opérations cliniques auprès des garçons contrevenants alors que 59 intervenants ne distinguent pas ces deux clientèles quant à leur connaissances théoriques. Du côté de la clientèle ayant une mesure en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse

(Annexe J ;  $z = -5,76$  ;  $p < 0,001$ ), un éducateur affirme disposer de plus de connaissances théoriques pour intervenir auprès des garçons alors que 45 intervenants se positionnent en ce sens à l'endroit de la clientèle féminine. Puis, 56 intervenants fournissent une évaluation de leurs connaissances théoriques ne permettant pas de distinguer ces deux clientèles.

La comparaison en fonction du cadre légal produit également des résultats significatifs. À prime abord, la comparaison entre les garçons des deux cadres légaux (Annexe K ;  $z = -6,47$  ;  $p < 0,001$ ) permet d'observer une différence considérable, 65 éducateurs évaluant être plus aptes à effectuer les six opérations cliniques auprès des garçons protégés. Un petit nombre d'intervenants ( $n = 8$ ) évaluent disposer de davantage de connaissances théoriques pour intervenir auprès des garçons contrevenants alors que 29 éducateurs ne distinguent pas ces deux clientèles en fonction du cadre légal. En outre, lorsque sont comparées les filles sous le couvert des deux lois (Annexe L ;  $z = -7,19$  ;  $p < 0,001$ ), un grand nombre d'intervenants ( $n = 70$ ) évaluent posséder plus de connaissances théoriques pour intervenir auprès des filles protégées. Quatre éducateurs affirment être plus aptes à travailler auprès des filles contrevenantes tandis que 28 intervenants ne différencient pas ces deux clientèles quant aux connaissances théoriques dont ils disposent.

D'autre part, lorsque sont mis en lien les résultats obtenus pour les filles contrevenantes et ceux obtenus pour les garçons protégés, les résultats atteignent un seuil de significativité marginal (Annexe M ;  $z = -2,68$  ;  $p < 0,010$ ). Ainsi, les intervenants ont tendance à évaluer disposer de plus de connaissances théoriques pour effectuer les six opérations cliniques auprès des garçons protégés ( $n = 54$ ), qu'auprès des filles contrevenantes ( $n = 22$ ). Ceci dit, 26 éducateurs tendent à ne pas distinguer ces deux clientèles compte tenu de leur

connaissances théoriques. Ensuite, la comparaison des garçons contrevenants à la clientèle des filles protégées offre des résultats significatifs (Annexe N ;  $z = -7,54$  ;  $p < 0,001$ ). En effet, 80 éducateurs évaluent leurs connaissances théoriques en faveur des filles protégées alors que ce n'est le cas que de trois intervenants envers les garçons contrevenants. Enfin, quelques intervenants évaluent disposer d'autant de connaissances théoriques pour intervenir auprès de ces deux clientèles. Comme dans le cadre du chapitre précédent, les réponses détaillées pour chacune des opérations cliniques ne seront pas présentées car elles suivent le même patron de réponse que celles obtenues à l'échelle synthèse, les résultats de l'échelle synthèse peuvent donc être transposés à l'ensemble des démarches cliniques.

Ainsi, l'évaluation que font les intervenants de leurs connaissances théoriques favorise la clientèle féminine plutôt que la clientèle masculine. Les commentaires qualitatifs recueillis auprès des éducateurs font état de l'impact des connaissances théoriques dont ils disposent sur le degré d'appréciation qu'ils attribuent aux différentes clientèles. Effectivement, plusieurs intervenants mentionnent apprécier davantage intervenir auprès de la clientèle féminine en raison des connaissances qu'ils possèdent sur les adolescentes en difficulté:

*« je préfère travailler avec les filles parce que je les connais bien »*

*« (les filles) c'est la clientèle que je connais le plus et les cas avec qui j'ai pratiquement toujours travaillé »*

*« les filles m'attirent davantage car je les connais mieux, j'ai plus de facilité à déterminer leurs besoins et leurs intérêts ».*

De surcroît, une différence significative est présente relativement aux connaissances théoriques des intervenants pour prendre en charge les clientèles des deux cadres légaux,

ces derniers estimant être plus aptes à intervenir auprès de la clientèle sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse. D'ailleurs, le commentaire qualitatif émis par un intervenant explique sa préférence à œuvrer auprès de la clientèle protégée en se référant à une meilleure connaissance de ce cadre légal :

*« bonne connaissance de la loi, de l'approche d'intervention ».*

En résumé, malgré les différences qui s'observent, les résultats provenant de cet échantillon suivent la même tendance que ceux obtenus auprès des délégués à la jeunesse. Ainsi, les intervenants évaluent leurs connaissances théoriques comme étant plus favorables pour intervenir auprès de la clientèle qu'ils prennent en charge présentement. Dans ce cas-ci, il s'agit d'une clientèle constituée principalement d'adolescentes qui, rappelons-le, sont largement prises en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse (Messier, 1990). Le fait de disposer de connaissances théoriques applicables à une clientèle donnée peut constituer un facteur explicatif du degré d'appréciation associé à cette clientèle. Les corrélations entre ces deux composantes sont d'ailleurs significatives pour trois clientèles (voir Annexe O). Il semble que les éducateurs apprécient davantage intervenir auprès des jeunes sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants, autant garçons ( $r = 0,23$  ;  $p < 0,05$ ) que filles ( $r = 0,32$  ;  $p < 0,010$ ) lorsqu'ils évaluent disposer de suffisamment de connaissances théoriques applicables à ces clientèles. Également, les résultats illustrent que les intervenants qui considèrent disposer des connaissances théoriques nécessaires pour intervenir auprès des filles protégées attribuent à cette clientèle un plus haut degré d'appréciation ( $r = 0,28$  ;  $p < 0,010$ ). Il est à noter que le degré d'appréciation que les intervenants accordent aux garçons protégés mis en lien avec les

connaissances dont ils disposent pour desservir cette clientèle ne produit pas de résultats significatifs. Par ailleurs, l'expérience acquise auprès des différentes clientèles constitue un second facteur pouvant influencer grandement les préférences des éducateurs, une exploration des perceptions des intervenants sur ce point devient alors indispensable.

#### *4.2.2 Des préférences éducatives modulées par l'expérience pratique ?*

Cette partie de l'étude traite de l'évaluation que font les intervenants de leurs capacités à effectuer les six démarches cliniques, toujours auprès des quatre clientèles, en se référant, cette fois, à leur expérience pratique. Afin de répondre aux questions, les éducateurs devaient encercler un chiffre de un à cinq où 1 implique qu'ils sont "tout à fait en désaccord" et 5 qu'ils sont "tout à fait en accord" avec chacun des énoncés.

Les résultats obtenus sont présentés au tableau 15 et ils sont significatifs. Une échelle synthèse de l'expérience pratique a été créée en compilant les résultats obtenus pour chacune des démarches cliniques (le coefficient alpha varie entre 0,95 à 0,96 selon les clientèles). Comme les résultats pour les six opérations cliniques suivent le même patron de réponses, seuls les résultats de l'échelle feront l'objet d'une présentation détaillée.

Tableau 15

## Auto-évaluation de l'expérience pratique des éducateurs

			Garçons contrevenants	Filles contrevenantes	Garçons protégés	Filles protégées
	$\chi^2$	p	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)
<b>Expérience pratique:</b>	<b>144,43</b>	<b>0,000</b>	<b>1,69 (3,17)<sup>abc</sup></b>	<b>2,23 (3,83)<sup>e</sup></b>	<b>2,66 (4,00)<sup>f</sup></b>	<b>3,42 (4,00)</b>
évaluer le risque de récidive	110,30	0,000	1,91 (3,00) <sup>abc</sup>	2,32 (3,00) <sup>dc</sup>	2,55 (4,00) <sup>f</sup>	3,23 (4,00)
évaluer adéquatement les besoins	104,00	0,000	1,94 (3,00) <sup>abc</sup>	2,35 (4,00) <sup>e</sup>	2,49 (4,00) <sup>f</sup>	3,23 (4,00)
comprendre les modes d'interaction privilégiés	99,26	0,000	1,94 (3,00) <sup>abc</sup>	2,32 (4,00) <sup>e</sup>	2,53 (4,00) <sup>f</sup>	3,20 (4,00)
ajuster les modes d'intervention	105,20	0,000	1,90 (3,00) <sup>abc</sup>	2,34 (4,00) <sup>de</sup>	2,57 (4,00) <sup>f</sup>	3,19 (4,00)
proposer des objectifs réalisables	96,00	0,000	1,96 (3,00) <sup>abc</sup>	2,34 (4,00) <sup>e</sup>	2,55 (4,00) <sup>f</sup>	3,15 (4,00)
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	80,27	0,000	2,04 (4,00) <sup>abc</sup>	2,41 (4,00) <sup>e</sup>	2,50 (4,00) <sup>f</sup>	3,05 (4,00)

## Wilcoxon

- a= Garçons contrevenants différent des filles contrevenantes
- b= Garçons contrevenants différent des garçons protégés
- c= Garçons contrevenants différent des filles protégées
- d= Filles contrevenantes différent des garçons protégés
- e= Filles contrevenantes différent des filles protégées
- f= Garçons protégés différent des filles protégées

Les résultats à l'échelle de l'expérience pratique sont significatifs ( $\chi^2 = 144,43$  ;  $p < 0,001$ ) et ils suivent un ordre croissant. La clientèle des garçons contrevenants se voit attribuer le plus faible rang moyen (1,69) avec un rang médian de 3,17, indiquant que les éducateurs se sentent plus ou moins aptes à effectuer les six démarches cliniques auprès

d'eux sur la base de leur expérience pratique. Vient ensuite la clientèle des filles contrevenantes avec un rang moyen de 2,23 (médiane = 3,83). Les garçons protégés obtiennent un rang moyen de 2,66 avec une médiane de 4,00. Enfin, la clientèle des filles protégées obtient le rang moyen le plus élevé (3,42) et un rang médian de 4,00. La médiane obtenue pour les clientèles protégées des deux sexes implique que les éducateurs sont "en accord" face à leur capacité à effectuer l'ensemble des opérations cliniques auprès de ces clientèles, toujours sur la base de leur expérience pratique.

Lorsque les clientèles sont comparées par paires, les résultats indiquent que des différences sexuelles ainsi que des différences sur le plan du cadre légal de la prise en charge sont présentes. En ce qui a trait aux différences sexuelles, la comparaison des garçons et des filles sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants produit des résultats significatifs (Annexe I ;  $z = -4,92$  ;  $p < 0,001$ ). Un certain nombre d'éducateurs ( $n = 39$ ) évaluent posséder une expérience pratique les rendant plus aptes à effectuer les six démarches cliniques auprès des filles alors que seulement trois intervenants se positionnent en ce sens à l'endroit des garçons contrevenants. En outre, plusieurs intervenants ( $n = 60$ ) ne distinguent pas ces deux clientèles lorsqu'il est question de leur expérience pratique. Du côté des jeunes ayant une mesure en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse, la même tendance en faveur de la clientèle féminine est observable (Annexe J ;  $z = -6,06$  ;  $p < 0,001$ ). Effectivement, 48 éducateurs estiment être davantage en mesure d'effectuer les opérations cliniques auprès des filles alors que ce n'est le cas que d'un seul intervenant envers la clientèle masculine protégée. Notons que les réponses fournies par 53

intervenants indiquent qu'ils perçoivent avoir une expérience pratique les rendant aptes à effectuer les démarches cliniques aussi adéquatement auprès des deux clientèles.

Par ailleurs, la comparaison des clientèles en fonction du cadre légal de la prise en charge indique que les intervenants considèrent avoir une expérience pratique davantage applicable à la clientèle sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse. Ainsi, lorsque les garçons des deux cadres légaux sont comparés (Annexe K ;  $z = -5,86$  ;  $p < 0,001$ ), la majorité des éducateurs ( $n = 59$ ) évaluent disposer d'une expérience pratique favorisant davantage les garçons protégés. À l'inverse, cinq intervenants considèrent que, sur la base de leur expérience pratique, ils sont plus en mesure d'effectuer les opérations cliniques auprès des garçons contrevenants et 38 éducateurs ne distinguent pas ces deux clientèles selon leur expérience pratique. En ce qui a trait à la clientèle féminine (Annexe L ;  $z = -6,90$  ;  $p < 0,001$ ) une proportion importante des éducateurs ( $n = 67$ ) affirme être davantage en mesure de réaliser les démarches cliniques auprès des filles protégées tandis que deux intervenants se positionnent en se sens envers la clientèle des filles contrevenantes. D'autre part, 33 éducateurs ne différencient pas ces deux clientèles féminines selon le cadre légal de leur prise en charge et ce, sur la base de leur expérience pratique.

Il est à souligner que la comparaison de la clientèle des filles contrevenantes à celle des garçons protégés produit des résultats qui n'atteignent qu'un seuil de significativité marginal ( Annexe M ;  $z = -1,67$  ;  $p = 0,10$ ). Or, il est tout de même possible d'observer que plusieurs éducateurs ( $n = 48$ ) ont tendance à considérer que leur expérience pratique est davantage favorable à la clientèle des garçons protégés. En contre partie, 22 intervenants

tendent à estimer qu'ils possèdent une expérience pratique les rendant plus aptes à réaliser l'ensemble des démarches cliniques auprès des filles contrevenantes tandis que 32 intervenants ne distinguent pas ces deux clientèles. Lorsque sont comparés les garçons contrevenants aux filles protégées, des différences considérables sont présentes (Annexe N ;  $z = -7,58$  ;  $p < 0,001$ ). En effet, la majorité des éducateurs ( $n = 79$ ) se sentent plus en mesure d'effectuer les opérations cliniques auprès des filles protégées alors que seulement trois éducateurs se positionnent en ce sens à l'endroit des garçons contrevenants. Notons que 20 intervenants évaluent disposer d'une expérience pratique leur permettant d'effectuer les démarches cliniques, tout aussi adéquatement, auprès de ces deux clientèles.

Il ressort des résultats présentés que les éducateurs se sentent mieux outillés, en terme d'expérience pratique, pour desservir la clientèle féminine. Plusieurs commentaires qualitatifs ont été émis afin d'expliquer que leur expérience pratique constitue un facteur qui influence leur préférence à œuvrer auprès de la clientèle féminine :

*« davantage d'expérience avec les filles donc plus à l'aise et davantage de moyens d'interventions »*

*« l'expérience acquise depuis 20 ans auprès des adolescentes »*

*« J'ai plus d'expérience avec les filles donc je suis plus à l'aise ».*

En somme, les analyses amènent à conclure que les éducateurs considèrent qu'ils ont davantage d'aptitudes, en prenant appui sur leur expérience pratique, pour réaliser l'ensemble des opérations cliniques auprès d'une clientèle féminine ainsi que d'une clientèle composée de jeunes pris en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse. La tendance est la même que celle qui fut observée concernant les connaissances

théoriques, la clientèle auprès de laquelle les intervenants oeuvrent présentement constituant celle pour laquelle ils produisent l'évaluation la plus favorable. Ici encore, il ressort que l'expérience acquise auprès d'une clientèle a un impact sur le degré d'appréciation associé à cette clientèle. En effet, lorsque sont mis en lien le degré de difficulté et l'expérience dont disposent les intervenant auprès de chacune des clientèles (corrélations non paramétriques), une seule relation significative est observable (Annexe O). En bref, les éducateurs ayant davantage d'expérience en intervention auprès des adolescentes protégées expriment un degré de difficulté plus élevé associé à cette clientèle ( $r = -0,29$  ;  $p < 0,01$ ). À l'inverse, lorsque sont mis en lien l'expérience pratique acquise auprès des clientèles et le degré d'appréciation exprimé par les éducateurs, des relations significatives sont observables. Une relation positive s'établit entre le fait d'avoir de l'expérience pratique auprès des adolescentes contrevenantes et le degré d'appréciation associé à cette clientèle ( $r = 0,30$  ;  $p < 0,01$ ). Toutefois, soulignons que les résultats obtenus pour la clientèle des garçons contrevenants ne sont pas significatifs. Pour la clientèle sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse, une relation positive est présente entre l'expérience pratique dont disposent les intervenants ainsi que leur degré d'appréciation de cette clientèle, tant pour les garçons ( $r = 0,29$  ;  $p < 0,001$ ), que pour les filles ( $r = 0,35$  ;  $p < 0,01$ ). Afin de compléter la présentation des résultats, la partie subséquente portera sur l'évaluation que font les éducateurs de la disponibilité des ressources au sein des Centres jeunesse de Montréal.

### *4.2.3 Évaluation de la disponibilité des ressources dans les Centres jeunesse de Montréal*

Le dernier segment de l'instrument porte sur les perceptions des intervenants quant à l'adéquation des services et des ressources mis à la disposition des différentes clientèles. Les éducateurs devaient s'exprimer sur la disponibilité des ressources professionnelles, (ex : nombre d'intervenants ainsi que l'accès à des spécialistes), matérielles (ex : accès à des locaux d'activités, à des salles de rencontres) et physiques ( ex : nombre de places en centre de réadaptation, nombre de places par unité). En outre, ces derniers devaient produire une évaluation de la disponibilité des instruments cliniques et des programmes de réadaptation et ce, toujours en fonction des quatre clientèles. Encore une fois, ils devaient encercler une réponse parmi un choix de 5 possibilités, où 1 implique qu'ils sont "tout à fait en désaccord" et 5 qu'ils sont "tout à fait en accord" avec les différents énoncés.

Les résultats détaillés sont présentés au tableau 16. Une compilation en échelle synthèse (le coefficient alpha varie entre 0,75 à 0,79 selon les clientèles) à été effectuée mais les résultats obtenus ne sont pas significatifs (  $X^2= 3,46$  ;  $p = 0,325$ ). Il semble que la disponibilité des ressources soit perçue par les éducateurs comme étant relativement semblable pour l'ensemble des clientèles.

Tableau 16

Évaluation des éducateurs de la disponibilité des ressources au sein des Centres jeunesse de  
Montréal

			Garçons contrevenants	Filles contrevenantes	Garçons protégés	Filles protégées
	X <sup>2</sup>	p	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)	Rang Moyen (Médiane)
<b>Disponibilité des ressources</b>	<b>3,46</b>	<b>0,325</b>	<b>2,62 (2,50)</b>	<b>2,49 (2,50)</b>	<b>2,42 (2,50)</b>	<b>2,48 (2,50)</b>
Ressources professionnelles	9,98	0,019	2,62 (3,00) <sup>bc</sup>	2,57 (3,00) <sup>d</sup>	2,39 (3,00)	2,42 (3,00)
Ressources matérielles	8,68	0,034	2,59 (3,00)	2,49 (3,00)	2,52 (3,00) <sup>f</sup>	2,40 (3,00)
Ressources physiques	17,02	0,001	2,63 (3,00) <sup>abc</sup>	2,52 (3,00) <sup>e</sup>	2,50 (3,00)	2,36 (3,00)
Instruments cliniques	1,19	0,756	2,49 (3,00)	2,49 (3,00)	2,47 (3,00)	2,55 (3,00)
Programmes de réadaptation	5,31	0,151	2,60 (3,00)	2,47 (3,00)	2,51 (3,00)	2,42 (3,00)

Wilcoxon

- a= Garçons contrevenants différent des filles contrevenantes
- b= Garçons contrevenants différent des garçons protégés
- c= Garçons contrevenants différent des filles protégées
- d= Filles contrevenantes différent des garçons protégés
- e= Filles contrevenantes différent des filles protégées
- f= Garçons protégés différent des filles protégées

Ceci dit, certains résultats présentés dans ce tableau sont significatifs, notamment en ce qui a trait aux ressources professionnelles ( $X^2 = 9,98$  ;  $p < 0,05$ ), aux ressources matérielles ( $X^2 = 8,68$  ;  $p < 0,05$ ) et aux ressources physiques ( $X^2 = 17,02$  ;  $p < 0,01$ ). Par contre, il ressort que l'évaluation de la disponibilité des instruments cliniques ainsi que des programmes de réadaptation produit des résultats non significatifs.

Plus en détails, la disponibilité des ressources professionnelles est perçue par les intervenants comme étant plus grande pour les garçons contrevenants, qui obtiennent un rang moyen 2,62, suivis de près par la clientèle des filles contrevenantes (rang moyen = 2,57). Les garçons protégés se voient attribuer le plus faible rang moyen (2,39) alors que la clientèle des filles protégées obtient un rang moyen de 2,42. Il est à noter que les médianes obtenues par chacune des clientèles sont identiques (3,00), indiquant que les éducateurs sont “plus ou moins en accord” quant à une disponibilité adéquate des ressources professionnelles pour fournir une intervention de qualité à l’ensemble des clientèles.

Ensuite, la comparaison des groupes par paires ne permet pas d’établir des différences significatives entre les groupes sur le plan du sexe de la clientèle (voir Annexe I & Annexe J). Toutefois, lorsque l’évaluation de l’accès aux ressources professionnelles pour les garçons des deux cadres légaux est comparée (Annexe K ;  $z = -2,92$  ;  $p < 0,01$ ), 16 intervenants considèrent que les adolescents contrevenants ont davantage accès à ce type de ressources. Quelques intervenants ( $n = 4$ ) évaluent que les garçons protégés ont un accès plus grand à cette catégorie de ressources alors que 80 intervenants évaluent que ces deux clientèles ont un accès semblable aux ressources professionnelles disponibles dans les Centres jeunesse de Montréal. En contre partie, lorsque sont comparées les adolescentes sous le couvert des deux cadres légaux (voir Annexe L), aucune différence significative n’est observable.

Dans un deuxième temps, les éducateurs évaluent que les différentes clientèles n’ont pas le même accès aux ressources matérielles (ex : accès à des locaux d’activités, à des salles de rencontres). La clientèle des garçons contrevenants obtient, ici encore, le rang moyen le

plus élevé (2,59), suivie cette fois par celle des garçons protégés qui obtient un rang moyen de 2,52. Les adolescentes contrevenantes se voient attribuer un rang moyen de 2,49 tandis que les filles protégées obtiennent le rang moyen le plus faible (2,40). Comme ce fut le cas concernant les ressources professionnelles, les quatre groupes ont obtenu la même médiane (3,00) qui rapporte que les éducateurs évaluent que la disponibilité des ressources matérielles est plus ou moins adéquate pour l'ensemble des clientèles.

Lorsque les clientèles sont comparées en paires, des différences sexuelles sont observables relativement à la disponibilité de ce type de ressource. Tout d'abord, la comparaison des garçons et des filles sous la Loi sur les jeunes contrevenants (Annexe I ;  $z = -1,90$  ;  $p < 0,10$ ) atteint un seuil de significativité marginal, six éducateurs évaluant que les garçons ont davantage accès aux ressources matérielles. Un seul intervenant se positionne en ce sens à l'égard de la clientèle des adolescentes contrevenantes alors que 93 éducateurs ne perçoivent pas de différence quant à l'accès aux ressources matérielles de ces deux clientèles. Ensuite, la comparaison des clientèles sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse produit des résultats significatifs (Annexe J ;  $z = -2,33$  ;  $p < 0,05$ ). En effet, un petit nombre d'intervenants ( $n = 6$ ) estiment que ce type de ressources est davantage accessible aux garçons et aucun d'entre eux ne se positionne en ce sens à l'endroit de la clientèle féminine protégée. Puis, une proportion importante des intervenants ( $n = 94$ ) considèrent que les jeunes sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse ont le même accès aux ressources matérielles au sein des Centres jeunesse de Montréal. Enfin, la comparaison des clientèles en fonction du cadre légal de la prise en charge produit des résultats non significatifs (voir Annexe K & Annexe L).

En ce qui a trait aux ressources physiques ( ex : nombre de places en centre de réadaptation, nombre de places par unité), les éducateurs considèrent que l'accès à ce type de ressources varie d'une clientèle à l'autre. La clientèle des garçons contrevenants (rang moyen = 2,63) demeure celle pour laquelle les intervenants considèrent que ce type de ressources est le plus accessible. Vient ensuite la clientèle des filles contrevenantes qui se voit attribuer un rang moyen de 2,52, suivie par la clientèle des garçons protégés (rang moyen = 2,50). Encore une fois, les adolescentes protégées obtiennent le rang moyen le plus faible, soit 2,36. Les médianes obtenues par chacune des clientèles sont, ici encore, identiques. Ainsi, la médiane de 3,00 soutient que les éducateurs sont "plus ou moins en accord" quant à une disponibilité adéquate des ressources physiques pour l'ensemble des clientèles.

La comparaison des groupes par paires permet d'observer des différences significatives au niveau de sexe de la clientèle ainsi qu'au niveau du cadre légal. Tout d'abord, la comparaison des garçons et des filles sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants (Annexe I ;  $z = -1,90$  ;  $p < 0,05$ ) révèle que huit intervenants indiquent des résultats en faveur de la clientèle masculine alors que ce n'est le cas que de deux éducateurs face à la clientèle féminine. Notons qu'un grand nombre d'intervenants ( $n = 89$ ) considèrent que ces deux clientèles ont accès à autant de ressources physiques. Quant à la clientèle prise en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse (Annexe J ;  $z = -1,63$  ;  $p < 0,10$ ), les résultats obtenus atteignent uniquement un seuil de significativité marginal, soutenant une tendance des intervenants ( $n = 8$ ) à estimer que les garçons protégés ont accès à davantage de ressources physiques. Un seul intervenant tend à évaluer que les filles

protégées ont un accès plus adéquat à ce type de ressources. La majorité des intervenants ( $n = 90$ ) ne distinguent pas ces deux clientèles sur le plan de la disponibilité des ressources physiques. D'autre part, la comparaison des clientèles selon le cadre légal produit des résultats significatifs. Lorsque sont comparés les garçons des deux cadres légaux (Annexe K ;  $z = -2,41$  ;  $p < 0,05$ ), huit éducateurs considèrent que les garçons contrevenants ont un meilleur accès aux ressources physiques alors qu'un seul intervenant se positionne en ce sens à l'endroit de la clientèle des garçons protégés. Toutefois, un grand nombre d'intervenants ( $n = 90$ ) ne distinguent pas ces deux clientèles estimant qu'elles ont un accès semblable à ce type de ressources. Du côté de la clientèle féminine (Annexe L ;  $z = -2,02$  ;  $p < 0,05$ ), 11 éducateurs évaluent que les ressources physiques disponibles desservent plus adéquatement les filles contrevenantes tandis que deux intervenants estiment que ce type de ressources est disponible de façon plus adéquate à la clientèle des filles protégées. Enfin, 87 éducateurs considèrent que les ressources physiques disponibles dans les Centres jeunesse de Montréal desservent aussi adéquatement ces deux clientèles.

En résumé, les réponses fournies par les participants, prises globalement, ne permettent pas de distinguer les différentes clientèles quant à la disponibilité de l'ensemble des ressources disponibles dans les Centres jeunesse de Montréal. En effet, les résultats obtenus quant à la disponibilité des instruments cliniques et des programmes de réadaptation ne sont pas significatifs. En contre partie, des différences significatives sont observables pour trois types de ressources, soit les ressources professionnelles, les ressources matérielles et les ressources physiques. Il ressort de l'analyse des résultats pour les ressources matérielles et les ressources physiques, que la clientèle pour laquelle les éducateurs considèrent que la

disponibilité est la plus adéquate dans les Centres jeunesse de Montréal est celle des garçons contrevenants. À l'inverse, les filles prises en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse constituent la clientèle pour laquelle les intervenants évaluent que la disponibilité de ces deux types de ressources est la moins adéquate .

## Chapitre 5

### Discussion et conclusion

À prime abord, il importe de rappeler que les résultats présentés dans ce mémoire proviennent de deux groupes d'intervenants qui se distinguent, entre autres, sur le plan de leur âge moyen ainsi que de leurs années d'expérience en intervention auprès de la jeunesse en difficulté. De plus, les délégués à la jeunesse prennent présentement en charge une clientèle composée principalement d'adolescents et d'adolescentes sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants alors que les éducateurs du second groupe interviennent actuellement auprès d'une clientèle féminine majoritairement prise en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse. En raison du caractère dissemblable des résultats observés pour chacun de ces deux groupes d'intervenants, les résultats seront d'abord interprétés de façon distincte. Ensuite, un bilan des ressemblances ainsi que des différences observables au niveau des résultats obtenus auprès des deux groupes sera présenté.

### *5.1 Le groupe des délégués à la jeunesse*

Lorsqu'il a été question du degré d'appréciation que les délégués à la jeunesse attribuent à chacune des clientèles, il est apparu que le sexe de la clientèle constitue une variable ayant une influence notable. En effet, la comparaison des clientèles des deux cadres légaux en fonction de leur sexe a permis d'observer que les intervenants attribuent un plus haut degré d'appréciation à la clientèle masculine. Ces résultats ainsi que les commentaires qualitatifs recueillis rejoignent ceux obtenus par Baines & Adler (1996), qui font état de la préférence des intervenants à œuvrer auprès des garçons en raison du caractère davantage direct de ces derniers dans le contexte d'intervention. De surcroît, le caractère franc et direct associé à la clientèle masculine est décrit par certains délégués à la jeunesse comme

étant favorable à la création d'une relation avec l'adolescent, rejoignant, ici encore, les résultats présentés par Baines & Adler (1996).

Dans un autre ordre d'idée, les résultats indiquent que le contexte légal dans lequel s'inscrit l'intervention module d'une façon importante les préférences des intervenants, ces derniers appréciant davantage intervenir auprès d'une clientèle sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants. Leur appréciation de l'intervention dans ce cadre légal repose, notamment, sur la clarté de cette loi ainsi que des mandats qui en découlent. De plus, les intervenants évaluent que la clientèle contrevenante présente des problématiques moins lourdes que les jeunes sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse. Il est à noter qu'aucune étude recensée ne s'est intéressée à l'influence du cadre légal sur les perceptions des intervenants oeuvrant auprès de la jeunesse en difficulté. Il importe de retenir que bien que les délégués à la jeunesse attribuent un degré d'appréciation à la clientèle des adolescentes contrevenantes qui n'est pas très défavorable, ces intervenants affirment aimer très peu intervenir auprès des adolescentes protégées. Or, il importe de garder à l'esprit qu'une très forte majorité des adolescentes québécoises prises en charge par la justice le sont en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse (Messier, 1990).

En ce qui concerne le degré de difficulté attribué aux différentes clientèles par les délégués à la jeunesse, des différences au niveau du sexe de la clientèle sont également observables. Les résultats obtenus rejoignent ceux présentés dans de nombreuses études rapportant que l'intervention auprès de la clientèle féminine constitue une plus grande difficulté que l'intervention auprès de la clientèle masculine (Pollock, 1984; Kersten, 1990;

Baines & Adler, 1996; Rasche, 2000). Tout récemment, Rasche (2000) obtenait des résultats qui indiquent que les femmes détenues continuent d'être envisagées par les intervenants comme une clientèle plus difficile à prendre en charge que la clientèle masculine. En outre, les commentaires qualitatifs recueillis auprès des délégués à la jeunesse rejoignent les résultats de quelques études qui soulevaient que la clientèle féminine est davantage émotive dans le contexte d'intervention que leurs homologues masculins (Pollock, 1984 ; Baines & Adler, 1996 ; Daniel, 1999). À cet effet, Pollock (1984) soulève que les intervenants identifient que l'émotivité des femmes dont ils assument la supervision constitue une difficulté importante car ces émotions peuvent se transformer en agressivité à l'endroit des intervenants. De leur côté, Baines & Adler (1996) mentionnent que certains intervenants considèrent que la nature davantage expressive des filles représente une difficulté, la clientèle féminine étant plus demandante, notamment en terme de temps. Enfin, Daniel (1999) soulève que les intervenants considèrent, dans une large mesure, que les adolescentes sont plus émotives que leurs homologues masculins et que cela rend l'intervention auprès d'elles davantage complexe. En bref, les résultats obtenus auprès des délégués à la jeunesse quant au degré de difficulté représenté par la clientèle féminine soutiennent ceux qui furent obtenus précédemment dans bon nombre de recherches s'étant intéressées aux perceptions des intervenants.

Par ailleurs, l'influence du cadre légal est très présente dans les résultats obtenus relativement au degré de difficulté représenté par les quatre clientèles. Les délégués à la jeunesse estiment que l'intervention auprès de jeunes sous le couvert de la Loi de la

protection de la jeunesse représente une plus grande difficulté que celle impliquant la clientèle contrevenante. Entre autres, il se dégage de leurs commentaires qualitatifs que la Loi de la protection de la jeunesse est davantage complexe dans son application et que les adolescents et les adolescentes présentent des problématiques généralement plus détériorées que leurs homologues contrevenants. Bien qu'aucune étude ne soit disponible concernant le cadre légal de la prise en charge dans la recension des écrits, il demeure intéressant de rappeler l'existence de différences importantes dans la prise en charge en fonction du sexe de la clientèle, les filles étant principalement prises en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse (Messier, 1990).

Enfin, une corrélation négative s'établit entre le degré d'appréciation et le degré de difficulté exprimé par les délégués à la jeunesse pour trois clientèles, soit les filles contrevenantes, les garçons protégés et les filles protégées. Ce faisant, les intervenants qui apprécient peu intervenir auprès d'une clientèle ont tendance à lui attribuer un plus haut degré de difficulté. En somme, il appert que le premier objectif spécifique de cette étude est atteint car il est possible de conclure que les intervenants de ce groupe ont effectivement des préférences éducatives en fonction du sexe de la clientèle, leur préférence allant à la clientèle masculine.

Afin d'explorer les facteurs explicatifs potentiels de ces préférences éducatives, plusieurs aspects ont été analysés dont, les connaissances théoriques, les expériences de travail ainsi que l'évaluation que font les intervenants de la disponibilité des ressources dans les Centres jeunesse de Montréal. Le choix de ces divers thèmes s'appuyait sur les

résultats obtenus par de nombreuses études ayant soulevé que les difficultés associées à la clientèle féminine émergent, entre autres, d'un manque de formation, d'expérience et de ressources (Baines & Adler, 1996 ; Belknap, Holsinger & Dunn, 1997 ; Daniel ,1999 ; OJJDP, 1999). Par exemple, Daniel (1999) rapporte que les intervenants qui ont participé au programme FIT (Female Intervention Team) ont soulevé, dans le cadre d'un sondage, que leurs réticences à travailler auprès des filles s'appuyaient sur un manque de connaissances pour comprendre leurs problématiques ainsi qu'un manque de ressources pour intervenir efficacement auprès d'elles.

Il ressort des résultats obtenus auprès des délégués à la jeunesse qu'ils évaluent que leurs connaissances théoriques sont davantage favorables à la clientèle masculine. Ainsi, ces intervenants considèrent que leur formation leur a permis d'acquérir des connaissances davantage applicables à une clientèle composée de garçons. Le statut minoritaire de la clientèle féminine peut expliquer que les intervenants aient été peu sensibilisés aux problématiques présentées par la clientèle féminine en difficulté. Des connaissances lacunaires face aux dynamiques comportementales particulières aux filles ont été dénoncées par plusieurs chercheurs qui considèrent que des formations spécifiques à cette clientèle devraient être offertes aux intervenants (Cranford & Williams, 1998 ; Office of Juvenile Justice and delinquency Prevention, 1998 ; Chesney-Lind & Okamoto, 2000 ; Rasche, 2000).

Également, les délégués à la jeunesse évaluent posséder davantage de connaissances théoriques pour desservir adéquatement une clientèle sous le couvert de la Loi sur les

jeunes contrevenants. Il est possible de penser que les intervenants se sentent plus aptes à intervenir dans ce cadre légal, entre autres, parce que la clientèle contrevenante est principalement composée de garçons (Messier, 1990). En bref, une corrélation positive s'établit entre les connaissances théoriques que les délégués estiment posséder ainsi que le degré d'appréciation attribué aux filles contrevenantes, aux garçons protégés et aux filles protégées. Pour ces trois clientèles, les délégués à la jeunesse, qui évaluent disposer des connaissances nécessaires pour intervenir auprès d'elles, ont tendance à apprécier davantage le travail auprès de celles-ci. Les corrélations entre le degré de difficulté attribué aux différentes clientèles ainsi que l'évaluation que font les intervenants de leurs connaissances de ces clientèles ne produisent, toutefois, aucun résultat significatif.

En somme, les connaissances théoriques que les délégués à la jeunesse estiment posséder peuvent expliquer leur préférence à œuvrer auprès d'une clientèle en particulier. Les résultats obtenus soutiennent que les intervenants de ce groupe apprécient davantage intervenir auprès d'une clientèle pour laquelle ils évaluent disposer de suffisamment de connaissances théoriques, soit la clientèle masculine. Il ressort également qu'il est possible qu'un manque de connaissances théoriques applicables à la clientèle féminine puisse, entre autres, constituer un facteur explicatif de la préférence des délégués à la jeunesse à prendre en charge des garçons. En contre partie, les connaissances théoriques des intervenants ne paraissent pas avoir d'impact sur le degré de difficulté qu'ils associent à chacune des clientèles.

Du côté de l'expérience pratique des délégués à la jeunesse, la tendance observée est la même. En effet, ces derniers évaluent disposer d'une expérience pratique les rendant plus aptes à intervenir efficacement auprès de la clientèle masculine. À cet effet, Baines & Adler (1996) ont observé que les intervenants ayant pris part à leur étude se sentent plus efficaces pour répondre aux besoins des garçons en raison, entre autres, d'un manque d'expérience pour reconnaître les besoins uniques de la clientèle féminine. En outre, les délégués à la jeunesse estiment disposer d'une expérience pratique davantage applicable à la clientèle sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants. Une corrélation positive s'établit entre l'expérience pratique des intervenants et le degré d'appréciation qu'ils attribuent à l'ensemble des clientèles. Il importe de noter que la corrélation entre l'évaluation que font les intervenants de leur expérience et le degré de difficulté associé aux quatre clientèles produit des résultats non significatifs. Ainsi, l'expérience acquise auprès d'une clientèle peut rendre l'intervention auprès de celle-ci davantage agréable aux yeux des délégués à la jeunesse, acquérant une valeur explicative de leurs préférences éducatives. À l'opposé, leur expérience pratique ne permet pas d'expliquer le degré de difficulté qu'ils attribuent à la clientèle féminine.

Sur le plan de la disponibilité des ressources au sein des Centres jeunesse de Montréal, les résultats indiquent que les intervenants ne distinguent pas l'accès à l'ensemble des ressources en fonction du sexe de la clientèle. Par contre, les délégués à la jeunesse considèrent que les jeunes ayant une mesure en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants ont un meilleur accès que leurs homologues protégé(e)s aux ressources professionnelles, aux ressources physiques, à des instruments cliniques ainsi qu'à des programmes, des

services et des activités. Ici encore, il est à souligner qu'aucune étude recensée ne s'est intéressée aux perceptions des intervenants en fonction du cadre légal de la prise en charge. Cependant, les filles étant principalement prises en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse (Messier, 1990), les résultats obtenus peuvent soulever des questions quant à la perception d'un accès aux mêmes ressources pour les clientèles des deux sexes dans les Centres jeunesse de Montréal.

### ***5.2 Le groupe des éducateurs oeuvrant auprès de la clientèle féminine***

Les résultats qui seront discutés dans le cadre de cette section réfèrent à l'échantillon des éducateurs qui interviennent présentement auprès d'adolescentes placées en unité de réadaptation. À prime abord, lorsqu'il est question du degré d'appréciation attribué aux différentes clientèles, des différences en fonction du sexe sont présentes. En effet, les éducateurs attribuent un degré d'appréciation plus élevé à la clientèle féminine. Cela rejoint les résultats obtenus par Chesney-Lind et Freitas (1999) qui rapportent que la majorité des intervenants ayant participé à leur étude affirment que les filles sont plus ouvertes d'esprit et qu'elles s'expriment davantage que les garçons. Ces caractéristiques propres à la clientèle féminine permettraient aux intervenants de mieux comprendre les difficultés auxquelles elles font face. Toutefois, il importe de souligner que les résultats obtenus par Chesney-Lind et Freitas (1999) doivent être considérés avec prudence en raison d'un très faible taux de réponse des intervenants sollicités pour prendre part à l'étude, introduisant un biais d'échantillonnage important.

Également, il est à souligner que presque toutes les études rapportées dans ce mémoire proviennent des États-Unis, où la philosophie relative à la délinquance juvénile diffère largement de celle que nous connaissons au Québec. En effet, le système de justice juvénile américain est davantage axé sur la répression et la punition du délinquant. La particularité du système québécois, en matière de prise en charge, repose sur une philosophie prônant la mise en place d'une intervention minimale et valorisant la réhabilitation et non la répression des adolescents en difficulté (Trépannier, 1999). Cette particularité a été mise de l'avant lors des récents débats visant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants (Barreau du Québec, 2000), les instances québécoise s'opposant massivement à ce projet qui consistait en un durcissement de cette loi.

De ce fait, les résultats obtenus dans la présente étude, lorsqu'il est question du cadre légal de la prise en charge, constituent une avenue novatrice car aucune étude précédente n'a abordé ce thème dans le contexte québécois. Or, le cadre légal de la prise en charge constitue une variable ayant une influence notable sur le degré d'appréciation ressentie par les éducateurs, ces derniers préférant intervenir dans le contexte de la Loi de la protection de la jeunesse. Bien que l'impact du cadre légal sur les préférences éducatives des intervenants soit demeuré inexploré, il est intéressant de souligner que la clientèle féminine étant généralement prise en charge en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse (Messier, 1990), ce résultat peut soutenir leur préférence à œuvrer auprès d'une clientèle composée d'adolescentes.

Dans un deuxième temps, les résultats obtenus relativement au degré de difficulté attribué à chacune des clientèles atteignent uniquement un seuil de significativité marginal. De plus, l'analyse des résultats ne permet pas de distinguer les clientèles en fonction du sexe. Toutefois, une tendance à attribuer un degré de difficulté plus élevé à la clientèle sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants est présente. En fonction de cela, bien qu'aucune étude recensée n'ait porté sur l'influence du cadre légal sur les perceptions des intervenants, un lien peut être établi en fonction des différences sexuelles en terme de prise en charge, la majorité de la clientèle contrevenante étant composée de garçons (Messier, 1990).

En bref, les résultats obtenus auprès de ce groupe permettent également l'atteinte de l'objectif spécifique de cette étude qui consistait à déterminer si les intervenants ont des préférences éducatives en regard du sexe de la clientèle. Il ressort clairement que les participants de ce groupe apprécient davantage intervenir auprès de la clientèle féminine.

Ensuite, les éducateurs ayant participé à l'étude ont également procédé à une évaluation de leurs connaissances théoriques, de leur expérience pratique ainsi que de la disponibilité des ressources au sein des Centres jeunesse de Montréal. L'exploration de ces thèmes repose sur le second objectif spécifique de cette étude qui consiste à identifier les facteurs qui modulent ou non les préférences éducatives des intervenants.

En ce qui a trait aux connaissances théoriques, les éducateurs évaluent être davantage aptes à intervenir auprès d'une clientèle composée de filles. Ce résultat ne se retrouve dans aucune des études recensées, allant à l'encontre des études qui dénoncent un manque de

formation et de connaissances pour intervenir adéquatement auprès de la clientèle féminine. Puis, une différence est observable sur le plan du cadre légal de la prise en charge, les éducateurs estimant disposer de connaissances théoriques plus élaborées pour intervenir auprès des jeunes sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse. Encore une fois, aucune étude n'a exploré ce sujet. Lorsque sont mis en lien le degré d'appréciation ainsi que l'évaluation que font les intervenants de leurs connaissances théoriques, une relation positive est observable pour trois des quatre clientèles. Ainsi, pour les garçons et les filles sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants, plus les intervenants considèrent disposer de connaissances théoriques applicables à ces clientèles, plus ils apprécient travailler auprès d'elles. De même, cette relation est présente concernant la clientèle des filles protégées. Dans cette optique, les connaissances théoriques dont disposent les intervenants de ce groupe peuvent constituer un facteur permettant d'expliquer leur préférence à œuvrer auprès de la clientèle féminine.

D'autre part, lorsqu'il est question de l'évaluation que font les éducateurs de leur expérience pratique, les résultats obtenus vont dans le même sens que ceux concernant les connaissances théoriques, les éducateurs estimant avoir une expérience de travail les rendant davantage aptes à intervenir auprès de la clientèle féminine. De surcroît, les intervenants estiment posséder une expérience pratique favorisant la clientèle sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse. Ici encore, une relation positive est présente entre le fait d'apprécier intervenir auprès des filles contrevenantes, des garçons protégés ainsi que des filles protégées et le fait que les éducateurs estiment disposer d'une

expérience pratique suffisante pour œuvrer auprès de ces clientèles. Ainsi, l'expérience pratique des intervenants de ce groupe peut être envisagée comme un facteur ayant une valeur explicative de leur préférence à intervenir auprès d'une clientèle féminine.

Quant à l'évaluation que font les éducateurs de la disponibilité des ressources au sein des Centres jeunesse de Montréal, les résultats observés ne permettent pas d'établir de distinction aussi claire que celle notée auparavant, tant en fonction du sexe de la clientèle qu'au niveau du cadre légal de la prise en charge. En effet, l'évaluation de la disponibilité des instruments cliniques et des programmes de réadaptation a produit des résultats non significatifs. Par contre, deux groupes se distinguent. D'un part, les éducateurs ont exprimé percevoir que les garçons contrevenants constituent la clientèle ayant le meilleur accès aux ressources professionnelles, aux ressources matérielles ainsi qu'aux ressources physiques. À l'opposé, les filles ayant une mesure en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse constituent la clientèle qui obtient les plus faibles résultats au niveau des ressources matérielles et des ressources physiques. Il est à noter que des études menées aux États-Unis ont démontré que la population féminine constitue la clientèle la moins bien desservie, en terme de ressources et de programmes, dans le système de justice juvénile (Belknap, Holsinger & Dunn, 1997 ; Accoca, 1999). Les résultats de la présente étude ne permettent pas d'affirmer que les intervenants ont une perception aussi nette de la disponibilité des ressources selon les différentes clientèles. Ainsi, dans le cadre de cette étude, cette composante ne semble pas être un facteur modulant les préférences professionnelles des intervenants.

### ***5.3 Mise en commun des résultats obtenus auprès des deux groupes d'intervenants***

Rappelons que les deux groupes d'intervenants de cette étude interviennent dans des contextes distincts. D'une part, les délégués à la jeunesse travaillent auprès d'adolescent(e)s ayant une mesure de probation avec suivi dans le cadre de la Loi sur les jeunes contrevenants. De leur côté, les éducateurs du second groupe travaillent présentement en centre de réadaptation auprès d'une clientèle féminine.

La comparaison des résultats obtenus auprès des deux groupes d'intervenants permet d'observer de nombreuses différences quant à leurs perceptions à l'égard des quatre clientèles. Pour les deux échantillons, les résultats indiquent que les intervenants ont effectivement des préférences éducatives en regard du sexe de la clientèle. Quant au degré d'appréciation ressentie par les délégués à la jeunesse et par les éducateurs (qui oeuvrent présentement auprès de la clientèle féminine), les résultats obtenus s'opposent en fonction du sexe ainsi que du contexte légal de la prise en charge de la clientèle. D'une part, les délégués à la jeunesse expriment une préférence à œuvrer auprès de la clientèle masculine tandis que les éducateurs apprécient davantage intervenir auprès d'une clientèle composée de filles. Ensuite, les délégués à la jeunesse attribuent un degré d'appréciation plus élevé à la clientèle sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants alors que les éducateurs préfèrent prendre en charge une clientèle ayant une mesure en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse. Il est à noter que cette opposition apparente entre les résultats obtenus indique en fait que les intervenants des deux groupes attribuent le degré d'appréciation le plus élevé à la clientèle dont ils ont présentement la charge.

Une tendance semblable est présente concernant le degré de difficulté que les intervenants attribuent aux différentes clientèles. Les délégués à la jeunesse estiment qu'il est davantage difficile d'intervenir auprès de la clientèle féminine et, d'autre part, dans le contexte de la Loi de la protection de la jeunesse. Du côté des éducateurs, bien qu'ils ne distinguent pas les clientèles selon leur sexe, lorsqu'il est question du degré de difficulté qu'elles représentent, ces derniers tendent à considérer que l'intervention dans le cadre de la Loi sur les jeunes contrevenants revêt une plus grande difficulté. Ainsi, les intervenants des deux groupes perçoivent plus négativement les clientèles dont ils n'ont pas présentement la charge.

Dans le même ordre d'idée, les intervenants des deux échantillons évaluent que leurs connaissances théoriques ainsi que leur expérience pratique les rendent davantage efficaces à intervenir auprès des jeunes qu'ils accompagnent présentement. En bref, les délégués à la jeunesse estiment posséder des connaissances et une expérience davantage applicables à la clientèle masculine et, plus fortement encore, à la clientèle sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants. Pour leur part, les éducateurs s'estiment davantage compétents, sur la base de leurs connaissances théoriques ainsi que de leur expérience pratique, pour œuvrer, dans un premier temps, auprès de la clientèle féminine et, dans un deuxième temps, auprès d'adolescents et d'adolescentes protégées. Ainsi, les résultats des deux groupes d'intervenants soutiennent la possibilité que les connaissances théoriques ainsi que l'expérience pratique puissent constituer des facteurs explicatifs aux préférences éducatives des intervenants interrogés.

Ces résultats établissent clairement un lien entre le fait d'apprécier œuvrer auprès d'une clientèle et le sentiment de compétence que les intervenants des deux échantillons ressentent à l'égard de la clientèle dont ils ont présentement la charge. Ainsi, il serait possible de soulever l'hypothèse que les intervenants ont orienté leur pratique vers une clientèle avec laquelle ils préfèrent œuvrer, pour de multiples raisons dont, entre autre, le fait de posséder une bonne connaissance de cette clientèle, des problématiques qui y sont rattachées et du cadre légal sous lequel cette même clientèle est prise en charge.

De cette façon, l'orientation vers une clientèle féminine ou masculine ou vers une clientèle sous le couvert de la Loi de la protection de la jeunesse ou de la Loi sur les jeunes contrevenants aurait une valeur explicative des préférences éducatives des intervenants des deux groupes telles que recueillies dans le cadre de cette étude. Il serait même possible d'aller plus loin en supposant que la prise en compte du sexe de la clientèle, dans le cadre du modèle d'intervention différentielle, se ferait naturellement, par la simple soumission de sa candidature sur des postes qui paraissent combler l'intervenant. Par exemple, les intervenants préférant œuvrer auprès des garçons, plus particulièrement ceux qui sont pris en charge en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants auraient orienté leur pratique en choisissant d'exercer des fonctions de délégués à la jeunesse.

En raison du nombre élevé d'années d'ancienneté des intervenants du groupe des délégués à la jeunesse, cette hypothèse nous paraît plausible, car ces intervenants sont ainsi davantage en mesure d'accéder aux fonctions de leur choix. Par contre, cette hypothèse apparaît peu plausible lorsqu'il est question du groupe des éducateurs oeuvrant auprès de la

clientèle féminine en centre de réadaptation. En effet, ces intervenants disposent d'une ancienneté beaucoup plus restreinte, ce qui peut constituer un facteur amoindrissant leurs possibilités de choisir des fonctions sur la base de leur préférences professionnelles et de leur sentiment de compétence. Bien que les résultats de la présente étude demeurent descriptifs et ne permettent pas de statuer à l'égard de ces hypothèses, il serait intéressant que cette avenue de recherche donne lieu à l'élaboration de projets futurs.

Ce patron de réponses n'est toutefois pas observable lorsqu'il est question de la disponibilité des ressources dans les Centres jeunesse de Montréal. Effectivement, les réponses fournies par les participants des deux groupes se rejoignent quant à la disponibilité des ressources, ne donnant plus l'avantage à la clientèle dont ils ont présentement la charge. D'une part, les délégués à la jeunesse semblent considérer que la clientèle contrevenante, soit celle qu'ils prennent en charge présentement, a un accès davantage adéquat aux ressources professionnelles, aux ressources physiques, aux instruments cliniques ainsi qu'à des programmes, des services et des activités que leurs homologues protégés. En contrepartie, les éducateurs évaluent que les garçons contrevenants, qui n'est définitivement pas une clientèle dont ils ont la charge présentement, constituent la clientèle la mieux desservie en terme de ressources professionnelles, de ressources matérielles ainsi que de ressources physiques. L'hypothèse voulant que la disponibilité des ressources pour les différentes clientèles ait un impact sur les préférences éducatives des intervenants ne peut être soutenue par de tels résultats.

Les résultats du présent mémoire laissent place à de nombreuses ouvertures en terme de recherche. La recension des écrits témoigne du peu d'intérêt accordé à l'intervenant malgré que ce dernier soit considéré comme "l'instrument principal de l'intervention" (Le Blanc & al., 1998, p.8). Nos résultats indiquent que les intervenants apprécient davantage intervenir auprès des clientèles pour lesquelles ils estiment disposer de suffisamment de connaissances et d'expérience. Cette conclusion vient attiser un débat très actuel dans les milieux d'intervention auprès de la jeunesse en difficulté, où les intervenants sont amenés à une polyvalence grandissante quant à la prise en charge des différentes clientèles, sans égard à leurs connaissances propres ou à leurs préférences éducatives. Cette contrainte organisationnelle est d'autant plus réelle pour les intervenants qui effectuent des remplacements et qui doivent accepter de travailler dans des milieux et auprès de clientèles diversifiées. En fonction de cela, il serait pertinent d'appuyer les résultats de la présente étude exploratoire par un élargissement à un échantillon incluant les intervenants effectuant de courts remplacements ainsi que les éducateurs qui réalisent des remplacements ponctuels. Ces remplacements ponctuels ont la particularité d'amener les éducateurs à travailler dans plusieurs unités de réadaptation, parfois pour une seule journée. Ce faisant, il s'agit d'un groupe d'intervenants qui, de façon générale, ont à travailler auprès de l'ensemble des quatre clientèles telles qu'elles furent présentées dans notre étude, soit les garçons contrevenants, les garçons protégés, les filles contrevenantes et les filles protégées. Leurs perceptions relatives à leur appréciation de ces clientèles s'avèreraient ainsi très instructives car leur statut d'emploi les contraint à une connaissance élargie de l'ensemble des clientèles.

Le Blanc (1990) soulevait la nécessité que les intervenants soient des spécialistes, habilités à intervenir dans le cadre d'une mesure donnée et avec une méthode d'intervention spécifique. Ce chercheur dénonçait que les milieux d'intervention mettent à l'avant plan des contraintes organisationnelles au détriment de la qualité de l'intervention offerte aux jeunes en difficulté. Une décennie plus tard, cette préoccupation est toujours très actuelle, notamment dans le contexte de l'implantation de l'approche différentielle dans les Centres jeunesse de Montréal. Ce modèle d'intervention, présenté par Le Blanc et al. (1998) met l'accent sur la nécessité d'apparier les différentes composantes de l'intervention que sont la mesure, la méthode, l'intervenant et l'adolescent en difficulté. La recension des écrits ainsi que les résultats obtenus dans ce mémoire soutiennent la nécessité de promouvoir la spécialisation des intervenants qui tendent à percevoir la clientèle qu'ils prennent en charge de façon plus positive lorsqu'ils possèdent des connaissances suffisantes pour intervenir auprès d'elle. Les besoins en terme de formation pour intervenir auprès des clientèles qui sont minoritaires au sein du système de prise en charge des adolescent(e)s en difficulté doivent être considérés. Enfin, l'impact du sexe de la clientèle sur les préférences éducatives suggère que cette variable pourrait être intégrée au modèle d'intervention différentielle. Toutefois, la prise en compte du sexe de la clientèle ne doit aucunement conduire à la polarisation des genres. Les particularités individuelles, dans l'intervention auprès de la jeunesse en difficulté, doivent demeurer à l'avant plan. Ceci dit, une meilleure connaissance des réalités des intervenants oeuvrant auprès des adolescents et des adolescentes en difficulté, en fonction du sexe de la clientèle qu'ils prennent en charge,

est nécessaire afin d'être davantage en mesure de desservir adéquatement ces différentes clientèles.

En dernier lieu, il appert que la portée des résultats présentés dans le cadre de cette étude comporte certaines limites, notamment compte tenu de son caractère exploratoire. Tout d'abord, l'ensemble des participants à l'étude sont présentement à l'emploi des Centres jeunesse de Montréal, qui fournissent des services à une clientèle francophone résidant sur l'île de Montréal. Ce faisant, ces résultats ne dépeignent pas nécessairement les perceptions des intervenants qui oeuvrent à l'extérieur de Montréal. Également, l'échantillon des délégués à la jeunesse est relativement restreint en terme de nombre de participants, ce qui implique une prudence quant à l'applicabilité des résultats à l'ensemble des intervenants qui prennent en charge des adolescents et des adolescentes sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants. Finalement, l'échantillon des éducateurs à la particularité d'être composé d'intervenants qui oeuvrent présentement avec une clientèle majoritairement constituée de filles. Ceci dit, une troisième étape du projet dans lequel s'inscrit ce mémoire, qui débutera sous peu, consistera à recueillir les perceptions des éducateurs qui travaillent auprès de la clientèle masculine dans les divers centre de réadaptation des Centres jeunesse de Montréal.

## Liste des références

- Acoca, L. (1999). Investing in Girls : A 21<sup>st</sup> Century Strategy. Journal of the Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, 6, 3-12.
- Baines, M., & Adler, C. (1996). Are Girls More Difficult to Work With ? Youth Worker's Perspectives in Juvenile Justice and Related Areas. Crime and Delinquency, 42, 467-485.
- Barreau du Québec. (2000). Projet de Loi C-3. Loi concernant le système de justice pour les adolescent(e)s et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence du mémoire déposé en février 2000, québec.
- Belknap, J., Holsinger, K., & Dunn, M. (1997). Understanding incarcerated girls: The results of a focus group study. The Prison journal, 77, 381-404.
- Bertrand, M-A. (1979). La femme et le crime. Montréal: Éditions l'Univers.
- Brill, R. (1978). Implication of the Conceptual Level Matching Model for Treatment of Delinquents. Journal of Research in Crime and Delinquency, 15, 229-246.
- Broidy, L., & Agnew, R. (1997). Gender and Crime: A general Strain Theory Perspective. Journal of Research in Crime and Delinquency, 34, 275-306.
- Chesney-Lind, M. (2001). Out of sight, Out of Mind : Girls in the Juvenile Justice System. In C. M. Renzetti, & L. Goodstein (Eds.), Women, Crime and Criminal Justice (27-43). Los Angeles, California : Roxbury Publishing Company.
- Chesney-Lind, M., & Freitas, K. (1999). Working with girls : Exploring practioner issues, experiences and feelings. (Rep. No. 403). Honolulu, HI : University of Hawaiï at Mānoa, Social Science Research Institute.
- Chesney-Lind, M., & Okamoto, S. K. (2000). Gender Matters : Patterns in Girl's Delinquency and Gender Responsive Programming. Document inédit, Université de Manoa.
- Chesney-Lind, M., & Shelden, R.G. (1998). Girls Delinquency and Juvenile Justice. Pacific Grove : Second Édition, Cole Publishing Company.
- Coordination des services aux jeunes contrevenantes. (1998). Cadre de référence en délinquance. Montréal : Les Centres Jeunesse de Montréal.

- Corrado, R. C., Odgers, C., & Cohen, I. M. (2000). The incarceration of female young offenders : Protection for whom ? Canadian Journal of Criminology, avril, 189-207.
- Cranford, S., & Williams, R. (1998). Critical Issues in Managing Female Offenders: Women Offenders Have Unique Needs Which Impact the Ways Staff Manage Them. Correction Today, 60, 130-134.
- Daniel, M. D. (1999). The Female Intervention Team. Journal of the Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, 6, 14-20.
- Dembo, R. et al. (1992). The role of family factors, physical abuse and sexual victimisation experiences in high-risk youth's alcohol and other drug use and delinquency : longitudinal model. Violence and Victims, 7, 245-266.
- Dionne, J. (1991). La supervision centrée sur les opérations professionnelles: un outil de gestion de la qualité des interventions. Revue Canadienne de psycho-éducation, 20, 109-121.
- Gendreau, G. (1985). Essai sur la relation éducateur/sujet ou la relation psychoéducative, Montréal : École de psychoéducation, Université de Montréal.
- Gilfus, M. E. (1992). From Victims to Survivors to Offenders: Women's Routes of Entry and Immersion Into Street Crime. Women & Criminal Justice, 4, 63-87.
- Groleau, A. (1992). La sélection initiale et le suivi de probation des agents de relations humaines au C.S.S.M.M. Montréal : Centre de service sociaux du Montréal métropolitain.
- Justice For Girls Task Force. (1998). Findings and Recommendations for Correcting Gender Imbalances in Maine's Juvenile Justice System. february
- Kersten, J. (1989). The institutional control of girls and boys: An attempt at a gender-specific approach. Dans M, Cain. (Ed) Growing Up Good : Policing the Behaviour of Girls in Europe. London : Sage Publication.
- Kersten, J. (1990). A Gender Specific Look at Patterns of Violence in Juvenile Institutions: or Are Girls Really "More difficult to Handle"?. International Journal of Sociology of Law, 18, 473-493.
- Lanctôt, N. (1999). Les perspectives théoriques sur la marginalité des adolescentes : vers une intégration des connaissances. Revue Internationale de criminologie et de Police technique, 52, 31-54.

- Lanctôt, N., & Desai, B. (2001 sous presse). La nature de la prise en charge des adolescentes par la justice : jonction des attitudes paternalistes et du profil comportemental des adolescentes. Déviance et société.
- Lanctôt, N. & Le Blanc, M. (1997). Les adolescentes membres de bandes marginales : Un potentiel antisocial atténué par la dynamique de la bande ? Criminologie, 30, 111-130.
- Lapointe, C. (1996). Traitement différentiel des garçons et des filles au sein du système de justice pour mineurs : comment expliquer la persistance ? Défi jeunesse. Revue professionnelle du conseil multidisciplinaire, 2, 17-24.
- LeBlanc, M. (1990 a.). L'intervenant auprès des jeunes délinquants: un omnipraticien ou un spécialiste. Revue Canadienne de psycho-éducation, 19, 85-99.
- Le Blanc, M., Dionne, J., Proulx, J., Grégoire, J. C., & Trudeau- Le Blanc, P. (1998). Intervenir Autrement : Un Modèle Différentiel pour les adolescents en difficulté. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Messier, C. (1990). Les troubles de comportement à l'adolescence et leur traitement en centre d'accueil de réadaptation à la suite d'une ordonnance de protection. Criminologie, 23, 7-39.
- Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention. (1998a). Guiding Principles for Promising Female Programming : A inventory of Best Practice.
- Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention. (1998b). Juvenile Female Offenders : A status of the State Report. (Rebecca Magnilia, project coordinator).
- Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention. (1999). What About Girls ? Females and the Juvenile Justice System : A live National Satellite Broadcast. US Department of Justice.
- Pollock, J.M. (1984). Women will be women : Correctional officers perceptions of the emotionality of women inmates. Prison Journal, 64, 84-91.
- Rasche, C.E. (2000). The Dislike of female offenders among Correctional Officers : Need for Specialized Training. Dans : R. Muraskin (Ed.), It's a Crime : Women in Justice (237-252). New Jersey : Prentice Hall.
- Reitsma-Street, M., & Leschied, A.W. (1988). The Conceptual-Level Matching Model in Corrections. Criminal Justice and Behavior, 15, 92-108.
- Robins, L. N. (1986). Changes in conduct disorder overtime. Dans D.C. Farren & J.D. Mc Kinney. Risk in intellectual and psychosocial development. Orlando : Orlando Academie.

Trépanier, J. (1999). La justice des mineurs au Canada: Remise en question à la fin d'un siècle. Criminologie, 32, 7-36.

**Annexe A**

# \_\_\_\_\_

**Formulaire de consentement**

Conformément à des normes juridiques et éthiques, la chercheuse responsable de cette étude adhère à des règles qui garantissent que cette recherche se fasse dans le respect de la vie, de l'autonomie, de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine.

En signant ce formulaire de consentement, vous attesterez que :

1. vous avez pris connaissance de la feuille de présentation de la recherche
2. vous participez volontairement à cette recherche
3. vous avez été informé(e) du caractère confidentiel de cette recherche
4. vous pouvez en tout temps mettre fin à votre participation à cette étude
5. vous pouvez en tout temps adresser vos questions, vos commentaires ou vos critiques à Nadia Désilets ou à Sophie Lachaine, assistantes de recherche, au 343-6111 poste 3665.
6. vous pourrez obtenir une copie du rapport de recherche une fois qu'il sera complété. Vous devrez faire votre demande auprès de Nadine Lanctôt, Professeure adjointe, Université de Montréal, École de criminologie, C.P. 6128, succ. Centre-Ville, H3C 3J7.

J'accepte de participer à cette recherche :

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Note : Nous ne pourrions considérer votre questionnaire si votre signature n'est pas apposée sur le formulaire de consentement. Dès la réception du questionnaire dûment rempli, nous retirerons ce formulaire de consentement de votre enveloppe de telle sorte qu'aucun détail nominatif ne sera associé à vos feuilles réponses.

*Annexe B*

Comparaison en paires des garçons et des filles sous la Loi sur les jeunes contrevenants pour l'échantillon des délégués à la jeunesse

			Résultats en faveur de garçons contrevenant	Résultats en faveur des filles contrevenantes	Égalité
	z	p	n (Rang Moyen)	n (Rang Moyen)	n
Aime travailler auprès	-3,99	0,000	21 (11,79)	1 (5,50)	8
Difficile de travailler auprès	-2,95	0,001	1 (5,50)	12 (7,13)	17
<b>Connaissances théoriques:</b>	-3,20	0,000	13 (7,00)	0 (0,00)	17
évaluer risque de récidive	-2,97	0,001	10 (5,50)	0 (0,00)	20
évaluer adéquatement les besoins	-3,05	0,001	10 (5,50)	0 (0,00)	20
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-2,59	0,004	8 (4,50)	0 (0,00)	22
ajuster mes modes d'intervention	-2,89	0,001	10 (5,50)	0 (0,00)	20
proposer des objectifs réalisables	-2,25	0,016	6 (3,50)	0 (0,00)	24
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-2,46	0,008	7 (4,00)	0 (0,00)	23
<b>Expérience pratique:</b>	-3,19	0,000	13 (7,00)	0 (0,00)	17
évaluer risque de récidive	-2,72	0,002	9 (5,00)	0 (0,00)	21
évaluer adéquatement les besoins	-2,72	0,002	9 (5,00)	0 (0,00)	21
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-3,14	0,000	12 (6,50)	0 (0,00)	18
ajuster mes modes d'intervention	-3,17	0,000	12 (6,50)	0 (0,00)	18
proposer des objectifs réalisables	-3,02	0,001	11 (6,00)	0 (0,00)	19
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-2,91	0,001	10 (5,50)	0 (0,00)	20
<b>Disponibilité des ressources:</b>	-2,53	0,01	9 (5,78)	1 (3,00)	20
Ressources professionnelles	-1,67	0,078	5 (3,60)	1 (3,00)	24
Ressources matérielles	-1,63	0,125	3 (2,00)	0 (0,00)	27
Ressources physiques	-1,41	0,094	4 (3,13)	1 (2,50)	25
Instruments cliniques	-2,00	0,046	4 (2,50)	0 (0,00)	26
Programmes de réadaptation	-1,73	0,125	3 (2,00)	0 (0,00)	27

## Annexe C

Comparaison en paires des garçons et des filles sous la Loi de la protection de la jeunesse pour troubles sérieux de comportement (38 h) pour l'échantillon des délégués à la jeunesse

			Résultats en faveur des garçons protégés	Résultats en faveur des filles protégées	Égalité
	Z	p	n (Rang Moyen)	n (Rang Moyen)	n
Aime travailler auprès	-2,00	0,033	8 (5,75)	2 (4,50)	20
Difficile de travailler auprès	-2,27	0,016	0 (0,00)	6 (3,50)	24
<b>Connaissances théoriques:</b>	-2,54	0,010	8 (4,5)	0 (0,00)	22
évaluer risque de récidive	-2,04	0,031	5 (3,00)	0 (0,00)	25
évaluer adéquatement les besoins	-2,07	0,031	5 (3,00)	0 (0,00)	25
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-2,23	0,016	6 (3,50)	0 (0,00)	24
ajuster mes modes d'intervention	-2,27	0,016	6 (3,50)	0 (0,00)	24
proposer des objectifs réalisables	-2,06	0,031	5 (3,00)	0 (0,00)	25
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-2,23	0,016	6 (3,50)	0 (0,00)	24
<b>Expérience pratique:</b>	-2,67	0,010	9 (5,00)	0 (0,00)	21
évaluer risque de récidive	-2,40	0,008	7 (4,00)	0 (0,00)	23
évaluer adéquatement les besoins	-2,40	0,008	7 (4,00)	0 (0,00)	23
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-2,41	0,008	7 (4,00)	0 (0,00)	23
ajuster mes modes d'intervention	-2,57	0,004	8 (4,50)	0 (0,00)	22
proposer des objectifs réalisables	-2,70	0,002	9 (5,00)	0 (0,00)	21
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-2,56	0,004	8 (4,50)	0 (0,00)	22
<b>Disponibilité des ressources:</b>	-1,60	0,110	3 (2,00)	0 (0,00)	27
Ressources professionnelles	-1,00	0,317	0 (0,00)	1 (1,00)	28
Ressources matérielles	-1,00	0,317	1 (1,00)	0 (0,00)	27
Ressources physiques	-1,00	0,317	1 (1,00)	0 (0,00)	28
Instruments cliniques	-1,00	0,317	1 (1,00)	0 (0,00)	28
Programmes de réadaptation	-1,00	0,317	1 (1,00)	0 (0,00)	29

*Annexe D*

Comparaison en paires des garçons contrevenants et des garçons protégés (38 h) pour l'échantillon des délégués à la jeunesse

			Résultats en faveur des garçons contrevenants	Résultats en faveur des garçons protégés	Égalité
	Z	p	n (Rang Moyen)	n (Rang Moyen)	n
Aime travailler auprès	-4,12	0,000	26 (13,81)	1(19,00)	3
Difficile de travailler auprès	-3,28	0,001	2 (15,50)	20 (11,10)	8
<b>Connaissances théoriques:</b>	-3,36	0,000	21 (14,64)	5 (8,70)	4
évaluer risque de récurrence	-2,49	0,013	15 (9,40)	3 (10,00)	12
évaluer adéquatement les besoins	-3,00	0,003	19 (11,37)	3 (12,33)	8
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-3,15	0,002	18 (10,28)	2 (12,50)	10
ajuster mes modes d'intervention	-2,78	0,005	16 (9,16)	2 (12,25)	12
proposer des objectifs réalisables	-1,81	0,070	12 (6,71)	2 (12,25)	16
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-3,50	0,000	13 (7,00)	0 (0,00)	17
<b>Expérience pratique:</b>	-3,05	0,000	19 (11,58)	3 (11,00)	8
évaluer risque de récurrence	-2,00	0,029	11 (6,64)	2 (9,00)	17
évaluer adéquatement les besoins	-2,32	0,020	13 (7,62)	2 (10,50)	15
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-2,72	0,006	15 (8,77)	2 (10,75)	13
ajuster mes modes d'intervention	-2,68	0,007	14 (7,50)	1 (15,00)	15
proposer des objectifs réalisables	-1,89	0,059	10 (6,25)	2 (7,75)	18
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-1,83	0,067	9 (5,00)	1 (10,00)	20
<b>Disponibilité des ressources:</b>	-3,76	0,000	20 (11,18)	1 (7,50)	9
Ressources professionnelles	-3,23	0,001	17 (9,26)	1 (13,50)	12
Ressources matérielles	-0,51	0,344	5 (3,40)	2 (5,50)	22
Ressources physiques	-2,99	0,001	11 (6,00)	0 (0,00)	18
Instruments cliniques	-3,24	0,000	13 (7,00)	0 (0,00)	16
Programmes de réadaptation	-2,33	0,010	8 (5,19)	1 (3,50)	21

*Annexe E*

Comparaison en paires des filles contrevenantes et des filles protégées (38 h) pour l'échantillon des délégués à la jeunesse

			Résultats en faveur des filles contrevenantes	Résultats en faveur des filles protégées	Égalité
	Z	p	n (Rang Moyen)	n (Rang Moyen)	n
Aime travailler auprès	-3,21	0,001	20 (12,05)	3 (11,67)	7
Difficile de travailler auprès	-3,07	0,002	1 (17,00)	16 (8,50)	13
<b>Connaissances théoriques:</b>	-3,28	0,000	21 (12,60)	3 (11,83)	6
évaluer risque de récidive	-2,30	0,022	14 (8,79)	3 (10,00)	13
évaluer adéquatement les besoins	-2,89	0,004	17 (9,62)	2 (13,25)	11
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-3,00	0,003	17 (9,76)	2 (12,00)	11
ajuster mes modes d'intervention	-2,51	0,012	14 (8,11)	2 (11,25)	14
proposer des objectifs réalisables	-2,43	0,009	12 (6,54)	1 (12,50)	17
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-3,42	0,000	13 (7,00)	0 (0,00)	17
<b>Expérience pratique:</b>	-2,90	0,000	17 (11,68)	4 (8,13)	9
évaluer risque de récidive	-2,17	0,021	12 (7,04)	2 (10,25)	16
évaluer adéquatement les besoins	-2,12	0,034	13 (8,23)	3 (9,67)	14
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-2,39	0,017	13 (7,65)	2 (10,25)	15
ajuster mes modes d'intervention	-2,33	0,020	13 (7,58)	2 (10,75)	15
proposer des objectifs réalisables	-2,11	0,021	10 (5,60)	1 (10,00)	19
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-2,04	0,027	10 (5,50)	1 (11,00)	19
<b>Disponibilité des ressources:</b>	-3,64	0,000	19 (11,58)	2 (5,50)	9
Ressources professionnelles	-2,92	0,004	2 (5,00)	2 (5,00)	14
Ressources matérielles	-0,68	0,313	4 (2,50)	1 (5,00)	23
Ressources physiques	-2,88	0,001	10 (5,50)	0 (0,00)	19
Instruments cliniques	-3,00	0,001	11 (6,00)	0 (0,00)	18
Programmes de réadaptation	-2,00	0,032	8 (5,75)	2 (4,50)	20

*Annexe F*

Comparaison en paires des filles contrevenantes et des garçons protégés (38 h) pour l'échantillon des délégués à la jeunesse

			Résultats en faveur des filles contrevenantes	Résultats en faveur des garçons protégés	Égalité
	Z	p	n (Rang Moyen)	n (Rang Moyen)	n
Aime travailler auprès	-2,13	0,033	20 (14,70)	8 (14,00)	2
Difficile de travailler auprès	-1,10	0,273	6 (14,33)	15 (9,67)	9
<b>Connaissances théoriques:</b>	-1,21	0,230	19 (13,47)	9 (16,67)	2
évaluer risque de récidive	-0,75	0,451	12 (9,42)	7 (11,00)	11
évaluer adéquatement les besoins	-1,65	0,098	15 (10,73)	6 (11,67)	9
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-1,30	0,195	16 (11,16)	7 (13,93)	7
ajuster mes modes d'intervention	-0,45	0,651	12 (9,71)	8 (11,69)	10
proposer des objectifs réalisables	-0,21	0,831	10 (7,20)	6 (10,67)	14
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-1,21	0,148	10 (7,00)	4 (8,75)	16
<b>Expérience pratique:</b>	-0,13	0,090	15 (9,70)	9 (17,17)	6
évaluer risque de récidive	-0,44	0,657	9 (7,50)	8 (10,69)	13
évaluer adéquatement les besoins	-0,20	0,841	10 (8,10)	8 (11,25)	12
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-0,41	0,680	12 (8,67)	9 (14,11)	9
ajuster mes modes d'intervention	-0,40	0,691	11 (7,77)	8 (13,06)	11
proposer des objectifs réalisables	-0,77	0,440	8 (6,69)	8 (10,31)	14
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-0,70	0,485	8 (6,88)	8 (10,13)	14
<b>Disponibilité des ressources:</b>	-3,32	0,000	18 (12,69)	4 (6,13)	8
Ressources professionnelles	-2,61	0,009	14 (9,32)	3 (7,50)	13
Ressources matérielles	-0,35	0,406	4 (3,00)	3 (5,33)	22
Ressources physiques	-2,77	0,002	10 (6,35)	1 (2,50)	18
Instruments cliniques	-2,89	0,001	11 (6,82)	1 (3,00)	17
Programmes de réadaptation	-1,71	0,062	8 (6,38)	3 (5,00)	19

## Annexe G

Comparaison en paires des garçons contrevenants et des filles protégées (38 h) pour l'échantillon des délégués à la jeunesse

			Résultats en faveur des garçons contrevenants	Résultats en faveur des filles protégées	Égalité
	Z	p	n (Rang Moyen)	n (Rang Moyen)	n
Aime travailler auprès	-4,33	0,000	28 (14,84)	1 (19,50)	1
Difficile de travailler auprès	-3,89	0,000	1 (24,50)	24 (12,52)	5
<b>Connaissances théoriques:</b>	-3,84	0,000	25 (14,86)	3 (11,50)	2
évaluer risque de récidive	-3,06	0,002	19 (11,53)	3 (11,53)	8
évaluer adéquatement les besoins	-3,47	0,001	22 (12,20)	2 (15,75)	6
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-3,66	0,000	22 (12,45)	2 (13,00)	6
ajuster mes modes d'intervention	-3,30	0,001	20 (11,27)	2 (13,75)	8
proposer des objectifs réalisables	-2,83	0,005	15 (8,10)	1 (14,50)	14
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-3,78	0,000	17 (9,00)	0 (0,00)	13
<b>Expérience pratique:</b>	-3,73	0,000	24 (13,42)	2 (14,50)	4
évaluer risque de récidive	-2,91	0,004	17 (9,74)	2 (12,25)	11
évaluer adéquatement les besoins	-3,27	0,001	20 (11,20)	2 (14,50)	8
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-3,64	0,000	22 (12,43)	2 (13,25)	6
ajuster mes modes d'intervention	-3,62	0,000	22 (11,52)	1 (22,50)	7
proposer des objectifs réalisables	-3,19	0,001	18 (9,61)	1 (17,00)	11
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-3,05	0,002	17 (9,06)	1 (17,00)	12
<b>Disponibilité des ressources:</b>	-3,96	0,000	22 (12,18)	1 (8,00)	7
Ressources professionnelles	-3,45	0,001	16 (9,19)	1 (6,00)	12
Ressources matérielles	-1,28	0,109	6 (3,58)	1 (6,50)	21
Ressources physiques	-3,11	0,000	12 (6,50)	0 (0,00)	17
Instruments cliniques	-3,36	0,001	14 (7,50)	0 (0,00)	15
Programmes de réadaptation	-2,49	0,007	9 (5,67)	1 (4,00)	20

*Annexe H*

**Corrélations non paramétriques entre les appréciations des délégués à la jeunesse et les  
composantes qui modulent ces appréciations**

	Appréciations	Difficultés	Connaissances	Expériences	Ressources
Appréciations	1,00 <i>1,00</i>	- 0,48 ** <i>- 0,40 *</i>	0,64 *** <i>0,61 ***</i>	0,55 ** <i>0,61 *</i>	- 0,03 <i>- 0,01</i>
Difficultés	- 0,09 <i>- 0,42 **</i>	1,00 <i>1,00</i>	- 0,21 <i>- 0,18</i>	- 0,05 <i>- 0,17</i>	0,01 <i>0,07</i>
Connaissances	0,32 <i>0,50 **</i>	- 0,31 <i>- 0,31</i>	1,00 <i>1,00</i>	0,90 *** <i>0,82 ***</i>	0,20 <i>0,06</i>
Expériences	0,36 * <i>0,49 **</i>	- 0,06 <i>- 0,27</i>	0,81 *** <i>0,86 ***</i>	1,00 <i>1,00</i>	0,19 <i>- 0,05</i>
Ressources	0,08 <i>- 0,11</i>	- 0,10 <i>- 0,13</i>	0,43 * <i>0,39 *</i>	0,48 ** <i>0,39 *</i>	1,00 <i>1,00</i>

Note: La diagonale inférieure réfère aux jeunes contrevenants tandis que la diagonale supérieure réfère aux jeunes protégés (38-H). Les résultats des garçons sont présentés sur la première ligne et ceux des filles sur la seconde, en italique.

Note. \*\*\*  $p < 0,001$ ; \*\*  $p < 0,01$ ; \*  $p < 0,05$

*Annexe I*

Comparaison en paires des garçons et des filles sous la Loi sur les jeunes contrevenants pour l'échantillon des éducateurs

			Résultats en faveur des garçons contrevenants	Résultats en faveur des filles contrevenantes	Égalité
	Z	p	n (Rang Moyen)	n (Rang Moyen)	n
Aime travailler auprès	-3,57	0,000	15 (22,63)	39 (29,37)	47
Difficile de travailler auprès	-1,20	0,229	14 (14,57)	11 (11,00)	72
<b>Connaissances théoriques:</b>	-4,91	0,000	4 (16,88)	39 (22,53)	59
évaluer risque de récidive	-4,24	0,000	4 (19,00)	32 (18,44)	66
évaluer adéquatement les besoins	-4,15	0,000	1 (28,00)	27 (14,00)	74
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-4,07	0,000	2 (20,50)	27 (14,60)	73
ajuster mes modes d'intervention	-3,60	0,000	2 (17,00)	23 (12,65)	77
proposer des objectifs réalisables	-4,17	0,000	1 (27,00)	26 (13,50)	75
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-3,62	0,000	2 (17,50)	23 (12,61)	77
<b>Expérience pratique:</b>	-4,92	0,000	3 (19,83)	39 (21,63)	60
évaluer risque de récidive	-4,10	0,000	2 (19,75)	27 (14,65)	73
évaluer adéquatement les besoins	-4,05	0,000	2 (20,00)	27 (14,63)	73
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-3,90	0,000	2 (18,75)	26 (14,17)	73
ajuster mes modes d'intervention	-4,12	0,000	1 (28,00)	27 (14,00)	74
proposer des objectifs réalisables	-3,71	0,000	1 (24,00)	23 (12,00)	78
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-3,61	0,000	2 (16,75)	23 (12,67)	77
<b>Disponibilité des ressources:</b>	-1,58	0,110	13 (10,31)	6 (9,33)	82
Ressources professionnelles	-1,27	0,204	5 (6,60)	4 (3,00)	91
Ressources matérielles	-1,90	0,058	6 (4,08)	1 (3,50)	93
Ressources physiques	-2,07	0,039	8 (5,88)	2 (4,00)	89
Instruments cliniques	-0,33	0,739	3 (3,00)	3 (4,00)	91
Programmes de réadaptation	-1,77	0,077	8 (5,56)	2 (5,25)	89

## Annexe J

Comparaison en paires des garçons et des filles sous la Loi de la protection de la jeunesse pour troubles sérieux de comportement (38 h) pour l'échantillon des éducateurs

			Résultats en faveur des garçons protégés	Résultats en faveur des filles protégées	Égalité
	Z	p	n (Rang Moyen)	n (Rang Moyen)	n
Aime travailler auprès	-5,46	0,000	11 (20,45)	52 (34,44)	38
Difficile de travailler auprès	-0,277	0,782	10 (14,10)	14 (11,36)	75
<b>Connaissances théoriques:</b>	-5,76	0,000	1 (15,00)	45 (23,69)	56
évaluer risque de récidive	-4,82	0,000	2 (13,50)	31 (17,23)	69
évaluer adéquatement les besoins	-5,20	0,000	0 (0,00)	31 (16,00)	71
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-5,29	0,000	0 (0,00)	32 (16,50)	70
ajuster mes modes d'intervention	-4,90	0,000	1 (12,50)	30 (16,12)	71
proposer des objectifs réalisables	-5,10	0,000	0 (0,00)	30 (15,50)	72
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-4,57	0,000	1 (11,50)	26 (14,10)	75
<b>Expérience pratique:</b>	-6,06	0,000	1 (4,00)	48 (25,44)	53
évaluer risque de récidive	-5,08	0,000	0 (0,00)	39 (20,00)	63
évaluer adéquatement les besoins	-5,63	0,000	0 (0,00)	40 (20,50)	62
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-5,34	0,000	0 (0,00)	36 (18,50)	66
ajuster mes modes d'intervention	-5,31	0,000	0 (0,00)	35 (18,00)	67
proposer des objectifs réalisables	-5,13	0,000	0 (0,00)	33 (17,00)	69
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-4,97	0,000	1 (10,00)	32 (17,22)	69
<b>Disponibilité des ressources:</b>	-0,12	0,910	11 (13,27)	13 (11,85)	77
Ressources professionnelles	-0,88	0,380	3 (3,00)	4 (4,75)	93
Ressources matérielles	-2,33	0,020	6 (3,50)	0 (0,00)	94
Ressources physiques	-1,63	0,102	8 (4,50)	1 (9,00)	90
Instruments cliniques	-1,47	0,141	3 (3,50)	6 (5,75)	90
Programmes de réadaptation	-1,32	0,187	6 (3,58)	1 (6,50)	92

*Annexe K*

Comparaison en paires des garçons contrevenants et des garçons protégés (38 h) pour l'échantillon des éducateurs

			Résultats en faveur des garçons contrevenants	Résultats en faveur des garçons protégés	Égalité
	Z	p	n (Rang Moyen)	n (Rang Moyen)	n
Aime travailler auprès	-3,46	0,001	14 (26,36)	41 (28,56)	46
Difficile de travailler auprès	-2,37	0,018	25 (21,20)	13(16,23)	60
<b>Connaissances théoriques:</b>					
évaluer risque de récidive	-6,47	0,000	8 (21,94)	65 (38,85)	29
évaluer adéquatement les besoins	-6,16	0,000	2 (19,00)	49 (26,29)	51
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-5,49	0,000	3 (18,00)	41 (22,83)	58
ajuster mes modes d'intervention	-5,45	0,000	5 (18,00)	44 (25,80)	53
proposer des objectifs réalisables	-4,93	0,000	4 (26,50)	42 (23,21)	56
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-5,20	0,000	2 (13,50)	36 (19,83)	64
<b>Expérience pratique:</b>					
évaluer risque de récidive	-3,94	0,000	4 (11,00)	25 (15,64)	73
évaluer adéquatement les besoins	-5,86	0,000	5 (33,20)	59 (32,44)	38
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-4,97	0,000	3 (20,17)	38 (21,07)	61
ajuster mes modes d'intervention	-4,45	0,000	4 (18,38)	34 (19,63)	64
proposer des objectifs réalisables	-4,88	0,000	5 (13,50)	36 (22,04)	60
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-5,40	0,000	3 (13,50)	40 (22,64)	59
<b>Disponibilité des ressources:</b>					
Ressources professionnelles	-5,00	0,000	3 (12,50)	35 (20,10)	64
Ressources matérielles	-4,45	0,000	2 (9,50)	27 (15,41)	73
Ressources physiques	-2,02	0,043	22 (18,84)	12 (15,04)	67
Instruments cliniques	-2,92	0,003	16 (11,25)	4 (7,50)	80
Programmes de réadaptation	-0,74	0,462	7 (4,93)	3 (6,83)	90
	-2,41	0,016	8 (5,31)	1 (2,50)	90
	-0,54	0,593	6 (6,42)	5 (5,50)	86
	-1,54	0,124	10 (8,50)	5 (7,00)	84

## Annexe L

Comparaison en paire des filles contrevenantes et des filles protégées (38 h) pour l'échantillon des éducateurs

			Résultats en faveur des filles contrevenantes	Résultats en faveur des filles protégées	Égalité
	Z	p	n (Rang Moyen)	n (Rang Moyen)	n
Aime travailler auprès	-6,33	0,000	6 (21,00)	58 (33,69)	37
Difficile de travailler auprès	-1,90	0,057	23 (19,59)	13 (16,58)	62
<b>Connaissances théoriques:</b>	-7,19	0,000	4 (13,75)	70 (38,86)	28
évaluer risque de récidive	-5,60	0,000	2 (24,25)	45 (23,99)	55
évaluer adéquatement les besoins	-5,87	0,000	1 (16,50)	43 (22,64)	58
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-6,23	0,000	1 (17,00)	49 (25,67)	52
ajuster mes modes d'intervention	-5,76	0,000	2 (28,25)	47 (24,86)	53
proposer des objectifs réalisables	-6,00	0,00	0 (0,00)	43 (22,00)	59
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-4,43	0,000	2 (10,50)	27 (15,33)	73
<b>Expérience pratique:</b>	-6,90	0,000	2 (27,75)	67 (35,22)	33
évaluer risque de récidive	-6,20	0,000	1 (15,50)	49 (25,70)	52
évaluer adéquatement les besoins	-6,17	0,000	1 (13,50)	49 (25,74)	52
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-6,17	0,000	2 (16,50)	50 (26,90)	50
ajuster mes modes d'intervention	-6,03	0,000	2 (15,50)	48 (25,92)	52
proposer des objectifs réalisables	-5,90	0,000	2 (14,50)	46 (24,93)	54
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-5,28	0,000	1 (10,00)	36 (19,25)	65
<b>Disponibilité des ressources:</b>	-0,53	0,598	19 (21,39)	19 (17,61)	64
Ressources professionnelles	-1,58	0,113	15 (13,50)	9 (10,83)	78
Ressources matérielles	-1,05	0,293	8 (5,56)	3 (7,17)	90
Ressources physiques	-2,02	0,044	11 (6,68)	2 (8,75)	87
Instruments cliniques	-0,84	0,400	6 (8,83)	10 (8,30)	83
Programmes de réadaptation	-0,40	0,686	10 (9,40)	8 (9,63)	82

## Annexe M

Comparaison en paires des filles contrevenantes et des garçons protégés (38 h) pour l'échantillon des éducateurs

	Z	p	Résultats en faveur	Résultats en	Égalité
			des filles contrevenantes	faveur des garçons protégés	
			n (Rang Moyen)	n (Rang Moyen)	n
Aime travailler auprès	-0,06	0,949	35 (39,31)	39 (35,87)	26
Difficile de travailler auprès	-1,55	0,122	27 (21,17)	15 (22,10)	55
<b>Connaissances théoriques:</b>	-2,68	0,010	22 (43,07)	54 (36,64)	26
évaluer risque de récidive	-2,62	0,009	15 (21,67)	32 (25,09)	55
évaluer adéquatement les besoins	-1,72	0,086	18 (25,00)	31 (25,00)	53
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-2,58	0,010	14 (23,57)	33 (24,18)	55
ajuster mes modes d'intervention	-2,26	0,024	15 (25,10)	33 (24,23)	54
proposer des objectifs réalisables	-2,10	0,036	14 (19,70)	27 (21,67)	61
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-0,59	0,555	17 (19,53)	21 (19,48)	64
<b>Expérience pratique:</b>	-1,67	0,100	22 (43,57)	48 (31,80)	32
évaluer risque de récidive	-1,93	0,053	17 (24,06)	31 (24,74)	54
évaluer adéquatement les besoins	-1,03	0,303	21 (24,43)	28 (25,43)	53
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-1,48	0,140	18 (25,06)	30 (24,17)	54
ajuster mes modes d'intervention	-2,01	0,044	18 (23,28)	31 (26,00)	53
proposer des objectifs réalisables	-1,84	0,066	18 (22,19)	29 (25,12)	55
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-1,10	0,273	17 (18,56)	22 (21,11)	63
<b>Disponibilité des ressources:</b>	-0,64	0,524	21 (19,71)	17 (19,24)	63
Ressources professionnelles	-2,06	0,040	14 (11,29)	6 (8,67)	80
Ressources matérielles	-0,47	0,642	6 (6,33)	5 (5,60)	89
Ressources physiques	-0,47	0,639	5 (4,60)	5 (6,40)	89
Instruments cliniques	-0,47	0,635	7 (8,50)	7 (6,50)	84
Programmes de réadaptation	-0,55	0,585	9 (9,11)	10 (10,80)	80

## Annexe N

Comparaison en paires des garçons contrevenants et des filles protégées (38 h) pour l'échantillon des éducateurs

			Résultats en faveur des garçons contrevenants	Résultats en faveur des filles protégées	Égalité
	Z	p	n (Rang Moyen)	n (Rang Moyen)	n
Aime travailler auprès	-6,69	0,000	14 (21,00)	69 (46,26)	19
Difficile de travailler auprès	-2,07	0,039	28 (29,13)	21 (19,50)	49
<b>Connaissances théoriques:</b>	-7,54	0,000	3 (28,00)	80 (42,53)	19
évaluer risque de récidive	-6,82	0,000	3 (17,00)	62 (33,77)	37
évaluer adéquatement les besoins	-6,66	0,000	2 (17,00)	58 (30,97)	42
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-6,66	0,000	2 (14,50)	58 (31,05)	42
ajuster mes modes d'intervention	-6,34	0,000	3 (24,17)	57 (30,83)	42
proposer des objectifs réalisables	-6,15	0,000	1 (13,50)	53 (27,76)	48
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-5,47	0,000	3 (13,00)	41 (23,20)	58
<b>Expérience pratique:</b>	-7,58	0,000	3 (21,50)	79 (42,26)	20
évaluer risque de récidive	-6,94	0,000	1 (18,00)	62 (32,23)	39
évaluer adéquatement les besoins	-6,88	0,000	2 (14,50)	62 (33,08)	38
comprendre les modes d'interaction privilégiés	-6,77	0,000	3 (15,50)	61 (33,34)	37
ajuster mes modes d'intervention	-6,86	0,000	2 (16,00)	62 (33,03)	38
proposer des objectifs réalisables	-6,63	0,000	2 (15,50)	58 (31,02)	42
comprendre leurs réactions dans des situations difficiles	-6,10	0,000	1 (11,00)	48 (25,29)	53
<b>Disponibilité des ressources:</b>	-1,15	0,251	26 (23,79)	19 (21,92)	56
Ressources professionnelles	-2,00	0,045	18 (13,94)	8 (12,50)	74
Ressources matérielles	-1,68	0,094	11 (7,14)	3 (8,83)	86
Ressources physiques	-3,22	0,001	13 (7,85)	1 (3,00)	85
Instruments cliniques	-0,76	0,448	8 (9,69)	11 (10,23)	78
Programmes de réadaptation	-1,87	0,062	14 (10,89)	6 (9,58)	79

*Annexe O*

**Corrélations non paramétriques entre les appréciations des éducateurs et les composantes  
qui modulent ces appréciations**

	Appréciations	Difficultés	Connaissances	Expériences	Ressources
Appréciations	1,00 <i>1,00</i>	- 0,14 <i>- 0,16</i>	0,15 <i>0,28 **</i>	0,29 ** <i>0,35 *</i>	0,12 <i>0,04</i>
Difficultés	- 0,22 * <i>- 0,23 *</i>	1,00 <i>1,00</i>	- 0,12 <i>- 0,24 *</i>	- 0,13 <i>- 0,29 **</i>	- 0,11 <i>- 0,13</i>
Connaissances	0,23 * <i>0,32 **</i>	- 0,16 <i>- 0,19</i>	1,00 <i>1,00</i>	0,75 ** <i>0,84 **</i>	0,12 <i>0,05</i>
Expériences	0,18 <i>0,30 **</i>	- 0,16 <i>- 0,11</i>	0,73 ** <i>0,76 **</i>	1,00 <i>1,00</i>	0,09 <i>0,02</i>
Ressources	0,16 <i>0,09</i>	- 0,15 <i>- 0,06</i>	0,31 ** <i>0,16</i>	0,21 * <i>0,18</i>	1,00 <i>1,00</i>

Note: La diagonale inférieure réfère aux jeunes contrevenants tandis que la diagonale supérieure réfère aux jeunes protégés. Les résultats des garçons sont présentés sur la première ligne et ceux des filles sur la seconde, en italique.

Note. \*\*  $p < 0,01$ ; \*  $p < 0,05$